

PROCÈS-VERBAL

Sixième séance : jeudi 24 juin 2021 à 9 heures 31 minutes

PRÉSIDENCE de M. Gaston Tong Sang  
président de l'assemblée de la Polynésie française

oOo

S O M M A I R E

oOo

- Question orale de M<sup>me</sup> Virginie Bruant sur l'état de l'emploi et mesures d'accompagnement (Lettre n° 5480 SG.APF du 21/06/2021) ..... 5
- Question orale de M<sup>me</sup> Nicole Sanquer relative à la formation des jeunes polynésiens aux métiers de la santé (Lettre n° 5534 SG.APF du 22/06/2021) ..... 8
- Question orale de M. Antonio Perez relative au renforcement des liens avec l'Australie (Lettre n° 5550 SG.APF du 22/06/2021) ..... 11
- Question orale de M. James Heaux relative à l'analyse des résultats TIMSS (Étude internationale consacrée aux mathématiques et aux sciences) (Lettre n° 5544 SG.APF du 22/06/2021) ..... 14
- Question orale de M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua relative à la lutte contre la cherté de la vie en Polynésie (Lettre n° 5551 SG.APF du 22/06/2021)..... 17
- Rapport n° 86-2021 relatif à un projet de délibération portant modification n° 3 de la délibération n° 2020-73/APF du 3 décembre 2020 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2021 ..... 21
- Rapport n° 87-2021 relatif à un projet de délibération portant modification n° 3 de la délibération n° 2020-74/APF du 3 décembre 2020 approuvant les budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'exercice 2021 ..... 21
- Rapport n° 128-2021 relatif à un projet de délibération portant détermination de la méthodologie de calcul de la compensation de péréquation et du prix de référence du dispositif de solidarité dans le domaine de l'électricité..... 41
- Rapport n° 68-2021 sur le projet de loi du pays portant modification de la loi du pays n° 2020-38 du 15 décembre 2020 portant instauration d'une contribution de solidarité sur l'électricité. ... 41

– Rapport n° 79-2021 sur le projet de loi du pays relative à l’exploitation forestière de propriétés privées plantées en pin des Caraïbes ( <i>Pinus Caribaea</i> ) en vue du développement de la filière bois locale .....	57
– Rapport n° 84-2021 relatif à un projet de délibération portant habilitant le Président de la Polynésie française à négocier et à signer une convention de coopération avec l’université de Californie.....	67
– Rapport n° 80-2021 sur le projet de loi du pays relatif à la contraception et la contraception d’urgence .....	71
– Rapport n° 81-2021 sur le projet de loi du pays relatif à l’interruption volontaire de grossesse....	72
– Rapport d’activité de la commission de contrôle budgétaire et financier pour l’année 2020 (SG 4664) .....	83
– Rapport n° 85-2021 relatif à une proposition de délibération créant le dispositif jeunes cadres Polynésiens « JCP » destiné à l’accueil en stage de longue durée à l’assemblée de la Polynésie française d’étudiants des établissements de l’enseignement supérieur de la Polynésie française..	87
– Rapport n° 71-2021 relatif à une proposition d’acte de délégation de l’assemblée de la Polynésie française à la commission permanente.....	91
– Présentation du rapport sur les questions écrites .....	92

*Les rapports peuvent être consultés sur le site Internet de l’assemblée de la Polynésie française à l’adresse [www.assemblee.pf](http://www.assemblee.pf)*

*Les interventions en langues polynésiennes ont fait l’objet d’une traduction surlignée en gris.*

**Le président :** Je vous propose de commencer nos travaux.

Monsieur le Président de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres, Monsieur le sénateur, les présidents de groupe, chers collègues, *par la grâce de notre Seigneur, bonjour à toutes et à tous.*

Je demande à notre secrétaire générale de procéder à l'appel des représentants.

**M<sup>me</sup> Jeanne Santini :**

M <sup>me</sup>	Amaru	Patricia	présente
M <sup>me</sup>	Aro	Dylma	présente
M <sup>me</sup>	Atger-Hoi	Teumere	présente
M <sup>me</sup>	Bourgade	Maeva	présente
M.	Brotherson	Moetai	absent
M <sup>me</sup>	Bruant	Virginie	présente
M.	Buillard	Michel	présent
M <sup>me</sup>	Butcher-Ferry	Yseult	présente
M <sup>me</sup>	Cross	Valentina	arrivée en cours de séance
M.	Faatau	Luc	présent
M.	Flohr	Henri	absent
M.	Fong Loi	Charles	présent
M.	Frebault	Angélo	absent
M <sup>me</sup>	Frebault	Joëlle	absente
M <sup>me</sup>	Galenon	Minarii	présente
M.	Geros	Antony	arrivé en cours de séance
M <sup>me</sup>	Harua	Monette	présente
M.	Heaux	James	arrivé en cours de séance
M <sup>me</sup>	Iriti	Teura	arrivée en cours de séance
M.	Kautai	Benoît	présent
M.	Laurey	Nuihau	présent
M <sup>me</sup>	Le Gayic	Vaitea	absente
M.	Lisan	Marcelin	absent
M <sup>me</sup>	Lucas	Béatrice	présente
M.	Maraeura	Teina	absent
M <sup>me</sup>	Matehau-Nuupure	Juliette	présente
M <sup>me</sup>	Mercier	Cécile	présente
M.	Moutame	Thomas	présent
M.	Natua	Bernard	présent
M.	Perez	Antonio	présent
M <sup>me</sup>	Perry-Friedman	Vaiata	présente
M <sup>me</sup>	Pomare-Tixier	Yvannah	présente
M <sup>me</sup>	Puhetini	Sylvana	arrivée en cours de séance
M.	Riveta	Frédéric	présent
M.	Rohfritsch	Teva	présent
M.	Salmon	Geffry	absent
M <sup>me</sup>	Sanquer	Nicole	présente
M.	Schyle	Philip	arrivé en cours de séance
M.	Taae	Putai	présent
M.	Tahiata	Fernand	arrivé en cours de séance
M <sup>me</sup>	Tahiata	Romilda	présente
M <sup>me</sup>	Tahuhuterani	Louisa	présente
M <sup>me</sup>	Tarahu-Atuahiva	Teura	présente
M.	Tavaearii	Wilfred	présent
M <sup>me</sup>	Teahe	Teapehu	présente

M <sup>me</sup>	Teakarotu	Joséphine	présente
M.	Tehaamoana	Etienne	absent
M <sup>me</sup>	Teriitahi	Tepuaraurii	présente
M <sup>me</sup>	Terooatea	Sylviane	arrivée en cours de séance
M <sup>me</sup>	Tetuanui	Lana	absente
M <sup>me</sup>	Tevahitua	Éliane	présente
M.	Tokoragi	Félix	arrivé en cours de séance
M.	Tong Sang	Gaston	présent
M.	Toromona	John	présent
M.	Tuheiaava	Richard	présent
M <sup>me</sup>	Tupana	Moihara	présente
M <sup>me</sup>	Tuuhia	Augustine	présente

Siègent au banc du gouvernement : Monsieur le Président de la Polynésie française Édouard Fritch, Monsieur le vice-président du gouvernement Tearii Alpha, Messieurs et Mesdames les ministres, Yvonnick Raffin, Jean-Christophe Bouissou, Nicole Bouteau, Jacques Raynal et Christelle Lehartel.

Assistent également à la séance : Monsieur et Madame les membres du CÉSEC Tepuanui Snow et Diana Yieng Kow.

### PROCURATIONS

**Le président** : Merci, Madame la secrétaire générale. Y a-t-il des procurations ?

**M<sup>me</sup> Jeanne Santini** : Monsieur le président, nous avons reçu les procurations de :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
N° 5803 – 9 h 28	Lisan Marcelin	Virginie Bruant
N° 5802 – 9 h 27	Lana Tetuanui	Moihara Tupana
N° 5801 – 9 h 27	Teina Maraaura	Louisa Tahuhuterani
N° 5800 – 9 h 27	Sylvana Puhetini	Romilda Tahiatia
N° 5799 – 9 h 27	Philip Schyle	Joséphine Teakarotu
N° 5798 – 9 h 27	Henri Flohr	Juliette Matehau-Nuupure
N° 5797 – 9 h 27	Michel Buillard	Dylma Aro
N° 5796 – 9 h 27	Angélo Frebault	Yvannah Pomare-Tixier
N° 5795 – 9 h 27	Joëlle Frebault	Monette Harua
N° 5804 – 9 h 41	Teura Tarahu-Atuahiva	James Heaux
N° 5794 – 9 h 8	Etienne Tehaamoana	Vaiata Perry-Friedman
N° 5793 – 9 h 8	Geffry Salmon	Teura Iriti
N° 5792 – 9 h 8	Vaitea Le Gayic	Sylviane Terooatea
N° 5791 – 9 h 19	Antony Geros	Valentina Cross
N° 5790 – 9 h 19	Moetai Brotherson	Éliane Tevahitua
<b>PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :</b>		
N° 5805 – 10 h 10	Richard Tuheiaava	Minarii Galenon
N° 5806 – 10 h 1	Bernard Natua	Fernand Tahiatia
N° 5807 – 10 h 5	Teumere Atger-Hoi	Cécile Mercier
N° 5808 – 10 h 1	Patricia Amaru	Augustine Tuuhia
N° 5809 – 10 h 1	Yseult Butcher-Ferry	Luc Faatau
N° 5810 – 11 h 42	Charles Fong Loi	Wilfred Tavaearii
N° 5811 – 12 h 12	Putai Taae	Maeva Bourgade
N° 5812 – 12 h 14	John Toromona	Antonio Perez

N° 5813 – 12 h 29	Augustine Tuuhia	Patricia Amaru
N° 5814 – 14 h 21	Benoit Kautai	Bernard Natua
N° 5815 – 14 h 25	Teapehu Teahe	Thomas Moutame
N° 5816 – 14 h 21	Luc Faatau	Yseult Butcher-Ferry
N° 5817 – 14 h 27	Virginie Bruant	Gaston Tong Sang
N° 5818 – 14 h 29	Marcelin Lisan	Charles Fong Loi
N° 5819 – 14 h 49	Béatrice Lucas	Gaston Tong Sang
N° 5820 – 14 h 49	Tepuaraurii Teriitahi	Teva Rohfritsch
N° 5821 – 15 h	Vaitea Le Gayic	James Heaux
N° 5822 – 15 h 2	Virginie Bruant	Frédéric Riveta
N° 5823 – 15 h 25	Fernand Tahiaata	Virginie Bruant
N° 5824 – 15 h 30	Philip Schyle	Putai Taae
N° 5825 – 15 h 30	Joséphine Teakarotu	Wilfred Tavaearii
N° 5826 – 15 h 35	Nuihau Laurey	Nicole Sanquer
N° 5827 – 16 h 8	Teva Rohfritsch	Benoit Kautai
N° 5828 – 16 h 8	Tepuaraurii Teriitahi	John Toromona

### **I) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Le président :** Merci. J'invite le secrétaire général à donner lecture de l'ordre du jour.

**M<sup>me</sup> Jeanne Santini :** Monsieur le président, la conférence des présidents réunie vous propose l'ordre du jour suivant :

*I) Approbation de l'ordre du jour ;*

*II) Séance de questions orales ;*

*III) Examen des rapports, des projets de délibération, de loi du pays et d'une proposition d'acte de délégation et du rapport d'activité de la commission de contrôle budgétaire et financier ;*

*IV) Présentation du rapport sur les questions écrites ;*

*V) Examen de la correspondance ;*

*VI) Clôture de la séance.*

**Le président :** Merci. Sur le point *III)* concernant l'examen des différents textes, à la demande du gouvernement, je vous propose de faire passer en premier le collectif budgétaire et après donc les textes sur l'énergie, si vous êtes d'accord. Je soumetts au vote l'ordre du jour. Unanimité ?... Merci.

### **II) SÉANCE DE QUESTIONS ORALES**

**Le président :** Nous passons aux questions orales. Nous avons reçu cinq questions orales. Juste pour vous rappeler que l'auteur de la question orale dispose de trois minutes pour exposer sa question. Le gouvernement dispose de cinq minutes pour apporter sa réponse, et il peut éventuellement compléter celle-ci par un commentaire écrit distribué à chaque représentant.

Je demande à Madame Virginie Bruant de bien vouloir poser sa question. Merci.

#### **QUESTION ORALE DE M<sup>ME</sup> VIRGINIE BRUANT SUR L'ÉTAT DE L'EMPLOI ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT**

(Lettre n° 5480 SG.APF du 21/06/2021)

**M<sup>me</sup> Virginie Bruant** : Merci, et bonjour Monsieur le président. Monsieur le Président de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres, chers amis collègues, Mesdames et Messieurs du public, Messieurs et Mesdames de la presse, *bonjour*.

Madame la ministre, tout d'abord, je tiens à remercier l'ensemble du gouvernement — puisque j'ai la parole — de l'investissement dont vous et toutes vos équipes ont su faire preuve depuis plus d'un an maintenant. Merci de votre réactivité et de votre clairvoyance dans les mesures prises depuis le mois de mars 2020.

En effet, dès le 23 mars 2020, vous avez mis en place un plan de sauvegarde de l'économie polynésienne qui a permis la création de mesures pour préserver l'emploi telles que le RES, l'IS, le DIÈSE, le DÉSETI ou le CSE, et limiter au maximum la perte d'emploi. Vous avez su et réussi à trouver un équilibre entre protection de notre *pays* et protection de l'emploi et on ne peut que vous féliciter pour cette réactivité et l'implication dont vous avez fait preuve, et Dieu sait si l'exercice était difficile.

Dès le 1<sup>er</sup> septembre 2020, vous avez établi un plan de relance de l'économie polynésienne. Ce plan a trois objectifs : préserver, s'adapter et impulser. La réouverture progressive de nos frontières participe à cette relance économique. Cette réouverture nous apporte l'espoir de « *rebooster* » notre économie.

À l'aube de notre reconstruction, et afin d'avoir une vision plus éclairée de la situation de l'emploi en Polynésie, pouvez-vous, Madame la ministre, nous faire un état de l'emploi en Polynésie française aujourd'hui, et également des mesures prises pour accompagner les personnes qui ont perdu leur emploi suite à cette crise ?

Merci beaucoup.

**Le président** : Merci. La parole est à Madame la ministre de l'emploi et du tourisme.

**M<sup>me</sup> Nicole Bouteau** : Monsieur le Président, Monsieur le président de l'assemblée, Mesdames, Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs, *bonjour*.

Madame la représentante, comme vous le rappelez dans votre question, dès le mois de mars 2020, alors que nous procédions il y a plus d'un an à la première fermeture de nos frontières du fait de la pandémie, notre gouvernement, avec votre soutien unanime, a adopté un plan d'urgence sanitaire ainsi que le plan de sauvegarde de l'économie polynésienne, tout en mobilisant les moyens budgétaires conséquents afin de les mettre en œuvre.

Sur le volet de l'emploi, nous avons mis en place, et vous l'avez rappelé, deux séries de dispositifs, ceux déployés durant le confinement de deux mois de notre territoire. Il s'agissait effectivement de revenus exceptionnels de solidarité que vous avez cités, et je pense particulièrement au revenu exceptionnel de solidarité. Et, il s'agissait à ce moment-là, de faire face à l'arrêt quasi-total de l'activité économique dont on ne connaissait pas à ce moment-là la durée. Il s'agissait de soutenir les salariés et travailleurs indépendants privés de leur activité, et vous rappeler que l'exercice était aussi de n'oublier personne, et nous avons mis également en place un revenu de subsistance pour les plus démunis.

Le DIÈSE et le DÉSETI ont pris le relai dès le mois de juin 2020, afin de soutenir les entreprises de secteurs prioritaires du tourisme, de l'aérien, il y a encore le secteur de la perliculture, en les accompagnant dans la reprise progressive de leurs activités.

Nous avons eu, à plusieurs reprises, l'occasion d'évoquer le bilan 2020 du plan de sauvegarde des emplois dans le cadre de nos travaux au sein de l'assemblée. Ainsi, vous le savez, l'ensemble de ces dispositifs exceptionnels ont permis, en 2020, de soutenir plus de 25 000 personnes (entrepreneurs indépendants, salariés mais aussi foyers démunis) pour un montant de près de 6 milliards F CFP. Le

Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté, dont le budget a été multiplié par quasiment 3 en 2020, aura contribué à hauteur de plus de 12 milliards à soutenir les emplois menacés tout en accompagnant les demandeurs d'emploi sur les dispositifs de droit commun.

Alors que nous étions sur la voie de la reprise avec une situation sanitaire stabilisée et maîtrisée en Polynésie, nous avons de nouveau été impactés par la situation de la pandémie au niveau international et avons dû de nouveau faire face à une situation de quasi-fermeture de nos frontières.

La plupart des hôtels ont dû fermer. Le secteur de l'aérien a aussi été fortement impacté de nouveau, qu'il s'agisse d'*Air Tahiti Nui* mais aussi dans une moindre mesure *Air Tahiti* qui, heureusement, a pu bénéficier de la dynamique du trafic domestique des résidents.

Dans ce contexte, le gouvernement, vous vous en souvenez certainement, s'est réuni en urgence dès la fin du mois de janvier, afin de faire un point de situation, évaluer les conséquences de ses décisions et décider des mesures d'urgence à mettre en œuvre pour toujours sauvegarder, maintenir les emplois, soutenir les entreprises ainsi que pour accompagner les plus fragiles. C'est ainsi que nous avons réajusté, dès le mois de février, et renforcé notre plan de sauvegarde des emplois pour amortir les conséquences économiques et sociales engendrées par ces nouvelles restrictions à l'entrée de la Polynésie.

Ainsi, en plus du DIÈSE et du DÉSETI que nous avons fait évoluer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et économique, nous avons réactivé deux dispositifs : l'indemnité exceptionnelle parce qu'à ce moment-là nous avons craint que des licenciements économiques interviennent. Ce dispositif permet, comme je vous le dis, le versement d'une indemnité aux salariés licenciés économiques sur une période de trois mois renouvelable, ne les privant ainsi pas de revenus. À ce jour, très peu de demandes ont été faites au SÉFI ; nous en avons comptabilisé 20 depuis le mois de février dernier.

Nous avons également réactivé la CAES que nous avons rebaptisée Convention d'insertion sociale permettant le versement aux familles les plus en difficulté, d'une aide forfaitaire mensuelle de 50 000 francs sur une durée de trois mois renouvelable, en contrepartie de leur participation à des travaux d'intérêt général. Il est prévu, sur l'année 2021, la possibilité de faire bénéficier de cette aide à 3 000 familles. À ce jour, à aujourd'hui, plus de 900 personnes bénéficient de cette aide depuis la réactivation du dispositif.

Enfin, nous avons étendu la période de circonstances exceptionnelles au 30 juin 2021 alors qu'elle devait prendre fin au 31 mars 2021. Sachez que nous venons de nouveau, lors du Conseil des ministres d'hier, de la prolonger au 30 septembre prochain. Le Président a eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, ces dispositifs exceptionnels s'éteindront d'ici la fin de l'année.

Compte tenu de la reprise de l'activité touristique internationale, nous allons également revoir à la baisse nos taux d'intervention.

Au plus fort de la crise, c'est-à-dire sur la période des quatre premiers mois — là, c'est un point sur l'emploi, pour répondre à votre question —, 9 000 équivalent temps plein ont été impactés par l'arrêt de l'activité économique. Mais au final, sur l'année 2020, ce sont un peu plus de 4 000 personnes qui ont perdu leur emploi. Je le répète, on avait eu l'occasion d'en parler, il s'agit pour beaucoup, pour l'essentiel, des CDD qui n'ont pas été reconduits, des extras dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration mais aussi de plans de départ volontaires, et je pense particulièrement à la compagnie *Air Tahiti Nui*.

Il y a eu très peu de licenciements économiques — mais c'est toujours trop — liés à la crise : 296 en 2020. Sur ces 296, je vous rappelle qu'il s'agit pour l'essentiel des salariés de l'*Intercontinental* de Moorea. Et depuis le début de cette année, depuis le début de l'année 2021, nous avons enregistré 33 licenciements économiques. Le nombre de demandeurs d'emploi est stable, à 11 500 en mai 2021.

Le cumul des offres d'emploi depuis janvier se maintient au niveau de 2018 avec un peu plus de 1 441 offres d'emploi enregistrées. Ça, c'est une bonne nouvelle puisque les entreprises, notamment dans certains secteurs, je pense particulièrement au secteur du BTP, du commerce et depuis quelques semaines également dans le secteur de l'hôtellerie, nous constatons une reprise.

Madame la représentante, nous pouvons encore le réaffirmer aujourd'hui, les dispositifs exceptionnels de sauvegarde de l'emploi mis en place par le Pays, avec votre soutien, ont permis d'atténuer fortement les effets de la crise même si certaines entreprises ont été fragilisées. Pays comme État avons fortement soutenus depuis plus d'un an nos entreprises même si nous avons conscience que certaines effectivement auront peut-être des difficultés à terme, à poursuivre leurs activités. Donc, nous poursuivons parallèlement le soutien de nos demandeurs d'emplois via nos mesures d'aide à l'emploi de droit commun que vous connaissez bien, qu'il s'agisse de conventions de stage mais également des contrats aidés. La semaine dernière, nous étions parmi vous en commission, Madame la présidente, pour également évoquer le déploiement sur l'année 2021 de la loi du pays sur la protection et la promotion de l'emploi local.

Et puis peut-être un dernier mot, nous avons des signes effectivement très positifs dans le cadre de la reprise de l'activité touristique internationale depuis la réouverture progressive de nos frontières en mai dernier. Cette reprise est bien plus dynamique que ce que nous avons espérée et c'est une bonne nouvelle, tant voyageurs, qu'hébergeurs que compagnies aériennes sont unanimes : la demande est forte, les réservations se densifient. Tous nos marchés ne sont pas encore ouverts, certes. Le programme des vols est moitié moindre que celui de 2019. Mais je pense notamment à la région Asie-Pacifique, aujourd'hui, nous sommes la seule destination avec Hawaï à être ouverts, et nous bénéficions en fait finalement de la situation complexe de destinations concurrentes. Donc, ces premiers signes sont très encourageants pour notre industrie, notre relance économique et le maintien de nos emplois.

Voilà. Je vous remercie de votre attention, et j'espère avoir répondu à vos interrogations. *Merci.*

**Le président :** Merci, Madame la ministre.

La parole est à Madame Nicole Sanquer, députée-représentante à l'assemblée.

QUESTION ORALE DE M<sup>ME</sup> NICOLE SANQUER RELATIVE À LA FORMATION DES JEUNES POLYNÉSIENS AUX MÉTIERS DE LA SANTÉ

(Lettre n° 5534 SG.APF du 22/06/2021)

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, cher public, Mesdames et Messieurs de la presse, *bonjour.*

Ma question s'adresse à Monsieur le ministre de la santé.

Lors de nos débats pendant la session budgétaire en décembre 2020, vous aviez annoncé la fermeture de l'Institut de formation des professions de santé Mathilde Frebault. Le Conseil des ministres a d'ailleurs validé la suspension pour une période de trois ans de l'inscription de l'institut sur la plateforme Parcoursup. En d'autres termes, vous imposez à tous les jeunes polynésiens se destinant à une carrière d'infirmiers de suivre une formation en métropole. Ils devront s'inscrire sur la plateforme Parcoursup, prévoir un déménagement en métropole et espérer un retour en Polynésie une fois leur diplôme obtenu.

Vous n'ignorez pas, Monsieur le ministre, le parcours du combattant que mènent nos étudiants polynésiens en France et du coût que cela peut engendrer pour les familles.

Vous justifiez la fermeture de cet institut non pas par une saturation des débouchés, mais par deux raisons à notre sens irrecevables : la rénovation des locaux de l'institut et la qualité médiocre de la

formation dispensée. Deux motifs qui auraient pu être anticipés et gérés autrement que par la fermeture de notre institut.

Cette décision gouvernementale est aujourd'hui incomprise de la part des jeunes, des parents et de la population. En effet, nous avons la chance de pouvoir former nos jeunes polynésiens au métier de soins infirmiers et de les confronter dès leur formation aux spécificités géographiques sanitaires et culturelles caractérisant notre territoire.

La fermeture de l'Institut nous apparaît comme un non-sens sur plusieurs plans :

– Sur le plan sanitaire, comment justifier cette fermeture alors qu'il nous faut faire appel à des renforts extérieurs pour mener à bien la campagne de vaccination et pour gérer la crise sanitaire ?

– Sur le plan éducatif, comment justifier cette fermeture alors qu'il a su former des générations d'infirmiers depuis plus de 50 ans ?

– Enfin, sur le plan humain, Monsieur le ministre, comment justifier la fermeture de l'Institut en imposant par conséquent à nos étudiants de quitter leur famille pour vivre dans l'incertitude d'un changement complet et de mode de vie en métropole ? Ceci d'autant que tous ne seront pas acceptés car chaque année 83 000 demandes sont formulées pour 32 069 places disponibles.

C'est aujourd'hui, alors que nous luttons contre la pandémie, alors qu'on nous annonce un besoin de 90 infirmiers supplémentaires dans les trois ans à venir, que vous prenez la décision de fermer l'Institut. C'est incompréhensible.

Monsieur le Ministre, deux questions : votre décision de fermeture de l'Institut est-elle ferme et définitive ? Vous avez su reloger les services de la Direction de la santé dans l'ancien immeuble du Musée de la Perle appartenant à Monsieur Wan. N'y-avait-il pas d'autre solution d'accueil de l'Institut ? Avez-vous pu négocier avec des instituts de formation en France afin de faciliter la poursuite des études de nos Polynésiens et garantir leur entrée dans un établissement ?

Je vous remercie.

**Le président :** Merci, Madame la représentante-députée.

La parole est à Monsieur le ministre.

**M. Jacques Raynal :** Merci, Monsieur le président. Bonjour à toutes et à tous ici présents et aux auditeurs qui nous écoutent.

En effet, cette question de Madame la députée-représentante sur la fermeture de l'Institut de formation des professions de santé Mathilde Frebault, peut donner lieu à interrogation, je le reconnais, puisqu'il s'agit là d'un dossier un peu spécifique et technique de formation de personnels de santé.

Vous m'interrogez sur l'avenir de la formation en soins infirmiers en Polynésie française. Vous vous inquiétez des besoins en personnels infirmiers que vous annoncez être de 90 dans les trois ans à venir, qui ne pourraient être satisfaits du fait de l'annonce de la fermeture de l'Institut Mathilde Frebault par manque de locaux et en raison de problèmes de recrutement de formateurs. Et donc, je vous répondrai sur ces points.

En ce qui concerne les besoins en personnels infirmiers sur les trois ans à venir, je peux vous apporter les éléments d'information suivants :

Les postes encore vacants sont au nombre de 12 pour la Direction de la santé, et le CHPF dispose à l'heure actuelle d'une centaine de postes occupés par des contrats à durée déterminée. Ainsi, pour la Direction de la Santé, les postes libérés par de possibles départs en retraite sont de 12 pour les années

21 à 24 incluses pour un départ à la retraite à 62 ans ; et pour le CHPF, de 36 pour un départ à 62 ans ou si jamais le départ à la retraite peut être repoussé à 65 ans, de 13 plutôt que 36.

Il reste actuellement 66 étudiants devant être promus sur les trois prochaines années — car, ce que nous avons fermé, c'est l'inscription dans la première année, et donc se poursuit quand même l'enseignement pour les étudiants qui étaient déjà inscrits — : 26 étudiants sortant en juillet 2021, 23 en juillet 2022 et 17 en juillet 2023. Par ailleurs, certains postes occupés par des CDD actuellement vont être ouverts à concours, ce qui viendra amputer encore plus la capacité de l'Administration à intégrer des lauréats boursiers dans la fonction publique. Ainsi, les besoins seront couverts par les étudiants en cours de formation et l'ouverture prochaine d'un concours.

L'article 56 de la délibération n° 95-215 du 14 décembre 1995 portant statut de la fonction publique prévoit que les élèves boursiers de formation professionnelle sont nommés à leur demande dans le cadre d'emploi correspondant aux études qu'ils ont accomplies en qualité de fonctionnaires stagiaires. Au rythme de la formation actuelle, avec des promotions d'une vingtaine d'étudiants, les postes disponibles dans la fonction publique seront insuffisants pour répondre aux obligations réglementaires établies par les textes de la fonction publique.

Nous avons donc souhaité, dans un premier temps, suspendre l'octroi de bourses pour continuer à assurer une formation mais sans l'engagement de fournir des postes que nous n'aurons pas. Mais il faut se rendre à l'évidence, en l'absence de bourses, nous n'avons pas de candidat à la formation !

Enfin, il ne faut pas faire un amalgame entre les recrutements que nous faisons actuellement sur des besoins occasionnels et les besoins en postes permanents. Certes, nous procédons actuellement à un nombre de recrutements supérieur, mais il s'agit de besoins occasionnels liés à la pandémie de la Covid-19. Ces recrutements ne se font pas sur des postes budgétaires existants, et ces contrats arrivent à terme en décembre.

En ce qui concerne la fermeture de l'Institut de formation Mathilde Frebault, le Conseil des ministres a pris cette décision en janvier dernier de suspendre toute nouvelle inscription à la formation d'infirmier. Il s'agit d'une suspension provisoire. Le Pays n'a pas l'intention de renoncer à former du personnel infirmier. La formation organisée en Polynésie française est d'autant plus importante que, comme vous l'avez mentionné vous-même, il est indispensable de compléter cette formation au diplôme national par des modules de formation correspondant à l'exercice de profession en milieu insulaire et en poste isolé. Ce que nous réalisons notamment dans les structures de la santé à Moorea.

La mise aux normes et la réforme en profondeur de l'Institut a été tentée depuis 2018 alors que l'Institut fonctionnait normalement. Trois audits ont été effectués pour nous accompagner dans cette réforme de l'Institut : celui de la DMRA (Direction de la modernisation et des réformes de l'Administration) sur l'organisation, le fonctionnement et le management de l'Institut ; celui de l'ARASS (Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale) sur la qualité et la conformité de la pédagogie au regard des référentiels de formations des professions de santé ; et enfin un audit pédagogique de la part du vice-rectorat.

Si ces trois audits notent que les processus de changement et d'amélioration continue de la qualité sont engagés, leurs conclusions font apparaître en particulier une insuffisance de formation des formateurs. En effet, l'ensemble des formateurs sont issus de la santé publique, alors que les formations dispensées représentent majoritairement des techniques de soins hospitaliers ; de plus, ils n'ont pas suivi la formation de cadre de santé spécialisée en science de l'éducation, conseillée pour devenir formateur à l'IFSI (Institut de formation des soins infirmiers).

Le retrait récent de certains services comme lieu de stage, notamment le CHPF, lié à la perte de confiance dans la qualité de l'enseignement dispensé par l'école, rend également difficile la réalisation de la formation pour les futures promotions.

Il ne s'agit donc pas de fermer l'Institut en raison du manque de locaux et de problèmes de recrutements de formateurs. Nous avons des formateurs dont pour certains les qualités pédagogiques sont remises en question. Ils sont tous agents de la fonction publique du Pays et à ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'une mutation d'office sur un autre poste sans que cela ne fasse l'objet d'une sanction disciplinaire. Nous ne pouvons donc pas recruter d'autres formateurs tant que ces postes sont occupés.

Concernant les locaux, ils sont suffisants mais vétustes, la suspension de la formation permettra un rafraîchissement et une modernisation des salles et des équipements.

L'objectif de cette suspension temporaire de formation est la transformation de l'Institut Mathilde Frebault en un centre de formation sanitaire et sociale (CFSS) d'envergure pour le pays, qui ne soit plus conçu exclusivement comme une école de formation limitée aux infirmiers et aides-soignants et pour les besoins de l'Administration, mais comme un véritable centre de formation autonome, en mesure de proposer des formations initiales et continues diverses pouvant répondre aux besoins du pays, secteur public et privé confondus.

La mutation vers un centre de formation nécessite une réflexion approfondie et indépendante sur la forme juridique de ce centre, les formations à mettre en place, les agréments et les autorisations nécessaires aux formations, l'adaptation des enseignements au plus proche des besoins du pays, notamment les îles, et la qualité des enseignements. Cela nécessite également de repenser le lien entre le système des bourses et l'accessibilité à la fonction publique.

Ainsi, nos jeunes polynésiens auront toujours la possibilité de se former aux professions paramédicales dans un cadre modernisé.

Dans l'attente, ceux qui souhaiteraient s'inscrire à la formation d'infirmier peuvent, à l'instar des autres lycéens polynésiens qui souhaitent poursuivre leurs études en France, s'inscrire sur ParcoursSup auprès d'écoles de formation en soins infirmiers en métropole.

Tels sont les éléments que je souhaitais vous apporter.

Merci, Madame la représentante-députée.

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre de la santé.

La parole est à Monsieur Antonio Perez, président de la commission des finances et de l'économie.

QUESTION ORALE DE M. ANTONIO PEREZ RELATIVE AU RENFORCEMENT DES LIENS AVEC L'AUSTRALIE

(Lettre n° 5550 SG.APF du 22/06/2021)

**M. Antonio Perez :** *Merci.* Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le président de l'assemblée de Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres, Madame et Monsieur les parlementaires, chers collègues, de la presse, du public, *bonjour à toutes et à tous en cette matinée.*

Monsieur le Président, dans ce contexte de crise sanitaire mondiale et de difficulté économique, force est de reconnaître qu'il est essentiel, je dirais même encore plus essentiel de maintenir dans nos esprits au fil de nos analyses politiques, économiques, sociales, culturelles toute la dimension Pacifique Sud de notre *pays*.

Le 4 mai dernier s'ouvrait le nouveau consulat australien en Polynésie française. Une ouverture confirmant le souhait de Canberra de renforcer ses liens avec notre pays. En effet, le Premier ministre australien Scott Morrison et sa ministre des affaires étrangères, Maryse Payne annonçaient en 2018 vouloir intégrer la Polynésie française dans son programme politique, baptisé « Pacific Step-Up ».

Intégrant vingt-deux pays, dont deux de nos confrères (Wallis et Futuna et la Nouvelle-Calédonie), le « Pacific Step-Up » permettrait la construction d'une « région du Pacifique sécurisée stratégiquement, stable économiquement et politiquement souveraine ». Une ambition diplomatique mettant le Pacifique au centre des relations internationales.

De ce fait, « le renforcement de la résilience au climat et aux catastrophes, la croissance économique soutenue, et le soutien pour promouvoir des populations saines, instruites et inclusives », sont les principaux défis identifiés par le « Pacific Step-Up ».

Des défis, qui pourront être analysés et discutés par le biais de la nouvelle consule générale, Claire Scott, avec qui vous aviez pu échanger Monsieur le Président au début du mois de mai et vous Monsieur le président de notre assemblée, lors d'une visite protocolaire le 8 juin dernier.

Ainsi, Monsieur le Président, se posent mes questions :

Que pouvez-vous nous dire sur les relations bilatérales qu'entretiennent la Polynésie française et l'Australie ? Quel est le rôle joué par notre *pays* dans le « Pacific Step-Up » ? Enfin, quelles sont les dispositions mises en place afin de renforcer nos liens avec notre voisin australien ?

Merci de votre attention.

**Le président :** Merci, Monsieur le président de la commission des finances.

La parole est au gouvernement. Monsieur le Président, vous avez la parole.

**M. Édouard Fritch :** Merci bien, Monsieur le président de l'assemblée de Polynésie française. Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, Monsieur le sénateur, Mesdames et Messieurs de la presse, Mesdames et Messieurs du public, *bonjour*.

Monsieur le représentant Antonio Perez, merci beaucoup pour votre question portant sur nos relations d'une façon générale avec le continent australien et qui revêt effectivement une importance autre, aujourd'hui. Mais vous m'interrogez surtout sur les relations bilatérales que nous entretenons avec eux, vous m'interrogez sur le rôle joué par notre *pays* dans le « Pacific Step-Up », et enfin, les dispositions mises en place afin de renforcer nos liens avec notre voisin australien.

Comme vous le savez, c'est une préoccupation du gouvernement aujourd'hui, et nous avons réussi effectivement à être présents dans les ensembles de discussions. Dernièrement, nous avons intégré le Forum, avant cela la Commission du Pacifique Sud et une multitude de commissions autour qui nous permettent, effectivement, non seulement d'être informés en permanence sur les affaires du Pacifique, mais aussi de jouer un rôle beaucoup plus proactif puisque c'est l'objectif que nous poursuivons depuis un certain temps. Cela ne date pas que de nous, je crois que nos prédécesseurs avaient déjà ce souci d'entretenir des relations proches avec nos amis du Pacifique.

Aujourd'hui, la chose prend une dimension différente puisque dans le cadre des relations de l'État, de la France avec les pays du Pacifique, nous essayons d'être le porte-parole de l'État français dans cette zone du Pacifique. C'est tout un programme, mais nous y reviendrons dans les mois à venir et, en particulier, après le passage du président de la République durant lequel je compte bien l'interroger sur les rôles que la France peut nous donner dans le cadre des relations multilatérales au sein du bassin Pacifique.

Mais, Monsieur le représentant, vous savez, l'Australie est un pays ami de la Polynésie française. Nos deux pays entretiennent des relations anciennes et partagent une histoire et des valeurs communes. Tout d'abord, nos liens commerciaux, les échanges avec ce pays, et ces liens ont été établis déjà il y a fort longtemps et sont importants aujourd'hui puisque nous avons importé ces dernières années en

moyenne pour environ 4,5 milliards de F CFP de produits australiens, des produits essentiellement en grande majorité alimentaires.

Nous y exportons également plusieurs de nos produits locaux, dont des produits qui sont liés à l'activité de la pêche et des préparations de fruits par exemple dans le cadre de notre activité agroalimentaire. Ensuite, il faut savoir, bien sûr il faut prendre en compte que nombre de Polynésiens se forment en Australie depuis maintenant plusieurs décennies, par le biais de diverses bourses australiennes, notamment l'« Australia Awards » ayant bénéficié à 112 polynésiens depuis sa création. Nous avons également accueilli des étudiants australiens, notamment en 2019 dans le cadre du « New Colombo Plan ».

Enfin, l'Australie est le 4<sup>e</sup> marché touristique de la Polynésie française, avec plus de 8200 touristes en 2019. Bien que les vols directs Sydney-Papeete aient cessé, la compagnie aérienne *Qantas Airways* est toujours en partage de code avec notre compagnie locale *Air Tahiti Nui*, et des liaisons pourraient reprendre — nous le souhaitons en tous les cas et nous croisons les doigts — prochainement, liant ainsi l'Australie à l'Amérique du Sud *via* Tahiti. C'est potentiel mais, disons-le clairement aussi, aujourd'hui l'Amérique du Sud opère des vols directs, soit du Chili directement en passant par le Pôle Sud — bon, c'est douze ou treize heures de vol — et qui fonctionnent ; c'est plusieurs vols hebdomadaires qui, aujourd'hui, sont pris entre la capitale chilienne et Auckland ou l'Australie.

Nous aurions pu penser, à un moment, que la pandémie de Covid-19 aurait mis un frein à ces relations, mais au contraire, je dois vous dire que nous avons redoublé d'efforts pour permettre à la première consule générale d'Australie — vous en avez parlé —, résidente en Polynésie française, Madame Claire Scott, de prendre ses fonctions dès avril 2021. C'est-à-dire que nous n'étions pas effectivement sortis encore de pandémie qu'elle s'installait ici en Polynésie.

L'ouverture de ce consulat général est importante pour nous. Je vous fais remarquer simplement que l'Australie, avec qui nous avons moins de relations qu'avec la Nouvelle-Zélande, a installé en premier ce consulat. Je ne vous cache pas que, je m'attendais à ce que ce soit plutôt la Nouvelle-Zélande qui confirme sa présence en Polynésie française compte tenu de l'importance des échanges que nous avons avec ce pays. Mais enfin, l'ouverture de ce consulat d'Australie est l'illustration concrète de la politique australienne dont vous parlez, c'est-à-dire du « Pacific Step-Up », qui s'enracine dans le discours de l'ancien Premier ministre Malcolm Turnbull en septembre 2016 lors du 47<sup>e</sup> Forum des îles du Pacifique, alors qu'il affirme la volonté de l'Australie d'intensifier son engagement dans le Pacifique et surtout — et il rejoint là quelque chose qui nous intéresse — d'apporter sa contribution à l'axe Indo-Pacifique.

L'année 2016 est d'ailleurs une année historique dans l'histoire polynésienne puisque c'est l'année où nous avons accédé, nous sommes devenus membre à part du Forum lors de sa 47<sup>e</sup> édition à Pohnpei, en Micronésie. Ce statut marque un renforcement significatif de notre insertion régionale avec les Pays du Pacifique, dont l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont effectivement des pôles importants rayonnant dans cette zone.

L'ouverture du consulat australien à Papeete est un signe de reconnaissance fort de l'engagement de notre Pays en matière de diplomatie régionale.

La présence de la consule, Madame Claire Scott, permettra d'approfondir et de définir plus précisément les domaines de coopération que les ministères polynésien et australien souhaiteront développer afin d'aboutir à un plan de coopération entre nos deux pays, la Polynésie et l'Australie.

Elle a effectivement déjà rencontré notre vice-président ainsi que le ministre des finances et de l'économie. Sa présence est également un relais et une interface pour nos entreprises et la société civile en général afin de tisser et entretenir des liens économiques et sociaux renforcés avec les entreprises ou les organismes australiennes. Nous n'avons donc pas attendu l'ouverture des frontières

australienne pour commencer ce travail puisque, malheureusement, ces frontières sont encore fermées aujourd'hui et on ne sait toujours pas pour combien de temps.

Madame Scott m'a par ailleurs confirmé qu'elle serait heureuse naturellement de discuter de ces questions avec vous, ici à l'assemblée de Polynésie française au travers de commissions ou au travers de rencontres bilatérales qu'elle pourrait passer avec nous.

Donc voilà, Monsieur le représentant, ce que je peux vous dire sur ces relations entre l'Australie et la Polynésie française qui sont, aujourd'hui, encourageantes bien sûr. Merci.

**Le président :** Merci, Monsieur le Président de la Polynésie française.

La parole est à Monsieur James Heaux.

QUESTION ORALE DE M. JAMES HEAUX RELATIVE À L'ANALYSE DES RÉSULTATS TIMSS (ÉTUDE INTERNATIONALE CONSACRÉE AUX MATHÉMATIQUES ET AUX SCIENCES)

(Lettre n° 5544 SG.APF du 22/06/2021)

**M. James Heaux :** *Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président du gouvernement, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues élus, bonjour à toutes et à tous.*

Ma question s'adresse à Madame la ministre de l'éducation.

Madame la ministre, publiée le 8 décembre dernier, l'enquête internationale TIMSS évalue tous les quatre ans le niveau en maths et sciences d'un nombre important de pays : 58 pour le CM1 et 39 en 4<sup>e</sup>. Les épreuves ont été passées en 2019 par près de 4000 écoliers et collégiens dans 150 à 200 écoles et établissements. L'enquête croise les résultats avec de nombreuses informations sur l'environnement de l'élève : son origine sociale, l'équipement culturel de la famille, l'ancienneté et la formation des enseignants, la composition sociale des établissements, la langue parlée à la maison etc. Autant de données qui ouvrent des fenêtres sur des exploitations possibles.

Malheureusement les résultats de l'enquête internationale sont désastreux pour la France, en effet classée dernière au sein de l'Union pour les mathématiques dans le classement des CM1 et avant-dernière pour les classes de 4<sup>e</sup>. Pour les experts, plusieurs raisons pourraient expliquer ces mauvais résultats : une formation mathématique et scientifique insuffisante ; un manque d'attractivité du métier d'enseignant ; une baisse du nombre d'heures au collège ; la géométrie préférée au calcul.

Madame la Ministre, en référence à la note d'information n° 20.46 de décembre 2020 émanant de la DEPP (Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance), on peut noter qu'au CM1 l'écart se poursuit manifestement entre les bons élèves et les plus faibles avec une surreprésentation des élèves français parmi les élèves européens les plus faibles (45 % en mathématiques et 41 % en sciences). Les résultats de cette enquête ont raisonné en France métropolitaine comme un coup de tonnerre dans le milieu éducatif, qu'en est-il dans notre Pays ?

*Madame la ministre*, au risque de sombrer dans les abîmes avec un système éducatif national moins performant, n'est-il pas venu le temps de concevoir des programmes scolaires et de penser une école qui correspondent davantage aux besoins de nos enfants, des enseignants et de la société polynésienne dans son ensemble ?

Je vous remercie pour votre réponse.

**Le président :** Merci, Monsieur le représentant.

La parole est à notre ministre de l'éducation, Madame Christelle Lehartel.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel** : Merci, Monsieur le président. Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour Mesdames et Messieurs. Chers tous, *bonjour*.

Je vous remercie Monsieur le représentant pour cette question et vous précise que de nombreux éléments de réponse sont déjà incluses dans le rapport de performance présenté récemment en commission de l'éducation.

Force est de constater que je partage l'analyse que vous faites au niveau mondial et européen.

En effet, l'enquête TIMSS de 2019 montre les éléments suivants :

- Entre 1995 et 2019, les résultats des élèves ont baissé de façon significative en France ;
- Avec un score de 483 points, la France se situe sous la moyenne internationale des pays participants de l'Union européenne et de l'OCDE ;
- La France n'amène que 2 % de ses élèves au niveau avancé en mathématiques alors qu'ils sont en moyenne 11 % dans ces pays.

Les points faibles sont effectivement en algèbre et en résolution de problèmes.

Vous me posez la question de la situation de la Polynésie française. Les évaluations nationales nous permettent désormais de situer nos résultats par rapport à la métropole :

Pour le CP, la Polynésie française améliore pratiquement tous ses scores, pour talonner ceux du national qui ont chuté. On assiste donc à un rattrapage relatif au *pays* dans la discipline des mathématiques, même si les scores restent légèrement en deçà. À la mi-année CP, la Polynésie française reste au-dessous du National de plus de 5 points. On note une fragilité pour 18 % des élèves du CP, et 16 % d'élèves en difficulté, à plus de 3 points du National. Ces résultats en mathématiques, pour le CP, mettent effectivement en exergue la nécessité d'intensifier la formation initiale et continue en direction des maîtres du CP, pour la discipline des Mathématiques.

Pour le CE1, nous sommes en-dessous du niveau national. Les faiblesses portent notamment sur la résolution de problèmes, les additions et les soustractions. Les évaluations de début d'année de CE1 concernent le travail accompli en CP, elles révèlent une faiblesse dans la vitesse et la progression des apprentissages au CP. C'est donc bien le CP qui reste le "maillon faible" dans le cursus primaire, et c'est vers le CP que doivent porter nos efforts de formation pour les fondamentaux.

Pour la 6<sup>e</sup>, les résultats globaux sont en hausse de 4 points en mathématiques par rapport à la métropole, avec une réduction des écarts, dans le Pays, entre les élèves en REP+ et les élèves hors REP+.

Face à la réalité de ce constat, quels sont donc les leviers mis en œuvre ?

Vous proposez dans votre question, Monsieur le représentant, d'abandonner les programmes nationaux pour concevoir nos propres programmes scolaires. Je rappelle sur ce sujet que les programmes métropolitains sont adaptés notamment dans le 1<sup>er</sup> degré en Polynésie française. Ces adaptations sont proposées par les inspecteurs du 1<sup>er</sup> degré en lien direct avec le terrain et les professeurs des écoles. Elles ont été adoptées l'année dernière en Haut Comité de l'Éducation que je préside et sont mises en œuvre dans les écoles. Ces programmes adaptés sont accessibles en ligne.

Je souligne que la Polynésie a fait le choix de mettre en œuvre les programmes de l'éducation nationale pour garantir les diplômes nationaux que passent nos jeunes. Que diriez-vous donc, Monsieur le représentant, si nos diplômes n'étaient plus reconnus par la France car en déconnexion totale des programmes nationaux ? Terminés les baccalauréats reconnus internationalement, terminés l'entrée dans les grandes écoles en métropole et dans le reste du monde, terminés les concours de

recrutement de la fonction publique d'État, terminés l'entrée dans les universités métropolitaines... Est-ce vraiment cela que nous voulons pour nos jeunes ?

Il n'en demeure pas moins que nous devons prendre en compte les difficultés de nos élèves en faisant évoluer nos pratiques pédagogiques.

Tout d'abord, les programmes sont désormais axés sur la maîtrise des fondamentaux, le français et les mathématiques.

Concernant les mathématiques, les programmes sont axés sur les savoirs de base que sont les opérations, le calcul mental, les grandeurs et sur la résolution de problèmes ; ces programmes préconisent des exercices et des entraînements fréquents (par exemple des exercices de calcul mental) pour consolider les apprentissages. Il faut en effet du temps et de la pratique régulière pour fixer les apprentissages ; les programmes répartissent mieux l'apprentissage de différentes notions dans le temps ; et ils proposent aux enseignants des exemples de situations, d'activités et de ressources plus adaptés, davantage contextualisés pour nos élèves.

Ensuite, les évaluations nationales mises en œuvre depuis trois ans permettent aux équipes enseignantes de repérer très tôt dans l'année, les fragilités des élèves. Cette démarche leur permet d'adapter leur progression pédagogique et de s'inscrire dans l'individualisation de la prise en charge de la difficulté scolaire. Il faut noter dans ce cadre que les évaluations en début CP en mathématiques témoignent d'un bon accompagnement en maternelle, même si les scores peuvent encore s'améliorer par rapport au National. Il est vrai que nous devons rester vigilants et réactifs par rapport aux préconisations et aux évolutions des programmes en mathématiques en maternelle. En effet, l'élève peut être trop rapidement confronté à l'abstraction du nombre. La manipulation des quantités, le classement des grandeurs doivent être davantage abordés en maternelle, c'est un point de vigilance de nos inspecteurs et de nos professeurs. Ces mêmes évaluations nationales combinées avec les données sociales des familles nous permettent de redéployer les moyens notamment dans le dédoublement désormais très majoritaire des classes de CP et des écoles classées REP+.

Tout ce qui précède montre la nécessité en effet d'une formation initiale et continue des enseignants davantage en prise avec les problématiques de terrain, les difficultés des élèves. Nous incitons les enseignants, notamment en maternelle de s'appuyer sur l'enseignement en langues polynésiennes. L'expérimentation des sites bilingues y participent et de nombreux enseignants du premier degré expliquent des notions notamment mathématiques en langues polynésiennes. L'exigence réaffirmée d'une épreuve obligatoire de Tahitien au concours de professeur des écoles en témoigne.

Ainsi, nous allons renforcer et améliorer la formation initiale des enseignants en faisant en sorte que nos professeurs des écoles, polyvalents par nature, soient aussi à l'aise avec l'enseignement des mathématiques qu'avec celui du français, quel que soit leur profil initial. Cette formation initiale doit être pluridisciplinaire en donnant beaucoup plus de place aux disciplines fondamentales dont les mathématiques. Nous travaillons, d'ailleurs, en lien avec l'INSPE et l'UPF, à la création d'un parcours de préparation au professorat des écoles qui formera plus tôt les étudiants qui souhaitent devenir professeurs des écoles à un bon niveau en mathématiques, préalable indispensable à ce qu'ils soient à l'aise pour les enseigner quand ils seront devant les élèves.

De plus, j'ai décidé que la formation continue du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degrés revienne dès la rentrée prochaine sous mon autorité directe. Ainsi, un département de la formation continue est créé à la DGEE qui sera chargée de concevoir et d'organiser les stages en direction des professeurs des écoles, des collèges et des lycées en coordination étroite avec les inspecteurs pédagogiques du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degrés. Un programme sur trois ans portant sur les fondamentaux au CP, et notamment sur les mathématiques sera prioritaire. La proposition d'un parcours individualisé de formation de l'enseignant permettra de suivre l'enseignant dans la programmation et le contenu de sa formation en mode hybride — ça sera fait en présentiel et en distanciel — afin de pallier les manques notamment en mathématiques.

Vous l'aurez compris, la politique éducative du Pays n'a pas pour projet d'abandonner les programmes nationaux, ce qui exclurait, de fait, tous nos jeunes des diplômés reconnus nationalement et internationalement, sésames indispensables pour suivre un parcours dans l'enseignement supérieur.

En revanche, mon ministère, conscient des difficultés que vous décrivez, s'attache à actionner plusieurs leviers : le levier de l'adaptation des programmes autorisée en Polynésie française ; le levier des évaluations nationales pour individualiser la prise en charge de la difficulté de nos élèves ; le levier du redéploiement des moyens enseignants supplémentaires vers les REP+ et les écoles accueillant des publics fragiles ; le levier de la langue en incitant l'enseignement en langues polynésiennes ; le levier de la formation initiale et continue qui revient dans le giron de mon ministère afin de faire évoluer les pratiques pédagogiques des enseignants.

Tous ces leviers permettront, j'en suis convaincue, de faire évoluer le niveau de nos élèves dans les fondamentaux notamment en mathématiques. J'ai toute confiance aux enseignants, aux directeurs d'école et chefs d'établissement de collège et de lycée, aux inspecteurs pour faire évoluer nos pratiques pédagogiques et permettre ainsi au plus grand nombre d'élèves de mieux réussir leur parcours scolaire et donc de mieux réussir leur parcours de vie.

Je vous remercie pour votre attention.

**Le président** : Merci, Madame la ministre.

La parole est à Madame Éliane Tevahitua si vous voulez bien poser votre question. Merci.

QUESTION ORALE DE M<sup>ME</sup> ÉLIANE TEVAHITUA RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LA CHERTÉ DE LA VIE EN POLYNÉSIE

(Lettre n° 5551 SG.APF du 22/06/2021)

**M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua** : Merci, Monsieur le président. *Bonjour* à tous ! *Bonjour* Mesdames et Messieurs les ministres, *bonjour* chers collègues ainsi que les internautes qui nous suivent.

Monsieur le Président — qui n'est plus là, dans son dernier rapport sur la balance des paiements, l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) a rappelé à juste titre qu'en 2019, notre déficit commercial s'est encore alourdi atteignant la somme vertigineuse de 201 milliards F CFP (après 165,7 milliards F CFP en 2018).

En réalité, ces chiffres traduisent un fait connu de tous : notre économie est une économie de comptoir, dépendante du reste du monde en particulier de l'Europe et surtout de la France. L'Union européenne située à 20 000 kilomètres de notre pays est le premier fournisseur de biens d'équipement et de consommation de notre pays, et la puissance administrante française compte à elle seule pour 25 % de nos importations alors que la Nouvelle-Zélande et les États-Unis, pourtant géographiquement plus proches, comptent à peine pour 10 % du montant de nos importations annuelles.

Depuis quelques mois déjà les agents maritimes de la place, les sociétés d'acconage, les grandes sociétés d'importation et le secteur de la grande distribution par lesquels transite la plus grande partie des produits que nous achetons chaque jour, ont préparé nos esprits à une hausse des prix des marchandises importées.

À en croire ces derniers, cette hausse tous azimuts va concerner non seulement le prix des importations des matières premières et des produits agroalimentaires qui finiront sur nos tables dans nos assiettes, mais également les matériaux de construction qui vont *in fine* servir à bitumer nos routes, à construire et à équiper nos logements... jusqu'aux assurances de nos véhicules impactées par la hausse du prix des pièces détachées vendues par les concessionnaires automobiles de la place.

Cette hausse serait en grande partie imputable aux effets de la pandémie de la Covid-19 notamment aux tensions qu'elle génère sur les marchés mondiaux ainsi que sur l'approvisionnement et l'acheminement par voie maritime notamment des produits que notre pays importe en provenance d'Europe, principalement de France et de Chine. Les conteneurs coûtent plus chers et notre pays, du fait de son éloignement géographique et des flux relativement modestes de marchandises qui y transitent, n'est pas la priorité des grandes compagnies maritimes.

Cette hausse annoncée des prix est inquiétante car celle-ci ira inmanquablement grever le budget, déjà exsangue, des familles polynésiennes dont 55 % vit en dessous du seuil de pauvreté monétaire.

Monsieur le Président — qui n'est pas là —, que comptez-vous faire pour s'attaquer à la racine de la cherté structurelle de la vie dans notre pays ? :

- Comptez-vous vous attaquer au monopole de la grande distribution qui en coulisse gère trois enseignes commerciales françaises, est à la fois importateur, grossiste, détaillant, producteur, maraîcher, laitier, et demain producteur de viande porcine sur le plateau de Taravao ? Comment expliquerez-vous à notre population que ces sociétés bénéficient en bonus et grassement des subventions publiques et de la défiscalisation ?
- Avez-vous l'intention de vous attaquer à la situation d'oligopole des trois sociétés d'aconage sur les quais du Port de Papeete ? Ces mêmes sociétés qui ont bien d'autres casquettes. Comment expliquez-vous, Monsieur le Président que certaines d'entre elles soient tout à la fois gestionnaires d'entrepôts, commissionnaires en douanes, agents maritimes, loueurs d'engins de levage, transporteurs de conteneurs hors zone de douanes et importateurs de ciment, de béton et de matériaux de construction ? Oui tout cela en même temps !
- Quand aurez-vous l'audace d'intervenir chez les concessionnaires automobiles qui revendent à prix d'or les pièces détachées des véhicules automobiles qu'elles vendent grassement ? Comment expliquez-vous qu'une même pièce auto achetée 60 euros sur internet, fret aérien inclus, soit vendue chez le concessionnaire 60 000 F CFP ?
- Comment comptez-vous expliquer aux Polynésiens par quelle absurdité un même produit fabriqué en Nouvelle-Zélande ou aux USA et transporté à moindre frais dans notre pays sera *in fine* surtaxé par les douanes françaises quand ce même produit acheminé à 20 000 kilomètres bénéficiera d'une exemption ou réduction des droits au simple motif qu'il est estampillé made in France ?

Je vous remercie.

**Le président :** Merci, Madame la représentante.

La parole est au gouvernement. Monsieur le ministre des finances, vous avez la parole.

**M. Yvonnick Raffin :** Merci, Monsieur le président. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs de la presse, du public, bonjour. Il me revient aujourd'hui de répondre à la place du Président qui s'excuse et qui a effectivement un imprévu.

Madame la représentante, vous interrogez le gouvernement sur la cherté de la vie en Polynésie et sur les moyens mobilisés pour lutter contre celle-ci.

Comme vous le soulignez, en 2019, notre déficit commercial atteint 201,8 milliards de francs, soit 36 milliards de plus qu'en 2018. Vous tirez cette information de la publication de l'Institut d'émission d'Outre-mer intitulée « la balance des paiements de la Polynésie française ».

J'ai moi-même parcouru cette publication, fort bien documentée, et y ai lu, en page 6, je cite : « *La balance des paiements a reflété en 2019 le climat économique favorable observé sur l'année, soutenu*

*notamment par une fréquentation touristique au plus haut niveau depuis vingt ans.* » Et, plus loin : « *le compte financier fait ressortir une hausse des avoirs nets de la Polynésie française vis-à-vis de l'extérieur (8,4 milliards F CFP), aussi bien pour les investissements directs que pour les autres investissements, notamment pour le secteur bancaire.* » Ces deux bonnes nouvelles vous ayant certainement échappé, j'ai jugé à propos de vous en faire part. Une fréquentation touristique au plus haut niveau depuis vingt ans et une hausse des avoirs nets détenus par les Polynésiens. Il y a tout de même là matière à se réjouir.

Mais revenons à votre constat. Par l'observation de l'accroissement de notre déficit commercial, vous en déduisez que notre économie est de comptoir, c'est-à-dire une structure commerciale permettant au Pays qui la contrôle de s'assurer un approvisionnement en ressources provenant des régions environnantes. La démonstration ne m'apparaît pas convaincante, notamment en raison d'une erreur ontologique sur la définition. En effet, notre système présente les caractéristiques d'une économie de transferts, c'est-à-dire dépendante de l'afflux de capitaux et de transferts de l'extérieur. Et il ne s'agit pas ici de ma part d'une coquetterie sémantique : à la base de toute solution se trouve un diagnostic étayé, lui-même basé sur l'appréhension des notions fondamentales et des concepts permettant de qualifier l'état présent.

Ensuite, il nous faudrait entrer dans les détails de notre balance des paiements pour répondre aux différents points soulevés par votre question, laquelle procède davantage de prélèvements opérés dans un rapport sans souci de l'articulation des données entre elles. Et c'est bien là que réside le problème. L'économie est quelque chose de systémique et de circulaire, de sorte qu'il est impossible de faire une analyse économique dichotomique : tout doit être pris dans son ensemble et ensemble !

Nous l'avons d'ailleurs constaté au cours des 18 derniers mois. Lorsque l'un de nos secteurs d'activité est mis à mal, il y a automatiquement des répercussions sur les autres secteurs à plus ou moins long terme.

Ce postulat étant posé, vous comprendrez donc que je ne peux pas me lancer dans une argumentation aussi segmentée que la vôtre au risque d'emprunter les mêmes biais et de nuire ainsi à l'intelligibilité du propos. Si l'apanage de certains est de pouvoir laisser libre court à toute fantaisie intellectuelle, le gouvernement se doit, lui, de faire preuve de rigueur méthodologique.

C'est au nom de cette rigueur que je ne commenterai pas non plus vos suspicions complotistes sur une hausse des prix orchestrée par certains acteurs économiques. Je vous laisse la responsabilité des accusations que vous portez contre les sociétés d'aconage, d'importation et de grande distribution.

Oui, madame la représentante, il existe un risque d'inflation des prix. On le sait et il est mondial. Ce que la lecture de notre balance des paiements aurait dû vous apprendre, c'est que notre économie est dépendante de la conjoncture internationale ! Voilà l'enseignement fondamental de ce type de littérature. Les rêves d'autarcie, d'économie fermée et de repli peuvent difficilement cohabiter dans une économie qui est dépendante de la conjoncture internationale. C'est bien notre cas ! Notre population, et en particulier nos plus jeunes, savent très bien comment ce monde fonctionne et, si vous regardez bien, Madame la représentante, si vous prenez le temps de jeter ne serait-ce qu'un seul vrai regard sur nos concitoyens, vous observerez qu'ils s'en accommodent plutôt bien, avec intelligence et ingéniosité.

Cette hausse des prix résulte bien des tensions sur les marchés internationaux, engendrées par la reprise des activités économiques enrayées par la crise de la Covid-19. Il n'y a pas de complot derrière tout ceci, pas plus de « *deus ex machina* », pas de malin génie qui tirerait je ne sais quelles ficelles. Il ne s'agit que d'économie qui, comme je vous le disais, revêt un caractère systémique.

Ces précisions étant formulées, j'en viens au cœur du problème, à cette racine de la cherté structurelle de la vie dans notre pays que vous évoquez. Il s'agit là d'un phénomène, bien étudié par les économistes d'ici et d'ailleurs, et que la doctrine désigne sous le vocable de « régions à handicap

structurel ». Les petits territoires insulaires, tels que le nôtre, sont des régions à handicaps structurels permanents, car ils subissent des limites certains dans leur développement, des problèmes de transports et de rupture de charges. Si vous ajoutez à cela le caractère montagnoux qui bride l'espace et notre position géographique à l'écart des grands pôles de développement, nous cumulons en effet quelques handicaps structurels qui ne sont pas sans lien avec notre situation économique et le coût et la cherté de la vie.

Voilà la principale raison de la cherté de la vie, inutile de chercher un quelconque coupable ou bouc-émissaire autre que la géographie. Vous ne m'entendrez jamais proclamer, comme vous pouvez le faire ou d'autres, que nous pourrions avoir le même niveau de prix ici que dans n'importe quel pays de type continental. C'est structurellement impossible ! Voilà ce qu'il convient de rappeler lorsque l'on souhaite avancer sur ce sujet.

Pour autant, est-ce à dire que nous devons nous résigner et subir ? À ceci je réponds bien évidemment que non. Et c'est là que nous retrouvons toute la vertu de l'analyse critique, de l'examen clinique de notre système, en lieu et place des dispositions dogmatiques, pauvre logique qui transpire les stratégies du désespoir et l'absence de vision économique.

Ayant exposé les limites structurelles de notre espace, je considère qu'il est possible de maîtriser, dans une certaine mesure bien évidemment, les prix par notre réglementation. Tout cela porte un nom : cela s'appelle la régulation. Et le gouvernement auquel j'appartiens y travaille constamment. J'en veux pour preuve les chantiers impulsés depuis plusieurs mois et que je tiens à vous rappeler. L'audit de notre fiscalité vise précisément à étayer notre connaissance de notre système pour identifier, avec précision et non par intuition, les circuits vertueux et ceux qui ne le sont pas. Vous parlez de notre réglementation en matière de droits de douanes, en oubliant au passage qu'ils alimentent notre budget. Et bien, pour ma part, je m'y intéresse fortement dans une perspective d'évolution. Et, je vais vous le dire, je le fais avec les acteurs économiques et les douaniers eux-mêmes. Vous seriez surprise de voir combien nos douaniers, enfants du *pays* dans leur grande majorité, sont intéressés par une évolution de notre réglementation. Ils n'attendent que ça !

Parallèlement, nous avons lancé une vaste entreprise de modernisation et de simplification de la vie économique. Il s'agit d'un plan d'actions ambitieux visant à créer les conditions d'un environnement favorable à l'entreprise, tant pour la création que pour le développement. À titre d'exemple, vous examinerez bientôt une loi du Pays sur la modernisation du statut des sociétés par actions simplifiées (SAS). De nombreux autres textes viendront donc réformer certaines professions réglementées, tandis que d'autres vont venir alléger le droit économique, et renforcer la protection des consommateurs. Un autre texte, à venir dans les prochains jours, renforce le code de la concurrence, toujours au bénéfice d'une lutte contre les positions dominantes et des positions d'entente qui nourrissent les rentes. Nous attendons aussi avec impatience l'arrivée de la nouvelle directrice, présidente de l'APC, Madame Johanne Peyre, qui arrivera bientôt, le 15 juillet et qui contribuera à tous ces travaux, j'en suis sûr, via son œil neuf et son approche anglo-saxonne, à la modernisation du fonctionnement de notre économie. Tous ces chantiers, nous les aborderons avec sérénité et détermination, sans formules incantatoires, mais à partir de données tangibles et d'un examen minutieux de notre contexte.

Tandis que certains vilipendent des acteurs économiques, je les consulte. Je travaille par exemple avec les concessionnaires, non pas les concessionnaires auto, non pas sur le prix de vente des véhicules, ni sur les écarts de prix entre une voiture citadine, thermique, hybride ou électrique, par rapport au prix aux États-Unis, ailleurs, à Paris ! Je travaille avec eux vous disais-je sur le service après-vente parce que c'est là qu'est la vraie valeur ajoutée. Je disais donc que je travaille avec eux sur le service après-vente et les pièces détachées. Parce qu'une fois qu'on fait le constat que c'est cher, il existe une autre attitude que la mise à l'index d'une profession, cela s'appelle la négociation, cela s'appelle la compréhension, et cela s'appelle aussi et encore, la régulation.

Nous entendons faire évoluer les cadres réglementaires, les orientations majeures mais également les dispositifs de travail, et surtout la méthode, laquelle repose notamment sur le dialogue et une co-

construction public-privé. J'ai eu l'occasion à maintes reprises de constater, que la sphère publique avait tendance à se substituer au privé ou, au mieux, à sur-réglementer le fonctionnement de l'économie. Avec de bonnes intentions au départ, certes, mais avec des effets parfois pervers et évidents à l'arrivée. De nombreux exemples historiques ont fait, au siècle dernier, la démonstration des limites de ce type de modèle aujourd'hui tombé en désuétude.

Pour ma part, et j'ai une conviction, Madame la représentante : lorsque le marché est en mesure de satisfaire les besoins, le Pays n'a pas à intervenir. Quand les conditions sont réunies, il faut savoir faire confiance à nos entrepreneurs. Ce sont eux qui créent la croissance, l'emploi et qui inventent l'avenir. Nous, dans les ministères, dans le gouvernement, nous sommes là pour les accompagner, pour ajuster et, si les conditions l'exigent, réguler.

Et enfin, je terminerais par un vieil adage qui dit que « *Tout ce qui est excessif est insignifiant* ». Alors, Madame la représentante, en matière d'économie, ne soyez pas si excessive dans vos jugements de peur que le paravent de l'insignifiance ne vienne cacher vos nobles motivations. Merci.

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre.

### **III) EXAMEN DES RAPPORTS, DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION, DE LOI DU PAYS, D'UNE PROPOSITION D'ACTE DE DÉLÉGATION ET DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER**

**Le président :** Nous avons terminé avec les questions orales. Maintenant, nous passons au point III) *examen des rapports, des projets de délibération, de loi du pays, d'une proposition d'acte de délégation et du rapport d'activité de la commission de contrôle budgétaire et financier.*

Avant d'examiner nos rapports, je vous rappelle que la conférence des présidents a décidé de grouper les dossiers n<sup>os</sup> 1 et 2, les dossiers n<sup>os</sup> 3 et 4, ainsi que les dossiers n<sup>os</sup> 7 et 8.

Par ailleurs, la conférence des présidents a également décidé d'appliquer la procédure d'examen simplifiée pour les rapports n<sup>os</sup> 3, 5, 7, 8 et 10. Je rappelle que l'ordre de passage des dossiers a été modifié dans l'adoption de notre ordre du jour, et que pour le dossier n<sup>o</sup> 3, il s'agit d'une délibération sur la méthodologie de calcul du prix de l'électricité. Dans cette procédure, les articles ne seront pas lus ni débattus. Seuls les articles faisant l'objet d'amendement seront toutefois discutés, et lorsque le texte soumis à la procédure d'adoption simplifiée ne fait l'objet d'aucun amendement, il est mis aux voix l'ensemble des projets et des propositions de délibération ou de loi du pays.

#### **RAPPORT N<sup>o</sup> 86-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION N<sup>o</sup> 3 DE LA DÉLIBÉRATION N<sup>o</sup> 2020-73/APF DU 3 DÉCEMBRE 2020 APPROUVANT LE BUDGET GÉNÉRAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2021**

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Tepuaraurii Teriitahi et Béatrice Lucas

#### **RAPPORT N<sup>o</sup> 87-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION N<sup>o</sup> 3 DE LA DÉLIBÉRATION N<sup>o</sup> 2020-74/APF DU 3 DÉCEMBRE 2020 APPROUVANT LES BUDGETS DES COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR L'EXERCICE 2021**

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Tepuaraurii Teriitahi et Béatrice Lucas

**Le président :** Nous commençons par les deux dossiers groupés. Il s'agit du rapport n<sup>o</sup> 86-2021 relatif à un projet de délibération portant modification n<sup>o</sup> 3 de la délibération n<sup>o</sup> 2020-73/APF du 3 décembre 2020 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2021, ainsi que le rapport n<sup>o</sup> 87-2021 relatif à un projet de délibération portant modification n<sup>o</sup> 3 de la délibération n<sup>o</sup> 2020-

74/APF du 3 décembre 2020 approuvant les budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'exercice 2021.

Le gouvernement, Monsieur le ministre, a une présentation à faire ? Merci.

**M. Yvonnick Raffin** : Oui, merci Monsieur le président.

Lors de l'examen du budget primitif en décembre dernier, le Président vous avait exposé la philosophie et les modalités de pilotage de notre budget pour affronter une année 2021, que nous devinions déjà atypique.

Un mot résumait alors notre doctrine, « adaptabilité ». Je m'étais engagé autant de collectifs que nécessaires en fonction de nos ressources. Vous le voyez encore aujourd'hui, via la présentation du 3<sup>e</sup> collectif, nous adaptons ce budget en fonction des besoins et de l'évolution de la situation.

Pour autant, nous demeurons cohérent avec nos ambitions initiales et aux objectifs majeurs fixés en début d'année, à savoir la relance et la prudence.

Ce collectif budgétaire répond à quatre objectifs :

D'abord, assurer le financement des dépenses urgentes liées à la gestion de la crise sanitaire, afin de poursuivre la campagne de vaccination sur le territoire et accompagner les mesures de sécurité liées à l'entrée et au séjour des voyageurs.

*Secondo*, allouer des moyens importants en faveur de notre économie verte, afin de développer notre autonomie alimentaire. La crise sanitaire a souligné la vulnérabilité de notre approvisionnement en denrées, au gré des variations d'importation, il est urgent d'engager notre transition alimentaire en orientant la consommation vers les produits locaux. Mais pour se faire, il nous faut augmenter significativement nos capacités de production.

Troisièmement, soutenir l'activité économique via le financement des plans de relance 2021-2023, notamment le renforcement de l'aide à l'investissement des ménages victime de son succès, car à ce jour, plus de 700 dossiers pour un montant total dépassant désormais le milliard sont instruits ou en passe de l'être. C'est l'une des raisons de la bonne santé de notre économie du bâtiment et des artisans. Ce n'est pas que la seule, mais c'est l'une des raisons. Pour information, pour un franc de subvention accordée, cinq francs en moyenne sont investis dans l'économie réelle et à court terme, permettant ici de mobiliser l'épargne privée des ménages au profit des dépenses utiles.

Et enfin quatrièmement, ajuster notre budget via le traditionnel nettoyage des écritures, gage d'une gestion serrée et d'une allocation optimale des moyens.

Sur ce dernier point, quelques précisions méthodologiques méritent d'être expliquées. Le toilettage du budget ou MEPI (mission d'expertise de la programmation de la planification des investissements) vise à assurer l'adéquation entre les autorisations de programme votées par votre assemblée et les perspectives de réalisation. En d'autres termes, l'exercice permet d'ajuster la trajectoire du budget d'investissement en fonction de notre capacité à mettre en œuvre nos projets, en d'autres termes, encore une fois, de privilégier les projets structurants de courts et moyens termes. Rappelez-vous, nous avons un plan de relance à réaliser. Cela ne veut pas dire que nous oublions le reste. Bien au contraire ! Qui peuvent être qualifiés de structurants, mais ces derniers seront réexaminés en temps voulu. Je pense au Village Tahitien entre autre, dont les crédits pour terminer les études ont été conservés.

À l'issue de ce travail collectif rigoureux, qui a mobilisé tous nos services et dont je tiens à saluer l'implication et le professionnalisme, le total des autorisations de programme s'élèvera à 146 milliards F CFP, à raison d'une moyenne de 35 milliards F CFP et de dépenses annuelles, cela représente quatre années de réalisation. Nous ne manquons donc pas de projets et de perspectives tout

en conservant cette logique simple : mettre la bonne quantité de crédits au bon endroit et au bon moment.

Sans entrer dans les détails car les échanges lors de la commission ont été très riches et ont permis de répondre à de nombreuses questions, ce collectif budgétaire abonde 6,9 milliards F CFP dans la section de fonctionnement ; 4,3 milliards F CFP en section d'investissement financés par le prélèvement sur les réserves à hauteur de 6,5 milliards F CFP et des recettes diverses.

Donc voici, en quelques mots effectivement, l'exposé synthétique des caractéristiques majeures de ce projet de collectif budgétaire.

Je vous remercie.

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre.

La parole est à Madame la rapporteure et présidente de groupe, Tepuaraurii Teriitahi.

**M<sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi :** Oui, Monsieur le président de l'assemblée, Mesdames et Messieurs les ministres, Madame la députée, Monsieur le sénateur, chers collègues, chers collaborateurs, cher public, *bonjour*.

Par lettres n° 4174/PR du 14 juin 2021 et n° 4234/PR du 15 juin 2021, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, deux projets de délibération portant modification n° 3, pour le premier, de la délibération n° 2020-73 APF du 3 décembre 2020 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2021, pour le second, de la délibération n° 2020-74 APF du 3 décembre 2020 approuvant les budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'exercice 2021 .

S'agissant du budget général de la Polynésie française, le collectif vise à assurer le financement des dépenses urgentes liées à la gestion de la crise sanitaire, consacre des moyens importants en faveur de l'économie verte afin de sécuriser l'autonomie alimentaire et met l'accent sur le soutien de l'activité économique et le financement des mesures du Plan de relance 2021-2023.

Il abonde de 6,9 milliards de francs la section de fonctionnement et de 4,3 milliards de francs la section d'investissement, financés par un prélèvement sur les réserves à hauteur de 6,5 milliards de francs et des recettes diverses.

En recettes de fonctionnement, sont notamment inscrites une dotation aux provisions pour créance douteuse de 289 millions de francs, un ajustement de 37 millions de francs de soutien de l'État dans les domaines de la jeunesse et du sport et une recette de 15 millions de francs dans le cadre des opérations liées aux aires marines éducatives.

En dépenses de fonctionnement, 802 millions de francs sont dédiés aux mesures liées à la gestion de la crise sanitaire, 955 millions de francs aux dépenses de fonctionnement courant et de transfert, 154 millions de francs aux dépenses de personnel et environ 2 milliards de francs à des dépenses techniques.

En recettes d'investissement, au transfert d'environ 2 milliards de francs de la section de fonctionnement s'ajoutent des recettes liées aux partenariats financiers avec l'État pour 1,1 milliard de francs, une mobilisation d'emprunt pour 450 millions de francs et des remboursements de trop perçus par l'OPH pour 250 millions de francs.

En dépenses d'investissement, les inscriptions en termes de crédits de paiement, à hauteur de 4,3 milliards de francs, incluent 923 millions de francs pour les besoins formulés dans le cadre des

actions du Plan de relance qui concernent le secteur primaire, les aides à l'investissement des ménages et le programme de financement Capital investissement.

S'agissant des comptes d'affectation spéciale, compte tenu de l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2021 de la loi du pays n° 2020-44 du 18 décembre 2020 portant institution d'une contribution de solidarité de la continuité territoriale du transport aérien interinsulaire, dont les premières recettes ne sont attendues qu'à partir du mois d'août, il est proposé de modifier le budget du Fonds de continuité territoriale aérienne interinsulaire (FCTAI).

Pour des dépenses globales estimées à 519 millions F CFP, les recettes du fonds se composent de la contribution de solidarité à hauteur de 169 millions F CFP et d'un versement de 350 millions F CFP du budget général.

Examinés en commission le 21 juin 2021, et suite à des échanges figurant au compte-rendu, les deux présents projets de délibération ont recueilli un vote favorable des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter les projets de délibération ci-joints. **Merçi.**

**Le président :** Merçi, Madame la présidente du groupe Tapura huiraatira.

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes réparties comme suit : 30 minutes pour le Tapura huiraatira, 10 minutes pour le Tavini huiraatira, 10 minutes pour le Tahoeraa huiraatira et 10 minutes pour les non-inscrits.

J'appelle l'intervenant, parmi les non-inscrits, à prendre la parole. La parole est à Monsieur Nuihau Laurey.

**M. Nuihau Laurey :** Oui, merci Monsieur le président. Mesdames les ministres, Messieurs les ministres, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse et du public.

Le collectif budgétaire qui est soumis à notre examen comprend de nombreux ajustements techniques, notamment sur des dépenses sanitaires, sur des réaffectations de crédits de paiement compte tenu j'imagine de l'avancement réel des différents projets d'investissement, et enfin sur des recalibrages en matière d'autorisations de programme, ce qui est la fonction même des collectifs budgétaires. Rien d'inhabituel ou d'anormal dans tout cela.

Mais ce collectif selon nous constitue aussi et surtout un réajustement salutaire de la ligne budgétaire de notre pays. Pour être plus précis, je dirais qu'il s'agit d'un retour à la réalité des chiffres.

Le compte administratif du pays que nous avons adopté la semaine dernière a montré que les chiffres ne mentaient pas, et que notre situation budgétaire et financière était difficile, ce qui est un euphémisme. Nous demandons depuis plusieurs mois une réduction des dépenses publiques pour contribuer au rétablissement de nos grands équilibres qui ne se fera pas par la simple incantation à la reprise économique.

Une phrase extraite du rapport de présentation du gouvernement résume parfaitement ce retour à la réalité que nous soutenons je cite « *Considérant le nombre important de postes déjà créés lors du budget primitif et du premier collectif budgétaire (34 postes et 21 postes), n'a été retenu qu'une unique création de poste.* » Alors oui, on ne veut pas créer de nouveaux emplois publics par dizaine, alors que nos recettes publiques sont en forte baisse, que notre endettement augmente et que notre PSG nécessite encore un apport en trésorerie pour supporter la perte de 4000 cotisants en équivalent à temps plein. On ne peut surtout pas, selon nous, créer de nouveaux emplois publics payés par l'impôt des citoyens en forte baisse, alors que la masse salariale publique atteint aujourd'hui 47 milliards F CFP, soit presque la totalité de la TVA payée dans notre pays.

Alors oui, ce collectif prend en compte une récession économique qui affecte profondément nos équilibres budgétaires et qui nécessitera encore d'autres efforts à venir, c'est certain.

Trois points illustrent cette délibération qui est soumise à notre examen :

Premièrement, le financement de la section de fonctionnement est encore assuré par un prélèvement sur les réserves à hauteur de 6,5 milliards F CFP. Je rappelle que près de 16 milliards F CFP avaient déjà été prélevés lors du budget primitif et du premier collectif, et que cette source de financement, essentielle à l'équilibre du dernier budget des collectifs votés, est donc aujourd'hui, quasiment épuisée.

Deuxièmement, la budgétisation d'une enveloppe technique de 2 milliards F CFP, en admission en non-valeur, en remboursement de TVA, en dégrèvement et en provision pour risque de contentieux est aussi un rappel à la réalité économique et à la nécessité de garantir la sincérité des comptes, Covid ou pas.

Enfin troisièmement, les réajustements actés dans la présente délibération rejoignent nos interventions récentes, à savoir la nécessaire réduction des dépenses publiques hors investissement, l'investissement restant le seul moteur de création d'activité et d'emploi dans un contexte économique difficile.

Nous notons cependant que de nombreuses opérations d'investissement prévues par le plan de relance sont annulées ou reportées au travers des crédits de paiement et ne restent finalement que des études qui ne produiront certainement pas l'activité économique escomptée par le plan de relance.

Nous voterons en faveur de ce collectif car il reflète enfin la prise de conscience de notre nouvelle réalité économique et budgétaire, bien loin des déclarations présidentielles en appelant plus à la méthode Coué qu'à la raison avec le fameux « *on va faire mentir les chiffres* ».

Non, les chiffres sont là, et il faut faire avec. Notre situation financière est grave et nous soutiendrons ce collectif budgétaire que nous qualifions de raisonnable et nécessaire. Merci.

**Le président :** Merci Monsieur le représentant. La parole est au représentant du groupe Tavini huiraatira. Qui prend la parole au sein du groupe Tavini huiraatira ?... La parole est à Madame Cécile Mercier.

**M<sup>me</sup> Cécile Mercier :** Merci, Monsieur le président. Mesdames, Messieurs les ministres, Mesdames, Messieurs les représentants, chers collègues, *bonjour*.

Ces deux projets de délibération ont été étudiés lundi en commission et sont en séance plénière, ce qui démontre bien que notre pays est dans une situation d'urgence et que notre institution doit pouvoir suivre le rythme.

C'était d'ailleurs le sens de notre intervention de jeudi dernier, qui venait assouplir le règlement intérieur de notre assemblée. La discussion étant commune sur les deux rapports je tâcherais d'être bref.

Je vous avais précédemment alerté en commission et ici en séance plénière sur le fait qu'il fallait être vigilant sur les aides allouées aux entreprises dites « zombies » qui allaient absorber inutilement l'argent de notre collectivité.

Il faut toujours se méfier des effets d'aubaine surtout en période de crise où chaque franc compte. Je vous avais aussi questionné sur le fléchage des budgets alloués au développement endogène de notre économie, et j'avais déploré que les mots ne soient pas puissamment suivis des faits ou des autorisations de programme. Mais peut-être que cela viendrait dans le collectif budgétaire n° 3 !

Pour ce qui concerne lorsque vous mentionnez l'assouplissement des critères d'obtention des aides à l'investissement des ménages afin de relancer le secteur du bâtiment et encourager les transactions immobilières via nos amis de la presse, les professionnels et de manière générale, nous constatons la formation d'une véritable bulle spéculative immobilière d'une part, et d'autre part, de l'augmentation du coût des matières premières.

La loi de l'offre et de la demande qui vient déstabiliser le marché de l'immobilier. Avez-vous prévu les moyens de contrôle qui vont avec le dispositif d'AIM qui est normalement réservé aux résidences principales pendant un certain laps de temps ?

Dans le point 2 du B (dépenses de fonctionnement), vous faites état d'une enveloppe de 100 millions F CFP pour baguer les cocotiers, ce qui à mon sens sera insuffisant car l'aluminium subit lui aussi une forte hausse. Peut-on plutôt envisager des opérations de dératisation aux moyens des chiens chasseurs de rats ? Pouvez-vous nous faire un point là-dessus ? Dans le point B de la section d'investissements, pourriez-vous nous préciser le détail des 120 millions F CFP qui seront accordés aux aides à la pêche ?

Ensuite, au niveau de notre compagnie aérienne locale, comme toute société doit faire face à des charges fixes et les récents débats sont venus tendre les relations que notre Administration a avec l'équipe dirigeante. En attendant la mise en place de la délégation de service public, la compensation financière de 472 millions F CFP afin d'assurer la desserte des lignes déficitaires pour le premier semestre 2021. Lorsque le tourisme aura « redécollé », est-il prévu de « récupérer » cet argent public ? Comment allez-vous quantifier le retour sur investissement ?

Je vous remercie de votre attention. *Merci.*

**Le président :** *Merci, Madame la représentante. La parole est à l'intervenant du groupe Tahoeraa huiraatira, Madame la présidente.*

**M<sup>me</sup> Teura Iriti :** *Monsieur le président, chers ministres, à tous, bonjour.*

*Sur ce dossier que nous avons examiné en commission législative, ce qui est important de retenir c'est : premièrement, l'accompagnement sur le plan sanitaire dans les mois à venir ; deuxièmement, la mise en avant de la production agricole locale et, pour cela, je tiens à féliciter (NDT, le gouvernement) parce que c'est effectivement un secteur à développer ; troisièmement, les aides, comme mentionné par notre ministre, à destination des ménages pour la reconstruction de leur habitation par exemple puisque c'est un moyen pour que l'argent soit investi dans notre pays. En revanche, nous avons une réserve sur le fait que l'on finance (NDT, nos programmes) nous-mêmes alors que l'on peut tout à fait aller chercher des financements étrangers. Donc, comme certains l'ont souligné, nous ne pouvons qu'adopter ce texte ; mais nous vous demandons simplement ce qu'il en est des réserves et de la possibilité de chercher des financements étrangers. Merci.*

**Le président :** *Merci bien.* La parole est à l'intervenant du Tapura huiraatira, Monsieur le président de la commission des finances, Antonio Perez.

**M. Antonio Perez :** *Merci,* Monsieur le président de notre assemblée. Mesdames, Messieurs les ministres, chers collègues représentants, les parlementaires, le public, permettez-moi de vous renouveler mes salutations.

+6,9 milliards de francs pacifique en section de fonctionnement et +4,3 milliards en investissement, tels sont les deux chiffres à retenir du collectif n° 3 du budget général du Pays pour l'exercice en cours que le gouvernement soumet à notre examen. Deux montants conséquents qui, au vu de la lecture détaillée du rapport de présentation, donnent la véritable mesure des actions mises en œuvre.

Contrairement à ce que pourraient penser certains, cet effort supplémentaire n'est pas la conséquence d'une sous-évaluation des prévisions au budget primitif 2021, mais l'extrême volatilité des paramètres économiques étant, ce collectif s'inscrit bien dans une gestion affûtée des finances publiques. Alors, oui, mes chers collègues, nous réajustons le tir, nous nous adaptons à la situation du moment et nous procéderons ainsi autant de fois que nécessaire, comme annoncé par notre Président.

Dans ce contexte, vous ne serez pas étonnés que les nouvelles dépenses occasionnées vont, tout d'abord, à la santé. Nous le savons toutes et tous, en tant qu'individus, sans la santé, tout se complique et devient plus difficile à surmonter. Pour combattre l'épidémie de Covid et protéger nos populations, nous avons investi beaucoup d'argent en test, analyses biologiques, frais de personnel médical, mise en place de quarantaine et j'en passe. Le présent collectif y consacre plus de 800 millions de francs CFP supplémentaires. La vie n'a pas de prix et le fardeau des 142 victimes est déjà très lourd, trop lourd à porter.

La crise sanitaire passée, nous l'espérons tous, la Polynésie française doit plus que jamais miser sur ses ressources propres pour accroître son autonomie vis-à-vis de l'extérieur et, à ce titre, nous ne pouvons qu'encourager le gouvernement à poursuivre dans la même voie. Il nous faut viser davantage l'autonomie alimentaire. Il en est ainsi pour le soutien apporté à la filière coprah (+300 millions) mais également au travers du plan de relance en faveur du secteur primaire (agriculture, élevage, pêche) totalisant en aides diverses une enveloppe de 411 millions. À cela s'ajoutent des investissements indispensables comme, par exemples, une nouvelle autorisation de programme de 105 millions F CFP pour des acquisitions-installations de pontons de pêche à Paopao, Vaitupa et Arue, ou encore 200 millions dédiés à l'aménagement et l'extension du domaine agricole de Faaroa. L'exploitation forestière n'est pas en reste. Nous allons examiner et adopter, j'en suis certain, au cours de cette même séance un nouveau dispositif visant à encourager la découpe de pins des caraïbes arrivés à maturité sur les parcelles privées. Dans ce registre figurent deux nouvelles inscriptions en autorisations de programme : l'une de 67 millions pour l'achat d'un autoclave, l'autre de 96 millions au profit de la station forestière de la Direction de l'agriculture de Pajaru.

L'investissement dans notre économie passe également par les ménages dont le niveau d'épargne n'a jamais été aussi élevé. Dans ce cadre, l'aide du Pays à la construction, acquisition, rénovation de logements, au travers d'un nouveau dispositif exceptionnel — car, désormais sans conditions de revenus — continue de porter ses fruits. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, 522 dossiers ont été engagés pour une dépense publique d'environ 900 millions F CFP. Par effet multiplicateur, ce sont près de 4 milliards injectés au profit des prestataires des différents corps de métier du bâtiment, générant au passage de la TVA. Pour accompagner cet engouement, le collectif n° 3 consacre 550 millions supplémentaires en AP, dont 350 en crédits de paiement.

Par ailleurs, ce nouveau collectif budgétaire vient quelque peu atténuer les nombreux désagrèments que vivent au quotidien les populations éloignées. La preuve par trois : 350 millions F CFP versés au fonds de continuité territoriale aérienne interinsulaire (FCTAI), permettant à *Air Tahiti* de poursuivre ses missions de service public là où les lignes sont traditionnellement déficitaires ; 289 millions en plus des 711 millions déjà inscrits au budget primitif pour la prise en charge du fret maritime à destination des archipels éloignés ; et, enfin, une rallonge par voie d'amendement de plus de 800 millions pour mener à bien la phase 2 du câble sous-marin Natitua Sud devant relier Tahiti à Tubuai et Rurutu. Il faut continuer de surfer sur le haut débit.

Autre enseignement majeur que je retiens des modifications budgétaires proposées : la réduction sensible (plus de 22 milliards F CFP) des autorisations de programme dont l'enveloppe globale culmine à plus de 195 milliards. Là encore, le gouvernement l'avait annoncé : les services compétents ont achevé un très gros travail d'analyse des opérations d'investissement en attente afin de distinguer celles qui sont prêtes à démarrer des autres pouvant être différées dans le temps.

L'ampleur sans précédent d'un tel nettoyage a suscité un grand nombre de questionnements parmi les élus en commission législative, ce qui est normal. Il est vrai qu'aucun secteur n'a été épargné. C'est

ainsi que deux inscriptions ont été retirées concernant les travaux d'aménagement du futur complexe touristique dénommé « Village Tahitien » à Punaauia au motif d'appels d'offres infructueux. Nous militons et nous militerons pour que ce projet-phare porté par notre majorité aille à son terme. Parallèlement, à noter une inscription de 537 millions pour réaliser, sur une période de cinq ans, un certain nombre d'abris de survie aux Tuamotu, archipel qui, comme chacun le sait, est particulièrement vulnérable aux changements climatiques et à la montée des eaux en particulier. Il en va de la sécurité de nos concitoyens vivant dans cet archipel.

*Chers collègues, il n'y a pas d'autres issues si ce n'est de continuer à améliorer notre système économique et les conditions de vie de nos concitoyens. Je vous remercie de votre attention.*

**Le président :** *Merci, Monsieur le président de la commission de l'économie.* La parole est à Monsieur le ministre.

**M. Yvonnick Raffin :** Monsieur le président, merci. Je voudrais répondre à quelques observations, quelques questions.

D'abord, à Madame Mercier, sur la justification des 120 millions de francs CFP, en fait, il s'agit de l'aide à la pêche lagonaire, comme vous l'avez souligné. Pour l'achat de matériels (embarcation), petits matériels, en fait c'est l'AP 147.2021 où sont affectés des crédits de paiement de 70 millions. Se rajoutent ensuite des crédits de paiement de 50 millions sur l'AP 148.2021 pour les aides à la pêche côtière et hauturière. Ces 120 millions, c'est bien évidemment pour accompagner le développement de la filière pêche et donc, par voie de conséquence, une reconversion professionnelle des personnes.

Ensuite, mais très rapidement sur la dératisation par chien dans les îles, oui c'est une bonne idée. C'est effectivement prévu sur le moyen terme parce qu'il faut éduquer le chien, etc. Donc, c'est quand même un travail sérieux qu'il faut mettre en place.

Et votre question relative aux 100 millions sur le baguage des cocotiers, nous avons préféré nous cantonner sur l'année 2021 : 100 millions. Nous en remettrons l'année prochaine parce que, bien évidemment, 100 millions ne suffiraient pas. Donc, pour l'instant, on s'est cantonné sur l'exercice 2021 et, ensuite, on avisera en fonction.

Ensuite, très rapidement, encore une fois, pour répondre à Madame Iriti Teura, effectivement, il nous appartient à nous, au gouvernement et à cette assemblée, de mettre en place toutes les conditions fiscales pour attirer les investisseurs étrangers. C'est tout le travail qui est mis en œuvre actuellement. Ce sont des travaux de fourmi qui prennent un peu de temps, mais nous réussissons tous ensemble parce que nous avons tous, je pense, la volonté aujourd'hui de traverser cette crise tous ensemble. Merci.

**Le président :** Merci. La parole est à Monsieur le ministre du logement.

**M. Jean-Christophe Bouissou :** Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les représentants, Monsieur le sénateur, Madame la députée, bonjour.

Oui, juste quelques questions de Madame Mercier sur la question des fonds qui ont été versés à *Air Tahiti*. Vous parliez de 450 millions. C'étaient 450 millions l'année dernière, 472 millions cette année sur le premier semestre. C'est un fonds qui permet à *Air Tahiti* de continuer à desservir les îles dites « déficitaires »... Enfin ce ne sont pas les îles qui sont déficitaires, ce sont les lignes sur ces îles de passagers transportés par *Air Tahiti*. Et ce sont des subventions qui ont été versées. Ce ne sont pas des avances en compte courant d'associés, par exemple. Ça aurait été une possibilité à l'époque pour le gouvernement, je l'avais proposée ; mais la formule de la subvention moins importante puisque nous avions prévu une avance en compte courant d'associés de 750 millions F CFP, je crois, à cette époque-là. Mais nous avons préféré, pour des questions d'équilibre des comptes d'exploitation d'*Air Tahiti*, de faire sous forme de subvention. Donc, il n'y a pas de récupération de subvention.

À compte du 1<sup>er</sup> juillet, c'est le fonds de solidarité sur la continuité territoriale du transport aérien interinsulaire (inter-archipels, inter-îles) qui va assurer cette prise en charge pour permettre à *Air Tahiti* de poursuivre non seulement le transport mais aussi le développement des fréquences dans les îles, puisque pendant la période de pandémie, *Air Tahiti* a été dans l'obligation de réduire évidemment le nombre de vols au vu des contraintes liées à la gestion de la crise, et notamment de situations de populations restant chez elles, dans les îles, et ne pouvant donc utiliser les moyens de transport aérien à cette époque-là. Nous avons l'ensemble des textes en place maintenant et donc, à compter du 1<sup>er</sup> juillet, tout cela va commencer à fonctionner.

Je voudrais répondre à une question qui n'a pas été posée mais qui a été posée en commission, aussi je vous le dis ici. De même qu'au niveau des Marquises, bien sûr que la DSP va aussi démarrer dans l'attente de l'obtention du certificat de transporteur aérien sur l'avion qui a été acheté par la TAC (*Tahiti Air Charter*) dans cette attente, puisqu'il y a encore des éléments d'information qui seront à fournir par la compagnie auprès des autorités de la DGRC, mais c'est un dossier qui avance bien. Il y aura donc la prise en compte du démarrage de transport par la TAC au travers d'une intervention sous forme de sous-traitance de la part de *Tahiti Nui Helicopters*, selon les tarifs qui ont été fixés dans le cahier des charges de la DSP. Donc, c'est aussi une baisse tarifaire qui est pratiquée sur Ua-Pou et Ua-Huka à partir de Nuku-Hiva ou de Hiva-Oa.

Voilà ce que je peux vous donner comme éléments d'information sur l'aérien et sur nos DSP.

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre. Nous passons à l'examen de la délibération sur le collectif n° 3 du budget général de la Polynésie française.

Article 1<sup>er</sup>

Mission 002

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 002, s'agissant des résultats de fonctionnement reportés. Je sou mets au vote la mission. Huit abstentions pour le groupe Tavini huiraatira ?

La parole est à Monsieur le président de groupe, Antony Geros.

**M. Antony Geros :** *Bonjour, Monsieur le président de l'assemblée, les ministres et chers collègues.*

*Le groupe Tavini huiraatira vote favorablement les recettes du collectif budgétaire, conformément à mon en commission. Merci.*

**Le président :** La mission est adoptée à l'unanimité. *Merci.* (Applaudissements dans la salle.) Merci, Monsieur le président de groupe Tavini huiraatira.

Mission 962

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 962. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. *Merci bien.*

Mission 965

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 965. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 969

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 969. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 970

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 970. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 971

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 971. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 975

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 975. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 991

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 991. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Total général

**Le président :** La discussion est ouverte sur le total général. Nous n'avons pas non plus de demandes d'intervention. Je mets aux voix le total général. Même vote.

La discussion est ouverte sur l'ensemble de l'article 1<sup>er</sup>. N'ayant pas de demande d'intervention, je mets aux voix l'article 1<sup>er</sup>. Même vote. Merci.

Article 2

Mission 023

**Le président :** S'agissant des dépenses ordinaires du budget général, la discussion est ouverte sur la mission 023, virement à la section d'investissement. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je soumetts au vote la mission. Même vote. Merci.

Mission 960

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 960. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 961

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 961. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 962

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 962. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 963

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 963. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 964

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 964. La parole est à Monsieur Félix Tokoragi.

**M. Félix Tokoragi :** *Merci bien, Monsieur le président de l'assemblée. Monsieur le ministre, chers collègues élus du peuple, à toutes et à tous, bonjour.*

*Monsieur le ministre, je souhaiterais avoir des précisions sur les 120 millions. Merci.*

**Le président :** La parole est à Monsieur le ministre.

**M. Yvonnick Raffin :** En fait, les 120 millions sont destinés au FIP que les maires en fait n'ont pas souhaité. Donc, on a été obligé de les retirer. Dans le fonds d'urgence. Le fonds d'urgence.

**M. Félix Tokoragi :** Je vois dans l'annexe du document : -120 millions concernant le FIP. C'est bien cela, Monsieur le ministre ? On enlève 120 millions en moins dans le FIP ?

**M. Yvonnick Raffin :** C'est ça. Ce sont les aides d'urgence au FIP qui n'ont pas été... dont les maires ne souhaitaient pas retenir. Donc, nous avons été obligés de retirer.

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre. Je mets aux voix la mission 964. Même vote. Merci.

Mission 965

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 965. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 966

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 966. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 967

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 967. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 969

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 969. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 970

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 970. La parole est à Madame la députée.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Monsieur le président. En fait, cela concerne les dépenses liées à la crise sanitaire. Le 2 juin dernier, l'État a octroyé une subvention à la Nouvelle-Calédonie de 10 milliards pour pouvoir soutenir la collectivité dans sa stratégie sanitaire face à la pandémie, et notamment pour pouvoir rembourser à la collectivité tous les frais de quatorzaine. Donc, la Nouvelle-

Calédonie a pu obtenir cette aide de l'État de 10 milliards. Moi, je voudrais juste savoir, puisqu'on vient encore abonder de 200 millions la ligne 628, si la Polynésie française a fait un dossier aussi, pas de prêt mais de demande d'aide tout comme l'a fait la Calédonie, pour pouvoir être remboursée de ces dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire.

**Le président :** La parole est à Monsieur le ministre.

**M. Yvonnick Raffin :** Oui, merci pour la question. En fait, nous ne sommes pas du tout dans les mêmes conditions que la Calédonie et, dans son déplacement en métropole prochainement, le Président en parlera au président de la République et on verra ensuite quelle suite sera donnée ou pas.

**Le président :** La parole est à Madame la députée.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Oui. Il est clair que là, dans son communiqué de presse, l'État a parlé de solidarité parce que c'est vrai que, pour nos collectivités du Pacifique, avec des statuts particuliers, la santé relevait de la compétence du Pays, mais vu le geste qu'ils ont fait à la Calédonie — 10 milliards, ce n'est pas rien —, aujourd'hui, on étudie un collectif budgétaire où on vient augmenter les dépenses encore avec du recrutement pour gérer la campagne de vaccination, pour gérer la crise sanitaire... ça serait une opportunité pour nous, tout comme l'a fait la Calédonie, de pouvoir avoir une aide conséquente de l'État. Je vous remercie.

**Le président :** Merci. La parole est à Madame la ministre Nicole Bouteau.

**M<sup>me</sup> Nicole Bouteau :** Moi, je voulais aussi appuyer la réponse qui a été faite par le ministre des finances. Vous avez dû suivre l'actualité de la Nouvelle-Calédonie qui n'a pas été en capacité de voter son budget puisqu'ils sont dans une impasse de 11 milliards. Donc, la situation n'est pas comparable. Mais oui, cela fait partie des discussions que nous avons avec l'État. Et puis, en tant que parlementaire, nous vous invitons à appuyer ce soutien à une dotation en faveur de la Polynésie française dans le cadre de sa gestion sanitaire.

**Le président :** Merci. Je sou mets au vote la mission 970. Même vote. Merci.

#### Mission 971

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 971. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

#### Mission 974

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 974. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

#### Mission 975

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 975. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

#### Mission 976

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 976. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

#### Mission 990

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 990. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 991

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 991. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Total général

**Le président :** La discussion est ouverte sur le total général. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix le total général. Même vote. Merci.

Sur l'ensemble de l'article 2, même vote. Merci.

Article 3

Mission 021

**Le président :** Nous passons à l'article 3, s'agissant des recettes extraordinaires du budget général. La discussion est ouverte sur la mission 021. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 901

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 901. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 903

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 903. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 904

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 904. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 905

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 905. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 909

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 909. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 910

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 910. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 914

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 914. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 916

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 916. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 951

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 951. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

La discussion est ouverte sur le total général. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix le total général. Même vote. Merci.

Et sur l'ensemble de l'article 3, même vote. Merci.

Article 3

Mission 900

**Le président :** S'agissant de l'article 4, les autorisations de programme votées au budget général de la Polynésie française. La discussion est ouverte sur la mission 900. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 901

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 901. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 903

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 903. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 904

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 904. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 905

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 905. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 906

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 906. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 907

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 907. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 908

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 908. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 909

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 909. La parole est à Monsieur Félix Tokoragi.

**M. Félix Tokoragi :** *Madame la ministre, serait-il possible d'avoir des explications par rapport aux 300 millions en moins au niveau du collège de Makemo. Merci.*

**Le président :** La parole est à Madame la ministre de l'éducation.

**M<sup>me</sup> Christelle Lehartel :** *Bien-sûr ! Et merci pour votre question.*

Effectivement, sur la rénovation du collège de Makemo, nous avons retiré une enveloppe de 300 millions parce que nous sommes, à l'heure actuelle, au stade des études sur la rénovation du collège de Makemo. Mais ne vous inquiétez pas, tout cela sera rétabli au prochain budget. Les travaux du collège de Makemo vont être poursuivis.

**Le président :** S'il n'y a plus de demande d'intervention, je soumetts au vote la mission 909. Même vote ?... *Merci.*

Mission 910

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 910. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 911

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 911. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 913

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 913. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 914

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 914. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 915

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 915. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 916

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 916. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 951

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 951. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Total général

**Le président :** Sur le total général, la parole est à Madame la députée.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Monsieur le président, excusez-moi ! Si vous me le permettez, j'aurais juste voulu interroger Madame la ministre du tourisme concernant la mission 904. On a pu avoir des réponses en commission lundi dernier par rapport à l'opération « kit bungalow » qui sera reportée en 2022 et on attend une loi du pays qui viendra mettre en place cette aide.

Par contre, sur l'aide au développement des logements chez l'habitant, on avait prévu aussi un montant pour financer ces aides. Il s'agit de quelle aide et pourquoi on retire 60 millions F CFP à la ligne 60.2021.

**Le président :** La parole est à Madame la ministre.

**M<sup>me</sup> Nicole Bouteau :** Merci, Monsieur le président. Merci, Madame la députée.

Effectivement, j'ai vu qu'il y avait des échanges sur ce chapitre, et notamment sur les kits bungalows. Je viens vous confirmer que le concours est achevé, nous avons choisi les lauréats. Le concours a été décalé parce que nous avons demandé dans le cahier des charges au cabinet d'architecte qui participait au concours de pouvoir se déplacer aussi dans les îles puisque l'idée était que chaque kit bungalow qu'on proposait soit à l'identité culturelle et architecturale de l'archipel. Compte tenu de la crise Covid, ils n'ont pas pu le faire. Ils nous ont demandé, en fait, de pouvoir rallonger les délais, ce que nous avons fait. Nous devrions, d'ici la fin de l'année, vous présenter dans le cadre de la session budgétaire un projet de loi du pays qui vient mettre en place ce dispositif d'aide mais, en fait, nous allons globaliser puisque vous savez que nous avons un autre dispositif et c'est celui que vous visez également où on a retiré 60 millions F CFP. C'est une aide aux pensions de famille pour la création, extension, rénovation. Et le niveau de consommation, le niveau de demandes nous permet en fait de réduire cette enveloppe, tout simplement et nous devrions être en mesure d'ici la fin de l'année également de pouvoir réaliser le modèle de kit bungalow que nous devrions positionner dans les jardins du Musée de Tahiti et ses îles.

**Le président :** Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix le total général de l'article 4. Même vote.

Sur l'ensemble de l'article 4, même vote. Merci.

Article 5

Mission 900

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 900. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 901

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 901. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 903

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 903. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 904

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 904. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 905

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 905. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 906

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 906. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 907

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 907. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 908

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 908. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 909

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 909. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 910

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 910. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 911

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 911. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 913

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 913. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 914

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 914. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 915

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 915. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 916

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 916. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 951

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 951. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Total général

**Le président :** La discussion est ouverte sur le total général. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix le total général. Même vote. Merci.

Sur l'ensemble de l'article 5, il n'y a pas de demandes d'intervention. Même vote. **Merci.**

Article 6

Mission 901

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 901. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 914

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 914. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

Mission 915

**Le président :** La discussion est ouverte sur la mission 915. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la mission. Même vote. Merci.

La discussion est ouverte sur l'ensemble de l'article 6. Même vote.

Article 7

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 7. La parole est à Madame la députée.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** C'est une question qui s'adresse à Monsieur le ministre de la santé. On voit bien qu'il y a, pour assurer la campagne de vaccination, à la mission 962, je crois qu'il doit s'agir de recrutement non titulaire. Vous pouvez nous dire un peu quel est le profil de ces personnes qui sont recrutées pour la campagne de vaccination et pour faire face à la pandémie ? Je vous remercie.

**M. Jacques Raynal :** En fait, la campagne de vaccination, si c'est ce dont vous vous préoccupez, nécessite plusieurs catégories de personnels : les médecins, d'abord, pour aider au remplissage du document sur le plan sanitaire et s'assurer qu'il n'y a pas de contre-indication à la vaccination ; des personnels infirmiers qui vont effectuer le geste de vaccination ; des personnels soignants non-infirmiers, aides-soignants, qui vont aider à la reconstitution du vaccin et à la réalisation de la mise en place de la vaccination c'est-à-dire qu'ils facilitent le travail de l'infirmier piqueur et également du secrétariat qui va vérifier le remplissage des fiches de vaccination et, ensuite, intégrer dans le logiciel

Vaxi les personnes qui ont été vaccinées. C'est ce logiciel Vaxi qui nous permet maintenant de savoir exactement : qui a été vacciné, combien d'injections, puisqu'il y a sur le vaccin Jansen une seule injection nécessaire, sur le Pfizer, vous avez deux injections. Tout ceci est répertorié dans le détail et ce qui nous permettra — je viens de l'apprendre ce matin — de pouvoir accéder au QR code pour le pass sanitaire prochainement dans le courant du mois de juillet.

Ces personnels, en nombre variable en fonction des situations dans lesquelles nous nous trouvons, c'est-à-dire des différents lieux de vaccination, sont des recrutements bien évidemment soit à partir de la Direction de la santé déjà et sont donc intégrés dans le dispositif, soit viennent en supplément pour pouvoir accomplir ces gestes.

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix l'article 7. Même vote. Merci.

#### Article 8

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 8. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix l'article. Même vote. Merci.

#### Article 9

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 9. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix l'article. Même vote. Merci.

#### Article 10

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 8. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix l'article. Même vote. Merci.

Sur l'ensemble de la délibération, la parole est à Monsieur le président du groupe Tavini huiraaatira.

**M. Antony Geros :** Monsieur le président, explication de vote.

C'est bien peut-être la première fois qu'on soutient un tel collectif du début à la fin. C'est vrai qu'au niveau de la commission des finances, nous avons bien pris note comme on le voit aujourd'hui d'un report de crédits consécutif au résultat du compte administratif qui a été relativement serré sur la période 2020 et qui va générer des conséquences futures, notamment en 2021 et notamment sur les communes et, bien entendu, sur l'ensemble des actions que mènent actuellement en termes de politique publique le Pays. Mais on comprend également que l'effort qu'a effectué à travers ses services le Pays pour réduire les autorisations de programme à des niveaux beaucoup plus acceptables, puisqu'on a quand même abattu plus de 26 milliards ou 28 milliards de MEPP, c'est quand même un effort qui est relativement considérable et qui doit interroger tous les groupes qui sont ici présents puisque nous avons été les uns à la suite des autres aux affaires du Pays et que, dans la rationalité de la gestion des deniers publics, c'est une bonne démarche qui a été effectuée. C'est également ce qui nous a incités à soutenir ce collectif.

Alors, ce n'est pas un collectif tout à fait classique puisqu'on est dans une période de transition. Je veux dire la transition, peut-être pas complètement après Covid, mais après le confinement, on va dire les choses comme ça, et que je sais que dans cette période de transition, on tâtonne beaucoup et c'est pour cela qu'on ne va pas prendre une position critique et polémique pour venir prêcher pour notre paroisse, mais on va seulement être solidaires pour dire au Pays que nous sommes attentifs à tout ce que vous nous proposez. Et comme vous pouvez le voir, il y a des moments où on peut vous suivre, et notamment au niveau du collectif qui nous est présenté aujourd'hui et que nous soutenons exceptionnellement parce que le principe aurait voulu qu'on s'abstienne.

*Merci. (Applaudissements dans la salle.)*

**Le président :** Merci, Monsieur le président du groupe Tavini huiraatira. La parole est au président de la commission des finances et de l'économie, Monsieur Antonio Perez.

**M. Antonio Perez :** Merci, Monsieur le président. Simplement quelques remerciements, mais que je pense importants de faire. D'abord, les remerciements aux services techniques de l'assemblée puisqu'à chaque fois que nous examinons un texte d'importance de ce niveau comme un collectif que nous venons de voter, nous mobilisons les deux salles et c'est important de pouvoir mettre en œuvre tout ce qui peut être fait pour que tous les représentants et tous les élus puissent participer au débat et être actif pendant l'examen des dossiers. Donc un remerciement aux services techniques qui déploient un effort important. Un remerciement aux élus qui ont participé à la commission. Je sais que des élus ont également participé en visioconférence et ça rentre également dans mes remerciements parce que c'est une logistique importante. On remercie les élus pour les échanges fournis, constructifs. C'est la vie démocratique qui s'est bien exprimée en commission des finances. Et remercier les deux ministres qui ont été présents, Monsieur Bouissou et Monsieur Raynal. *Merci.*

**Le président :** Merci. Nous passons à l'examen du deuxième texte dans le cadre de la procédure d'examen groupé. Il s'agit de la modification n° 3 des budgets des comptes d'affectation spéciale.

Nous passons directement à l'article 1<sup>er</sup> : recettes ordinaires du fonds de continuité territoriale aérienne interinsulaire.

#### Article 1<sup>er</sup>

##### Programme 975

**Le président :** La discussion est ouverte sur le programme 975. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix le programme. Il est voté à l'unanimité. *Merci.*

##### Programme 990

**Le président :** La discussion est ouverte sur le programme 990. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix le programme. Même vote. *Merci.*

Sur le total général, nous n'avons pas de demandes d'intervention. Même vote. *Merci.*

Sur l'ensemble de l'article 1<sup>er</sup>, même vote. *Merci.*

#### Article 2

##### Programme 975

**Le président :** La discussion est ouverte sur le programme 975. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix le programme. Même vote. *Merci.*

Sur le total général, même vote.

Sur l'ensemble de l'article 2, nous n'avons pas de demandes d'intervention. Même vote. *Merci.*

#### Article 3

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 3. Nous n'avons pas de demande d'intervention. Je mets aux voix l'article. Même vote. *Merci.*

Sur l'ensemble de la délibération, même vote. Merci.

La parole est à Monsieur le ministre.

**M. Yvonnick Raffin :** Merci, Monsieur le président. Au nom du gouvernement et du Président, je souhaitais remercier tout le monde parce que c'est un vote historique. Cela prouve bien qu'en fait, lorsque nous sommes en situation difficile, on peut se compter les uns sur les autres et, là, je remarque que c'est le reflet effectivement d'un travail collaboratif avec tout un chacun. Et je voudrais, encore une fois, adresser mes remerciements à cette noble assemblée, à tous les techniciens qui ont contribué à ce travail. Et j'allais dire pour terminer : Soyons soudés, laissons nos dissensions de côté, laissons la crise, résolvons cette crise, passons cette crise et les jours seront meilleurs plus tard ! Merci. Merci, en tout cas. (*Applaudissements dans la salle.*)

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre. Nous sommes sensibles à vos remerciements.

RAPPORT N° 128-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT DÉTERMINATION DE LA MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DE LA COMPENSATION DE PÉRÉQUATION ET DU PRIX DE RÉFÉRENCE DU DISPOSITIF DE SOLIDARITÉ DANS LE DOMAINE DE L'ÉLECTRICITÉ

Présenté par M<sup>me</sup> la représentante Dylma Aro

RAPPORT N° 68-2021 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS PORTANT MODIFICATION DE LA LOI DU PAYS N° 2020-38 DU 15 DÉCEMBRE 2020 PORTANT INSTAURATION D'UNE CONTRIBUTION DE SOLIDARITÉ SUR L'ÉLECTRICITÉ

Présenté par M. et M<sup>me</sup> les représentants Antonio Perez et Moihara Tupana

**Procédure d'examen simplifiée**

**Le président :** Nous passons à l'examen des rapports n° 128-2021 relatif à un projet de délibération portant détermination de la méthodologie de calcul de la compensation de péréquation et du prix de référence du dispositif de solidarité dans le domaine de l'électricité, dossier pour lequel une procédure simplifiée a été accordée, et 68-2021 sur le projet de loi du pays portant modification de la loi du pays n° 2020-38 du 15 décembre 2020 portant instauration d'une contribution de solidarité sur l'électricité.

La parole est à Monsieur le ministre.

**M. Yvonnick Raffin :** Merci, Monsieur le président. Monsieur le président de l'assemblée de Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres qui sont restés à mes côtés, Mesdames et Messieurs les parlementaires, représentants, Mesdames et Messieurs les internautes,

Je débute mon intervention par une citation de Charles Darwin qui disait « *Les espèces qui survivent ne sont pas les espèces les plus fortes, ni les plus intelligentes, mais celles qui s'adaptent le mieux aux changements* ». Cette citation correspond bien au chemin parcouru depuis près de six ans, et plus particulièrement depuis neuf mois.

En décembre dernier, vous avez adopté une série de textes liés au secteur de l'énergie en particulier ceux visant à instaurer une véritable continuité territoriale en matière d'électricité *via* la mise en place du dispositif de solidarité.

Le texte qui vous est présenté aujourd'hui s'inscrit dans la continuité des travaux précédents. Il s'agit des dernières dispositions requises pour activer ce dispositif qui servira de support important et crucial aux communes atteintes par la durée de concession avec EDT-Engie en 2021. Je pense notamment aux communes de l'archipel des Marquises. En effet, cette dotation sera un des éléments déterminants pour les futurs candidats aux délégations des services publics ou régies communales actuelles ou futures. Depuis décembre, nous avons eu l'occasion d'en parler à de nombreuses reprises. Je reconnais que les

mécanismes sont parfois lents à saisir tant la matière est complexe voire très, très complexe. En effet, au-delà de la dotation, le cheminement pour y arriver fait appel à de la technique, des méthodes de calcul et des synthèses dans le seul but de résorber les déficits d'exploitation et garantir une égalité d'accès aux services publics d'électricité pour tous. Nous sommes parvenus à force de concertation à un consensus, en tout cas je l'espère. Ce n'est qu'une étape qui en appellera d'autres.

Pour faire très simple, la compensation se définit comme la différence des recettes et des charges. Il n'y a pas de modèle parfait, ni de modèle figé. Tous les modèles évoluent en fonction des conditions économiques du moment. Je veux parler des prix des hydrocarbures, l'évolution des ventes d'énergie, la structuration des clientèles qui sont en fait la colonne vertébrale d'une équation de la tarification de l'énergie en Polynésie ou même ailleurs.

Celui présenté aujourd'hui répond aux paramètres économiques actuels et qui évolueront certainement et sûrement dans le temps. Je veux parler et je pense surtout à la reprise économique qui va faire que la consommation augmentera et, bien évidemment, l'évolution du prix des hydrocarbures qui est inévitable. Il nous appartiendra donc alors en temps voulu pour garder l'équilibre financier, je le répète, essentiel à la viabilité de tout modèle économique de nous remettre autour d'une table pour ajuster, affiner l'équation de manière à ce que la solidarité joue son rôle, et son plein rôle. Il nous faudra donc nous adapter à ces conditions exogènes.

À travers ce projet de délibération, l'équilibre recherché a été trouvé et nous pouvons tous nous en féliciter collectivement. La patience et l'investissement des représentants de cette assemblée ainsi que des maires l'ont emporté pour qu'enfin, le travail entamé il y a maintenant près de six ans et, pour ce qui me concerne, près de neuf mois, soit une réalité et une réussite demain. Ce n'est qu'une étape, comme je le disais, pas une finalité.

Beaucoup de temps ont été consacrés à la matière. Comme je le disais, avec les maires, avec cette assemblée, tant le sujet est important. Ces rencontres, encore ce matin, ont permis de proposer sept amendements à la méthodologie de calcul, mettant ainsi en exergue les échanges constructifs et notre capacité à nous adapter aux situations changeantes.

Grâce à ce dispositif, nous allons pouvoir harmoniser l'accès aux services publics de l'électricité pour tous les usagers à travers ce prix de référence fixé à 30,3 F CFP/kWh et combler les déficits d'exploitation de tous les services publics d'électricité quel que soit le mode de gestion — et là c'est important — en garantissant une véritable transparence dans les données et les prix.

Grâce au montant de compensation de péréquation, toutes nos communes, même les plus petites, peuvent désormais, si elles le souhaitent, attirer des opérateurs pour prendre en charge ce service essentiel à nos populations. Libérées de la nécessité de combler les déficits historiques de leur budget annexe, ces communes pourront également mobiliser leurs ressources vers de nouveaux investissements, notamment ceux requis pour engager leur transition écologique. Vous le voyez, il s'agit d'un dispositif complet qui offre à nos communes, notamment dans les archipels, les moyens de leurs ambitions *via* l'expression d'une véritable solidarité inter-îles.

*Quid* de la question de l'impact sur l'utilisateur, alors que les hypothèses retenues en décembre dernier conduisaient à un ajustement tarifaire d'environ 1,57 F CFP/kWh — vous vous souvenez lorsque j'étais venu vers vous en novembre et décembre, il s'agissait de prendre comme référence sur les prix des hydrocarbures l'année 2019 —, ce qui a conduit *in fine* à un ajustement tarifaire d'environ 1,57 F CFP/kWh.

Les travaux menés depuis, en lien avec vous tous, nous ont permis d'adapter les résultats dans un esprit gagnant/gagnant et retenir le scénario avec un réajustement tarifaire sur tous les usagers aux conditions actuelles d'environ 0,27 F CFP/kWh vendu. Je veux préciser par-là que nous avons adopté de manière consensuelle la variation, la moyenne sur les prix des hydrocarbures des cinq dernières années. Et j'ajouterai que le résultat de 0,27 F CFP/kWh est aussi le fruit d'une négociation et d'une

volonté de tout un chacun — et je pense notamment aux Tuamotu-Gambier — d’aboutir à une solution qui, certes, n’est peut-être pas parfaite mais qui a l’avantage de venir mettre en place une véritable péréquation sur l’énergie, une solidarité vers les usagers de toutes les îles. Ça, c’est important. Les Tuamotu-Gambier ont accepté, après négociations, de baisser leur compensation de 30 %.

Voici donc en peu de mots ce que je souhaitais rappeler à propos de ce texte porteur de nombreuses externalités positives pour notre territoire. Merci, Monsieur le président.

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre. La parole au rapporteur. Madame Dylma Aro, présidente de la CCBF.

**M<sup>me</sup> Dylma Aro :** Monsieur le président de l’assemblée, Madame et Monsieur les ministres, chers collègues, chers tous, bonjour.

Les deux textes soumis à notre examen s’inscrivent dans le cadre du dispositif de solidarité dans le domaine de l’électricité. Le projet de délibération a été examiné le 27 novembre 2020 en commission de l’équipement, de l’urbanisme, de l’énergie et des transports terrestres et maritimes, et non en commission de l’économie comme indiqué en entête du rapport n° 128-2020, suite à une erreur matérielle. Ce projet de délibération fixe notamment le prix de référence et le calcul du montant de la compensation de péréquation selon une méthode mixte, en distinguant entre petits et grands réseaux. Quant au projet de loi du pays, il a été examiné en commission de l’économie, des finances, du budget et de la fonction publique le 3 juin 2021. Celui-ci vient modifier le fait générateur de la contribution de solidarité sur l’électricité (CSE) et repousse au 31 décembre 2021 la date d’entrée en vigueur de la contribution. Les deux projets de texte ont recueilli un vote favorable des membres des commissions respectives. En conséquence, il est proposé à l’assemblée de la Polynésie française d’adopter les deux projets de texte ci-joints.

**Le président :** Merci, Madame la présidente de la commission CCBF, rapporteure du dossier. Pour la discussion générale, 60 minutes ont été décidées par les présidents de groupe. Vous connaissez la répartition. La parole est à l’intervenante du groupe Tavini huiraatira, Madame Cross.

**M<sup>me</sup> Valentina Cross :** Merci, Monsieur le président. Monsieur le ministre, Madame la ministre, mes chers collègues, *bonjour*.

En fait, ce matin, j’avais sollicité, depuis hier, notre présidente de la commission de l’énergie pour vous demander, Monsieur le ministre, de bien vouloir reporter ce dossier. Il est vrai, comme vient de rappeler Madame Dylma Aro que ce dossier était appelé pour la première fois le 20 novembre lorsque, effectivement, le gouvernement avait déposé ce projet. Ensuite, sept jours après, c’était déjà en commission. Or, je suis contente que Monsieur le ministre dise que ce que nous examinons, non seulement c’est d’une importance cruciale parce que cela va impacter les factures d’électricité de toutes les familles polynésiennes, certes, mais aussi c’est que pour nous, les 57 représentants de l’assemblée de Polynésie, mis à part peut-être Monsieur Nuihau Laurey qui est ingénieur et qui est une pointure en électricité, ce n’est pas possible d’accepter l’examen de ce dossier aujourd’hui.

Je vais vous expliquer pourquoi. Avant-hier, nous avons reçu six amendements de Monsieur le ministre concernant le calcul du montant de la compensation et les tarifs de référence. Ce sont des amendements extrêmement techniques et financiers. Personnellement, je n’ai pu ni en prendre connaissance dans leur totalité, ni comprendre aucun de ces six amendements. Ça, c’était avant-hier. Et je n’ai même pas encore compris ces six amendements que, hier, Monsieur le ministre, à 17 h, vous avez par l’intermédiaire de l’assemblée de la Polynésie transmis non pas six mais sept amendements concernant toujours ce dossier et ces sept amendements venaient en fait remplacer les six amendements que nous tentions de comprendre.

Donc, Monsieur le président, Monsieur le ministre, notre demande de report c’est tout d’abord pour comprendre, prendre connaissance de l’entièreté, de la complexité de ces calculs justement. Mais aussi

Monsieur le ministre, je vous ai entendu parler beaucoup de ce mot « *consensus* ». Je regrette, Monsieur le ministre, depuis la dernière commission qui date de novembre 2020, Monsieur le ministre, nous n'avons pas eu de nouvelle réunion en commission de l'énergie où, à ce moment-là, Monsieur le ministre avec ses techniciens, nous aurait expliciter la technicité pour que l'on comprenne quelque chose dans ce dossier.

Par contre, ce que je sais, c'est qu'effectivement, Monsieur le ministre, avec le SPC, les *maires* ont eu à maintes reprises des discussions, comme il l'a d'ailleurs, mais le problème c'est que *le ministre* nous a inclus, nous, les représentants, et surtout les membres de la commission de l'énergie. Je regrette, nous n'avons pas été associés à ces réunions, à ces négociations, à ces confrontations de pour savoir comment vont se dérouler exactement ces délégations de services publics de l'électricité lorsque le contrat va arriver à terme.

Donc, Monsieur le président, s'il vous plaît, Monsieur le ministre, s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, serait-il possible, de votre part, de surseoir à ce dossier aujourd'hui, de laisser notre présidente de la commission de l'énergie, recevoir encore pour examen ce dossier et vous inviter, vous, *Monsieur le ministre* avec tous vos techniciens, tous les membres de la commission de l'énergie, et Madame la présidente pourra également inviter tous les acteurs concernés, c'est-à-dire le président du SPC, les *maires* en visioconférence comme nous l'avions fait, *Monsieur le ministre*, en novembre. Mais là, on ne peut pas voter cela aujourd'hui parce que, même hier soir, à 17 heures, vous avez déposé encore sept amendements modificatifs d'amendements que vous aviez déposés avant-hier.

Donc, je vous demande, s'il vous plaît, de bien vouloir reporter le dossier parce que nous avons besoin de lire, de comprendre, de proposer des modifications amendées... Ce que les *maires* ont eu comme réunions, comme débats, comme... Nous demandons aussi, nous, les représentants surtout de la commission de l'économie, des égards aussi, que nous soyons associés à la démarche de *Monsieur le ministre*. Voilà, Monsieur le président, avec tous mes respects. *Merci*.

**Le président :** Merci, Madame la représentante. La parole est à l'intervenant du groupe Tahoeraa huiraatira, Madame la présidente.

**M<sup>me</sup> Teura Iriti :** *Monsieur le ministre, comme vient de le relever notre collègue du Tavini huiraatira, l'année dernière, au mois de novembre, nous avons examiné ce projet de texte. Depuis, les maires se sont levés, et particulièrement ceux des Tuamotu par le biais de leur syndicat, et ont demandé à rencontrer les représentants des groupes politiques à l'assemblée, nous-mêmes, le Tavini huiraatira et le Tapura huiraatira. Ils nous ont fait part en fait de leur incompréhension et des questions qu'ils se posaient encore. Car, selon eux, le texte de novembre les mettra en difficulté. Quant aux maires des Tuamotu, ils s'interrogeaient sur les moyens qui sont à leur disposition à l'heure actuelle et qu'ils devront renouveler. Pour notre part, nous leur avons dit de se rapprocher du ministre concerné pour lui demander des précisions mais également pour qu'il prenne connaissance de leurs doléances. Ensuite, effectivement, les maires au sein du SPC s'étaient également levés et nous ont rencontré, le président de l'assemblée et moi-même, en tant que présidente de la commission. Lors de cette rencontre, ils avaient posé les mêmes questions et notre réponse a été la même, à savoir qu'ils doivent rencontrer le ministre.*

*Et aujourd'hui, l'on voit arriver ces fameux amendements. Notre collègue représentante a tout à fait raison quand elle pose sa question parce que nous sommes dans la confusion totale, non pas parce que nous n'avons rien compris mais parce que nous avons eu plusieurs réponses. Voilà pourquoi nous demandons, Monsieur le ministre, de renvoyer le projet de texte en commission pour permettre à l'ensemble de la représentation de savoir où nous en sommes et de comprendre ce projet de texte. C'est tout ce que nous recherchons. Comme vous, nous voulons comprendre le texte parce que c'est nous tous qui allons le voter. Encore ce matin, j'ai reçu un coup de fil de certains maires qui insistent vraiment pour que l'on renvoie ce texte en commission et qu'on le réexamine avec tout le monde de manière à trouver un consensus avant son examen en séance plénière, pas pendant la session*

*administrative puisque je sais que c'est notre dernière séance mais peut-être en session extraordinaire.*

*Telle est donc notre demande, Monsieur le ministre, pour nos concitoyens qui s'inquiètent de ce qu'ils risquent de payer à la fin du mois. Merci.*

**Le président :** *Merci bien, Madame la présidente.* La parole est à l'intervenant du groupe des non-inscrits. Nuihau Laurey.

**M. Nuihau Laurey :** Merci, Monsieur le président. La présente délibération nous avait été annoncée par le ministre lors de la présentation l'année dernière, des dispositions législatives visant à réformer le système de péréquation de l'électricité jusqu'alors appliqué au seul concession de distribution internes à l'opérateur EDT. Comme nous l'avions indiqué en séance, il s'agissait d'une mesure attendue et nécessaire figurant dans le plan de transition énergétique de 2015. Ce présent texte vient donc préciser les modalités forcément complexes de détermination des grands équilibres financiers d'une péréquation appliquée à l'ensemble du système de distribution électrique de la Polynésie. Je sais d'expérience qu'il s'agit d'un exercice difficile et ingrat. Difficile car la matière l'est indubitablement et ingrat car, quel que soit le résultat obtenu, celui-ci ne plaira pas forcément à tous. Nietzsche disait « *le diable est dans les détails* ».

S'agissant de ce texte et de la méthodologie qu'il met en œuvre, tout n'est en réalité qu'une addition de détails et ? malgré les arbitrages effectués entre ? d'une part, trop de détails et donc une complexité accrue pour ceux qui devront pratiquer la méthode et la formule, je pense totalement aux équipes communales, et ? d'autre part, une simplification qui serait excessive gommant ainsi la réalité des systèmes électriques et des choix opérés par chaque gestionnaire, il ne peut y avoir de lissage continu et d'ajustements automatiques qui conviendraient à tous. C'est aussi une réalité que nous comprenons et c'est probablement l'origine de certaines réactions d'opposition de communes ne retrouvant pas leur bille dans cette réforme. C'est vrai, la réalité des impacts que cette méthodologie peut induire au sein de certains systèmes communaux pourrait nécessiter, et nous l'avions proposée en commission, l'adjonction d'un soutien public, notamment aux investissements par le biais de dispositifs de type contrat de projets, FEI ou d'autres outils de soutien à l'investissement, cela afin de faciliter l'adoption des dispositions nouvelles que vous proposez.

Je pense que c'est un peu le sens des amendements que vous nous proposez et qui viennent, pour le coup, compenser directement les variations négatives qui auront été observées, s'agissant de certaines communes pour lesquelles une forme de subvention d'équilibre serait alors automatiquement versée. C'est un choix qui, sur le plan de la méthodologie, constitue, disons-le, une forme d'entorse à la stricte application de la formule et à la mise en œuvre de ces résultats mais qui, sur le plan politique, permet d'éviter des problèmes, ou pas.

Pour notre part, c'est un texte que nous soutenons. Mais, compte tenu de la complexité des amendements déposés, de leur impact sur l'économie du dispositif de péréquation et du court délai laissé aux membres de l'assemblée pour les examiner, nous serons favorables à un report de l'examen de ce texte si le gouvernement le décidait et à son retour en commission pour analyse, conformément à la demande formulée par nos collègues Tina Cross et Teura Iriti. C'est un dossier lourd et complexe, et il faut parfois savoir se donner un peu de temps, quelques jours supplémentaires avant la clôture de cette session administrative, pour en favoriser l'acceptation sociale. Merci.

**Le président :** La parole est au représentant non-inscrit, Monsieur Félix Tokoragi.

**M. Félix Tokoragi :** *Merci bien, Monsieur le président.* Monsieur le ministre, je m'exprimerai en français.

Effectivement, cette demande de péréquation tant attendue, je dirai que vous avez eu le courage de le proposer à l'assemblée de la Polynésie française. Nous avons toujours sollicité cette péréquation dans

nos îles et, l'année dernière, en décembre, la proposition de loi était venue sur la table de l'assemblée de la Polynésie française.

Vous avez eu récemment une rencontre avec le SPC en date du 17 mai, dans la période du 20 mai 2021. Ceci étant, lors des échanges entre vos techniciens et ceux qui sont censés représenter les communes n'ont pas fonctionné. Puisque nous avons été attributaires, à l'issue de ces rencontres de vos techniciens et nos techniciens communaux, que les informations échangées sur le calcul de cette fameuse compensation, on n'était pas arrivé à un consensus. Donc, ces discussions quatre points étaient ressortis ; un, un report de l'examen à l'assemblée de la Polynésie française prévu à l'époque le 3 juin 2021 ; deux, une modification de l'article 15 de la loi du pays n° 2009 relative au cadre réglementaire des délégations de service public des communes, et en particulier dans le domaine de l'électricité. Une question également a été demandée, si report a eu lieu, de reporter également la date en vigueur initialement prévue le 1<sup>er</sup> juillet de cette année. Donc, l'idée dans ce principe-là, je dirai, comprendre le principe c'est de taxer réellement les populations. Mais ce qui est avantageux dans ce cas de figure de taxe, on taxe l'ensemble de la population polynésienne. Avant que nous mettions ce dispositif en marche, ce sont les usagers de Tahiti nord, ça veut dire vous, qui venez payer cette péréquation quelque part où le concessionnaire était figé dans les îles de la Polynésie française et mettait en place cette péréquation. Nous, dans les communes où il n'y a pas de concessionnaire, où c'était la régie communale qui prenait en charge l'électricité, nous avons une détaxe de 70, 72 F CFP, contrairement à ceux où le concessionnaire de l'île qui est connu, eux avaient une péréquation qui était supportée par la population des îles.

Aujourd'hui, dans ce qui est proposé, c'est un équilibrage de cette taxe en faveur de l'ensemble des Polynésiens. Et sur ce point-là, je suis favorable de penser à ce que ça soit équitable pour l'ensemble. *Ce n'est pas uniquement à ceux de Tahiti de payer mais à tout le monde. Cela dit, ma demande, Monsieur le ministre,* c'est sur le mode de calcul. Quant à Puka-Puka, ils payent 19 F CFP et avec cette compensation, puisque vous l'avez rappelé, certains sont prêts à baisser de 30 % leur marge, demain, l'utilisateur de Puka-Puka viendrait à payer 26, 27 F CFP le kilowattheure, et ce sont ces questions-là que ces maires se posent.

Donc, je rejoins l'idée de mes collègues, c'est de rassembler ces maires-là, puisque nous avons un président du SIVMTG, nous avons un SPC, nous avons vos techniciens, nous avons nos techniciens, et puis de s'entendre sur l'ensemble de ces dispositifs et, bien évidemment, nous avons une assemblée, une commission en charge de l'électricité, pour que l'on puisse voter en âme et conscience ce dispositif.

*Voilà tout ce que je voulais dire, Monsieur le président de l'assemblée. Merci.*

**Le président :** *Merci.* La parole est à l'intervenante du groupe Tapura huiraatira, Madame la présidente du groupe, Tepuaurii Teriitahi.

**M<sup>me</sup> Tepuaurii Teriitahi :** Oui, Monsieur le président, chers collègues, je vous salue à nouveau.

C'est vrai que j'entends les interventions qui m'ont précédées. Effectivement, le sujet de cette méthodologie est complexe, mais on peut féliciter les efforts du ministre et de ses équipes pour les explications qu'ils nous ont données, qu'ils ont données, comme l'a souligné Madame Cross, aux différents *maires*, effectivement, et au président du SPC ainsi que les membres du SPC par rapport à ce sujet.

Ce sujet de la péréquation, on l'attend quand même depuis un moment. C'est un sujet dont on parle depuis des années et des années, et je ne suis pas persuadée que reporter encore une fois ce texte nous donnera suffisamment de temps pour comprendre quelque chose qui, effectivement, est très technique et qui doit être traité par des techniciens. Mais on a essayé quand même de nous rendre accessible le texte à la compréhension. Donc, finalement, dans le fond, on se rend compte, après toutes ces explications, qu'il y a beaucoup de choses positives et que les dispositions de cette méthodologie sont

assez favorables puisque, lorsque l'on regarde finalement l'évolution de cette méthodologie, on passe à un montant de péréquation qui était à 1,57 F CFP à 0,27 F CFP ; ce qui fait, quelque part, un poids à supporter qui est beaucoup plus bas que prévu.

Alors, effectivement, ce qui inquiétait beaucoup les **maires**, c'est justement ce qui serait à supporter par les différentes populations. La chose qui est sûre aujourd'hui, c'est qu'effectivement, où qu'on soit en Polynésie, on paiera ce même montant de 0,27 par kilowattheure, sauf qu'il sera perceptible... enfin, on va dire, douloureux, mais douloureux dans une moindre mesure pour tous les usagers de Tahiti nord. Par contre, il sera complètement indolore pour tous les usagers des archipels. Et c'est là une forme de solidarité.

J'avais déjà donné l'exemple la dernière fois avec une péréquation d'un montant de 1,57 F CFP. Aujourd'hui, avec 0,27 F CFP, pour une consommation moyenne de 250 kilowattheures par mois, le surcoût sur la facture sera de 52 F CFP par mois. Voilà le coût de la solidarité pour que les communes des archipels aient moins à donner de leur budget principal au budget annexe de l'électricité. Ce n'est pas cher payé pour une solidarité.

Je ne vais pas m'étendre trop longtemps. Aujourd'hui, j'en appelle les uns et les autres à faire confiance à notre gouvernement. Jusqu'à ce matin, on en a encore discuté. Il y a des propositions qui émanent effectivement des maires qui nous ont contactés également. On en tient compte. Donc, il y aura une période d'observation, le ministre s'y est engagé, je pense que dans son intervention, il le soulignera également, des choses sur lesquelles on pourra peut-être revenir si on se rend compte qu'effectivement, il y a des ajustements nécessaires. Mais, me semble-t-il, notre ministre, notre gouvernement est tout à fait ouvert aux remarques des **maires** et on prend bien compte justement de ce souci qu'ils ont vis-à-vis de la population, parce que c'est cela qu'on veut éviter. C'est effectivement un alourdissement du prix payé par la population. Et justement, ce que l'on veut, c'est que la population paye le moins cher possible son électricité et que les communes, des archipels en particulier, disposent de son budget pour autre chose qu'équilibrer le budget de l'électricité. C'est là tout l'enjeu. Donc, je pense franchement qu'il faut y aller.

Et par rapport au deuxième texte, pour la contribution de solidarité de l'électricité, je vous rappelle que le dispositif est voté. Là, on est juste sur des ajustements et sur des ajustements aussi de date d'application, et là aussi, un amendement sera proposé qui témoigne justement de l'écoute que le gouvernement a eu des demandes des maires pour justement entendre les uns et les autres. Parce qu'après moi, le maire de Nuku-Hiva fera une intervention, il vous dira justement à quel point, lui, il veut qu'on y aille le plus vite possible parce qu'ils sont prêts quand d'autres veulent un peu plus de temps. Donc, une médiane a été trouvée par rapport au temps, par rapport à la date d'application, mais effectivement pour essayer de satisfaire à toutes les demandes. Voilà, **Merci**.

**Le président :** Merci Madame la présidente du groupe Tapura huiraaatira.

La parole est à **Monsieur le maire** Benoit Kautai.

**M. Benoit Kautai :** *Monsieur le ministre, à tous, bonjour.*

*Je ne vais pas revenir sur les observations de notre présidente mais plutôt sur la demande de report de ce dossier, d'une semaine ou d'un mois. Ce que je peux vous dire c'est que, nous, les communes marquisiennes, sommes déjà prêtes et nous commençons à nous lasser d'attendre. Cela fait quatre ans que nous discutons pour que ce dossier de la péréquation aboutisse. La semaine prochaine, nous débiterons nos négociations avec les entreprises que nous avons retenues (NDT, pour ce programme). Nous avons demandé également au ministre d'accélérer (NDT, l'adoption de) ce texte pour pouvoir officialiser tout cela. Parce que, conformément aux textes, nous devons signer avec l'entreprise sélectionnée dès le début du mois d'octobre. Donc, vous voyez que ce dossier est urgent. Nous, les maires marquisiens, avons rencontré le ministre, ainsi que certains maires des Tuamotu et je peux vous affirmer que notre position est la même. Le président du syndicat des maires des Tuamotu est*

*même venu à notre rencontre pour discuter sur cette péréquation. Aussi, souscrivons-nous à l'intervention de notre présidente pour que ce texte soit voté aujourd'hui même. Merci.*

**Le président :** *Merci bien, Monsieur le maire.* La parole est au représentant, président de la Chambre de l'agriculture, Monsieur Thomas Moutame.

**M. Thomas Moutame :** *Merci, Monsieur le président. Je souscris aux interventions respectives du maire Benoit Kautai et de notre présidente de groupe. Nous, les maires au sein du SPC, nous sommes déjà réunis sur ce dossier. Après même plusieurs rencontres avec le ministre et le gouvernement, on en rediscutait encore et nous sommes tombés d'accord. Je tiens donc à remercier le ministre et le gouvernement de faire le nécessaire pour soutenir les îles, et notamment les communes qui s'occupent elles-mêmes de leur électricité. Car, nous l'avons vu, pour les îles Marquises notamment, le coût est onéreux, comparé à ce qui est pratiqué à Tahiti et aux Îles-sous-le-vent. Ce texte permettra véritablement de réduire les écarts et, ainsi, de nous aider dans les îles.*

*Cela pour dire un grand merci à notre président et à notre ministre pour les efforts que vous fournissez. Certes, ce dossier est complexe, vu les années qu'il nous a fallu pour l'examiner. Au départ, c'est-à-dire l'année dernière ; il était question de 1,57 francs CFP. Après discussions entre nous, nous sommes tombés à 0,27 francs CFP. Où avez-vous vu ça ?! Monsieur le ministre, merci infiniment de faire le nécessaire pour nous aider dans les îles. Merci, Monsieur le président.*

**Le président :** *Merci bien.* La parole est à *Monsieur le maire de Rurutu.*

**M. Frédéric Riveta :** *Tout d'abord, Monsieur le ministre, chers collègues, veuillez accepter mes salutations à l'occasion de l'examen de ce texte sur l'électricité.*

*Il faut savoir qu'aux Australes, et notamment pour la commune de Rurutu, le contrat de concession arrive également à échéance. Et en fait, il ne manque que la formule de péréquation. Je suis d'accord avec les interventions des collègues maires lorsqu'ils disent que plusieurs rencontres au niveau des maires ont eu lieu et il faut reconnaître que c'est vraiment lent. Ici, il ne s'agit pas de parler d'électricité uniquement pour Tahiti nord ou les communes qui sont sous contrat de concession avec EDT ; ce texte concerne vraiment toutes nos communes de Polynésie. Pour cela, je tiens à adresser mes remerciements pour tout ce qui a été fait. Probablement qu'un jour, nous gèrerons nous-mêmes l'électricité en Polynésie. L'avenir nous le dira. Merci.*

**Le président :** *Merci bien.* On est toujours à la discussion générale, et non pas aux remerciements. La parole est à Monsieur le président du groupe Tavini huiratira.

**M. Antony Geros :** *Vous voyez bien combien c'est compliqué. D'un côté, il y a la position des maires des îles que vous êtes, que nous comprenons tout à fait puisque ce texte sera tout à votre avantage. Mais, il y a aussi la position des maires des Îles-du-vent qui est différente de la vôtre. Parce que c'est nous qui aurons la charge d'expliquer à nos administrés pourquoi nous avons voté, favorablement ou défavorablement, le prix de référence de l'électricité. Cela explique la réaction des représentants des Îles-du-vent. Certes, les modifications que vous proposez de manière urgente sont peut-être bonnes mais nous avons besoin de les comprendre. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à ce que l'on vienne nous expliquer les sept amendements. Une fois que nous aurons saisi le sens de ces amendements, peut-être que nous voterons d'une même voix ce texte. Merci.*

**Le président :** *Merci bien.* La discussion générale étant close, Monsieur le ministre, vous avez la parole.

**M. Yvonnick Raffin :** *Merci, Monsieur le président. Je ne suis pas étonné qu'il y ait des réactions, des oppositions ; je m'y attendais. Et je me disais ce matin encore, soit tu es fou, soit tu es inconscient, mais c'est plus la volonté d'avancer, de faire aboutir ce dossier et de mettre en place cette véritable solidarité qui m'a animée lorsque le Président m'a demandé de poursuivre les travaux qui avaient été*

entamés, je le répète, en 2015 déjà. Donc, effectivement, il faut avoir une certaine dose de courage, peut-être d'inconscience, je ne sais pas quel terme va le mieux, mais en tout cas, ce que je peux vous dire c'est que j'ai passé beaucoup de temps sur ce dossier, énormément de temps, je n'ai pas compté mes heures.

S'agissant des Tuamotu-Gambier, je suis un peu quand même étonné des propos qui sont envoyés parce que, jusqu'à ce matin encore, les représentants du SIVMTG, comme j'ai expliqué au comité de majorité qui est, semble-t-il, le syndicat avec lequel nous devons discuter, parce qu'*a priori* c'est une émanation des maires des Tuamotu-Gambier qui disaient ce matin, qui a même écrit à une élue ce matin qui supportait qu'il fallait aller dans le sens parce que c'est l'intérêt général qui doit primer à l'inverse des intérêts individuels. Le message a été envoyé ce matin à un des représentants de l'opposition.

Moi, je suis un petit peu... pas désolé parce que je suis un battant, et je suis fermement décidé, sauf si on m'en donne l'ordre, de poursuivre en tout cas l'analyse de ces textes aujourd'hui, parce qu'encore une fois, il y va, j'allais dire, de l'avenir du paysage énergétique en Polynésie, et surtout la mise en place d'une véritable solidarité. Croyez-moi, je connais assez bien le sujet. Je connais assez bien le sujet. Et ce que je peux vous dire c'est que c'est un sujet — et là, je suis d'accord avec vous — hautement complexe, à tel point qu'il a fallu que je m'y reprenne au moins à dix fois pour expliquer à des ingénieurs, que j'avais en face de moi, des ingénieurs en électricité, je rappelle, qui sont censés savoir... Alors, soit ils ont manqué des jours pendant leurs études et ils ont eu leur diplôme je ne sais pas comment dans l'électricité, soit ils ont eu pour ordre de venir contrer le projet qui me semble être bon pour tout le monde.

Sur les amendements, je suis un peu attristé d'entendre ce que Madame Cross vient de dire parce qu'ils n'ont pas été déposés hier. Ce qui a été déposé hier, Madame Cross, ce n'est ni plus ni moins que les amendements des corrections matérielles, c'est-à-dire qu'on a changé une virgule, on a oublié d'enlever une parenthèse. Parce que les amendements ont été déposés en début de semaine.

Il n'y a un seul amendement qui a été déposé hier, l'amendement n° 7 qui concernait la valeur brute des actifs parce qu'il était effectivement, et on ne l'avait pas vu, je dois l'avouer, mais les formules de calcul intégraient bien cette valeur brute des actifs, mais dans le texte était intitulée encore la valeur nette des actifs qui, je rappelle, je ne vais pas rentrer dans les détails, la valeur brute des actifs permet de venir calculer la rémunération du capital, donc du concessionnaire et des communes. Donc, voilà. C'étaient juste des amendements, des modifications à la marge, et ce sont des erreurs matérielles. Cela ne remettrait pas en cause fondamentalement le fond du sujet.

J'entends bien effectivement qu'il y a des levées de bouclier de certains et des demandes de report. J'entends. Mais je pense qu'à un moment donné, il faut franchir le pas et puis se dire : on y va tous ensemble. Comme nous avons fait avec le collectif, on y va tous ensemble. Je disais dans mon préambule, dans mon discours qu'il n'y a pas de modèle parfait. Cela n'existe pas, je n'en connais pas. L'idée, c'est de mettre en place ce système et, en fonction de l'évolution... Laissons vivre cette formule, laissons vivre cette péréquation, et nous nous reverrons très prochainement pour réajuster les paramètres. Moi, je suis prêt à revenir et dire : Effectivement, je me suis trompé sur telle ou telle notion. Je suis prêt à revenir. Mais je vous mets au défi, et là on peut écrire, cherchez bien ! La seule chose qui peut faire basculer le système, ce sont les données hexogènes que nous ne maîtrisons pas : l'économie mondiale, les coûts des hydrocarbures, les coûts des matières premières. Nous les avons pris en compte dans ce système de péréquation.

Moi, ce que je retiens simplement, ce sont les heures de travail échangées avec tout le monde. Il me semblait qu'il y avait eu un consensus. Ce n'est pas l'unanimité, certes, on ne peut pas avoir l'unanimité, c'est dommage, mais je suis fermement convaincu que, sur un tel système, il y va en fait de notre futur paysage énergétique pour lequel nous nous battons. On ne peut pas dire le contraire de ce qu'on pensait hier, ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible. Il faut avancer à un moment donné pour que tous les usagers et tous les habitants de la Polynésie française puissent bénéficier enfin...

enfin d'un même tarif et surtout d'un équilibre. Et c'est ça que je retiens d'abord, c'est que cette péréquation va permettre de fournir, de donner des ressources supplémentaires aux communes dont le budget annexe reste déficitaire. Donc, ça sera des ressources supplémentaires qui leur permettront de venir investir dans des énergies beaucoup plus propres et surtout à attirer de potentiels investisseurs dans leurs îles.

Voilà ce que je voulais dire, Mesdames et Messieurs les représentants.

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre. Nous passons à l'examen du projet de délibération. Nous n'examinons que les articles amendés.

Article 1<sup>er</sup>

**Le président :** Il y a le premier amendement qui porte sur l'article 1<sup>er</sup>. Je dispense le ministre de faire lecture de l'amendement. Peut-être un petit mot sur l'exposé de l'amendement.

**M. Yvonnick Raffin :** Oui. Merci, Monsieur le président. L'exposé de l'amendement, en fait, ce n'est ni plus ni moins qu'une précision sur la définition des composantes de la compensation, c'est une précision qui vient préciser en fait la signification de ces termes.

1) La suppression de la mention des consommations ne faisant pas l'objet d'un contrat de vente de l'électricité permet de tenir compte des consommations électriques des bâtiments communaux qui ne disposent pas de contrat de vente.

2) Le second exposé, c'est la modification des valeurs retenues pour le calcul qui tient compte du retour récent des données relatives aux déficits d'exploitation des réseaux gérés en régie municipale faisant état des montants de déficits inférieurs aux montants de compensation initiaux. La revue de ces forfaits permet donc de mieux refléter la réalité de l'exploitation.

3) L'ajout relatif au complément de compensation permet de calculer les montants de compensation en fonction de l'historique des subventions d'équilibre versées par la commune.

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre. La discussion sur l'amendement est ouverte. La parole est à Madame Valentina Cross.

**M<sup>me</sup> Valentina Cross :** Merci, Monsieur le ministre. Concernant cet amendement, je veux juste dire à Monsieur le ministre que, sur Orama, notre intranet, c'est bien sept amendements qui ont été déposés sur nos bureaux à 17 heures. Donc, je ne comprends pas que le fait que Monsieur le ministre n'ait pas les mêmes chiffres concernant les amendements que nous.

Ensuite, tout à l'heure, Monsieur le ministre, vous avez la volonté d'avancer. Nous tous, nous avons la volonté d'avancer. Monsieur le ministre, c'est vrai, vous n'étiez pas encore au gouvernement en septembre 2018, mais le Tavini huiraatira avait déposé un projet de loi, le même. Mais le problème, qui a torpillé la proposition du Tavini huiraatira ? Par deux fois en commission, on n'a même pas pu débattre de la proposition du Tavini huiraatira qui a été même retirée de la commission.

À l'époque où Madame Tea Frogier était ministre, je m'étais même permise de lui demander : Alors votre projet sort quand ? Parce que le prétexte du Tapura huiraatira c'était : Non, on met le vôtre en *standby* parce que nous, on est en train de préparer. Et voilà ce que Madame la ministre Tea Frogier m'avait répondu à l'époque : Bientôt ! Et quand ça va sortir, on faire examiner aussi la proposition du Tavini huiraatira, comme ça de concert, on va pouvoir en débattre. Monsieur le ministre, le Tavini huiraatira n'est pas là pour freiner, c'est tout le contraire. Le Tavini huiraatira a déjà déposé son texte le 6 septembre 2018 et, après, on l'a retiré.

Maintenant, Monsieur le ministre, vous parlez de solidarité, mais c'est exactement ça. Dans notre projet de 2018, nous avons rappelé tous les rapports de la CRE, de la CTC qui dénoncent haut et fort la position abusive de la péréquation maison dont Engie, seule, bénéficie et qui effectivement ne met pas tous les usagers polynésiens sur un même pied d'égalité. Ah non, nous, on est plein dedans, Monsieur le ministre !

Donc, tout ce qu'on vous demande, ce qu'on vous demande, Monsieur le ministre, là, dans ce que vous venez de dire, même vous vous avez dit que vous avez travaillé longtemps dessus, vous n'en pouviez plus ; même il y a des textes, vous avez dit vous êtes revenu dix fois dessus. Ça veut dire quoi ?! Mais ça veut dire que c'est parce que ce n'est pas donné à tout le monde de comprendre. Alors, si déjà vous, vous avez été un haut cadre de Engie, vous vous êtes mis à dix fois, *j'imagine, nous !* Est-ce que vous comprenez ? Le Tavini huiraatira n'est pas en train de faire un barrage pour barrer. Non, pas du tout, c'est tout le contraire. Nous pensons que nous méritons le même degré de transparence, d'explications et de pédagogie que vous avez dispensé pour les *maires* via le SPC. Est-ce que c'est trop vous demander, Monsieur le ministre ?

Monsieur le président, sauf à considérer que notre assemblée va devenir une simple chambre d'enregistrement pour un sujet aussi important qui va impacter la facture des familles polynésiennes, mais, enfin, je vous en supplie, ce n'est pas exagéré qu'on vous demande de ramener en commission de l'énergie. Ce n'est pas du tout exagéré. Même le ministre, il s'y est repris dix fois ! Il y avait des amendements mardi et, hier soir, à 17 heures, il y a eu encore 7 nouveaux amendements qui ont annulé et remplacé les amendements de mardi. Enfin ! Mais nous vous demandons de la considération pour les 57 représentants que nous sommes et même l'opposition, Monsieur le ministre. C'est vrai que c'est urgent, mais ça fait longtemps que c'est urgent. Même en 2018 ! C'est la raison pour laquelle le Tavini huiraatira avait déposé, c'est pour *booster*.

**Le président :** Revenez sur l'amendement !

**M<sup>me</sup> Valentina Cross :** Merci, Monsieur le président.

**Le président :** Merci, Madame la représentante. La parole est à Luc Faatau sur l'amendement.

**M. Luc Faatau :** C'est un sujet qui a l'air de ne plus être urgent aujourd'hui alors que c'est toujours urgent.

Je voudrais simplement rebondir sur le retrait du texte du Tavini huiraatira sur la péréquation. J'étais un des protagonistes du retrait puisque le texte déposé par le Tavini huiraatira ne concernait que la création de la péréquation, principe sur lequel tout le monde était d'accord. Mais, à côté de cela, il n'y avait aucun dispositif pour le financement de cette caisse de péréquation. Il n'y en avait aucun. Moi, j'ai posé la question : comment vous allez financer cette caisse de péréquation ? Il n'y en avait pas dans le texte présenté.

La différence avec le texte qui vous a été présenté depuis déjà un certain moment, de novembre à aujourd'hui, il y a quand même eu plusieurs mois pendant lesquels chacun de nous, chaque formation politique ici aurait pu travailler dessus. Ce que nous avons fait, ce que nous avons contesté, nous nous sommes exprimés sur ce sujet, c'est la raison pour laquelle on a retiré le texte présenté par le Tavini huiraatira. Il n'y avait que le texte sur la création de la caisse de péréquation, mais aucun dispositif pour le financement. Or, le plus important, c'est le financement. Et quand je vois la complexité de la formule, je comprends pourquoi il n'y avait pas de formule présentée avec le texte qui a été déposé en 2018.

Voilà ce que je voulais dire.

**Le président :** Merci. La parole est à Madame Teura Iriti sur l'amendement.

**M<sup>me</sup> Teura Iriti :** *Merci, Monsieur le président. J'ai écouté attentivement les différentes interventions des maires au sein de cette assemblée. Certes, Monsieur le ministre, nous pouvons nous féliciter du travail que vous avez réalisé ; mais nous vous demandons simplement de nous accorder un délai supplémentaire de quelques jours. Bien sûr que nous soutenons ce texte ! Et ce serait magnifique si nous pouvions l'adopter à l'unanimité. Parce que j'ai écouté les interventions des uns et des autres. Par rapport au travail que vous avez réalisé, Monsieur le ministre, il n'y a rien à dire. Certains demandent juste qu'on leur accorde un délai supplémentaire pour leur permettre de bien comprendre l'amendement. En tous les cas, ce qui est certain, c'est que nous sommes solidaires par rapport à nos îles. Voilà tout, Monsieur le ministre, merci.*

**Le président :** *Merci. La parole est au président du* Tavini huiraatira, Antony Geros.

**M. Antony Geros :** Oui, merci. En fait, à l'adresse de mon collègue, vous savez, Monsieur Faatau, les formules les plus complexes sont celles qui produisent le moins de résultat. Regardez celui d'Einstein : EMC2, il a produit beaucoup de choses, il est très court.

**Le président :** *Merci.* Plus d'intervention sur l'amendement ?... Vous avez d'autres citations ? (*Rires et réactions dans la salle.*) Sinon je soumetts au vote l'amendement : qui est pour ?... Pour. Qui s'abstient ? Le groupe Tavini huiraatira s'abstient, le Tahoeraa huiraatira aussi... Pour ? 1 pour du Tahoeraa huiraatira. Nous avons 42 voix pour et le reste abstentions. Oui, les non-inscrits sont pour, et Sylviane Terooatea est pour. Donc 42 voix pour. Et le reste abstentions. Donc, l'amendement est adopté.

Sur l'article amendé, même vote. *Merci bien.*

#### Article 4

**Le président :** Le deuxième amendement porte sur l'article 4. Monsieur le ministre, vous êtes toujours dispensé de lire l'amendement, mais si vous pouvez résumer l'exposé des motifs pour l'amendement.

**M. Yvonnick Raffin :** Oui. L'exposé sommaire :

1) La modification relative aux données des hydrocarbures a été réalisée pour limiter l'impact tarifaire sur les usagers. En ce qui concerne les évolutions futures des coûts liés aux hydrocarbures, elles seront prises en compte dans la révision du prix de référence.

2) La précision sur la manière de calculer le chiffre d'affaires était nécessaire pour permettre le calcul des montants de compensation.

3) L'ajout du paragraphe relatif à la suppression de la clause de remise gratuite des biens tient compte des particularités contractuelles de la concession de Hiva-Oa qui a mis fin aux amortissements de caducité en fin d'année 2015, ce qui a eu pour effet d'alléger les charges de la concession ainsi que, dans le cadre de ce dispositif de solidarité, le montant de la compensation.

4) L'ajout relatif aux réseaux non interconnectés permet de traiter la situation des communes de Rangiroa et les communes des Marquises exploitées en concession.

5) L'ajout relatif au complément de la compensation qui permet de calculer les montants de compensation en fonction de l'historique des péréquations versées par le gestionnaire de réseau historique.

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre. La discussion est ouverte sur l'amendement. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix l'amendement. Même vote. Merci.

Sur l'article amendé, même vote. Merci.

Article 5

**Le président :** L'amendement n° 3 qui porte sur l'article 5. Pareil, je vous dispense de la lecture de l'amendement, Monsieur le ministre.

**M. Yvonnick Raffin :** Oui. Là, il s'agissait de :

1) La modification du terme relatif à la valeur des immobilisations a été effectuée pour mieux tenir compte de la réalité économique des concessions de service public, donc de son passé de la valeur brute des investissements à la valeur nette comptable.

2) La modification du terme relatif à la valeur des immobilisations impacte directement le taux de marge puisque l'assiette des charges n'est pas la même.

**Le président :** Merci. La discussion est ouverte sur l'amendement. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix l'amendement. Même vote.

Sur l'article 5 amendé, même vote. Merci.

Article 6

**Le président :** L'amendement n° 4 porte sur l'article 6. Monsieur le ministre, pouvez-vous faire l'exposé de cet amendement ?

**M. Yvonnick Raffin :** L'exposé sommaire de l'amendement n° 4 concernant l'article 6 porte sur :

1) La modification du coefficient « c », donc de la fonction polynomiale, qui permet de limiter l'impact sur les usagers tout en préservant un niveau de compensation de péréquation suffisant.

2) Le chiffre d'affaires est calculé au regard du prix de référence de l'année considérée.

**Le président :** Merci. La discussion est ouverte sur l'amendement. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je soumetts au vote l'amendement. Même vote. *Merci bien.*

Article 7

**Le président :** S'agissant de l'amendement n° 5 qui porte sur l'article 7, Monsieur le ministre est toujours dispensé de lire l'amendement. Pouvez-vous nous présenter sommairement la motivation ?

**M. Yvonnick Raffin :** Très sommairement, Monsieur le président :

Cet ajout facilitera la mise en œuvre d'éventuels futurs regroupements au sein de structures intercommunales.

**Le président :** Merci. N'ayant pas de demandes d'intervention, je soumetts au vote l'amendement. Même vote. *Merci bien.*

Article 8

**Le président :** L'amendement n° 6 porte sur l'article 8. Pareil, Monsieur le ministre, l'explication, la motivation de cet amendement.

**M. Yvonnick Raffin :** Oui. L'amendement n° 6 portant sur l'article 8 sur le prix de référence. La valeur du prix de référence originel correspond au prix de vente moyen hors taxe de l'électricité à Tahiti en 2019 qui est redéfinie.

**Le président :** Merci. La discussion est ouverte sur l'amendement. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je soumetts au vote l'amendement. Même vote. *Merci.*

#### Article 10

**Le président :** Enfin, le dernier amendement porte sur l'article 10. L'explication de l'amendement.

**M. Yvonnick Raffin :** Oui. L'article 10 faisant l'objet de l'amendement n° 7 :

En adéquation avec l'amendement n° 3 qui tient compte de la valeur nette comptable des immobilisations, la révision tient également compte de la valeur nette comptable des ouvrages au 31 décembre 2017.

**Le président :** Merci. La discussion est ouverte sur l'amendement. La parole est à Madame Cross.

**M<sup>me</sup> Valentina Cross :** Merci, Monsieur le président. Tout à l'heure, j'ai écouté avec attention les interventions de nos *maires* et auxquelles je souscris complètement. Par exemple, notre *mairé* de Taputapuatea a déclaré : Mais *nous sommes prêts... Nous sommes prêts, sommes déjà tous en adéquation* Ma question : Si justement déjà il y avait un consensus, eh bien il n'y aurait pas peut-être autant d'amendements déposés que hier soir, je pense. Parce que, quand il y a déjà un consensus, eh bien les choses sont claires, sont facile. Or il y a eu six amendements qui ont été déposés mardi et sept amendements hier soir, à 17 heures. Voilà.

Ensuite, j'ai entendu aussi notre *mairé* Benoit Kautai dire *qu'ils sont lassés d'attendre*. Oui, il a tout à fait raison. C'était quelque chose qui était attendu, notamment dans les îles où la concession allait prendre fin. Mais, encore une fois, je rappelle que le Tavini avait déposé en 2018 une proposition et que... *À qui la faute de ce retard ?! Le problème que nous dénonçons une nouvelle fois, c'est la façon dont ce texte est voté. Nous ne pouvons accepter que quelque chose d'aussi fondamental que cela soit balancé ainsi dans la tarification de l'électricité, l'ensemble de notre peuple, avant de rédiger les sept amendements sans même que l'on ait le temps de lire les modifications qui sont apportées et pour, au final, se rendre compte que le gouvernement et les maires ne sont même pas tombés d'accord. Donc, Monsieur le président Tong Sang, je pose la question de savoir si vous acceptez que notre assemblée, avec ses commissions législatives (de la santé, du tourisme, de l'énergie, ...) soit dénigrée de cette façon. En tous les cas, c'est le constat que je fais. Sur un sujet aussi crucial que la tarification de l'électricité, nous sommes en train de nous précipiter. D'autant que Monsieur le ministre a bien reconnu que ce dossier lui a pris beaucoup de temps et qu'il lui a fallu revenir dessus dix fois alors qu'il est ingénieur de l'électricité, comme Nuihau Laurey. Vous imaginez ce que cela doit être pour nous qui ne sommes pas des ingénieurs de l'électricité ?! Nous vous avons supplié, Monsieur le ministre, de reporter ce dossier, non pas pour deux ou trois mois, mais pour quelques jours seulement. Nous estimons que ce n'est pas bon.* Ce n'est pas un signe... Tout à l'heure, je ne sais plus qui disait : Il faut nous faire confiance. Mais on veut vous faire confiance. Mais vous savez, pour la confiance, il faut aussi des ingrédients comme l'écoute, comme accepter de revoir ce dossier dans la commission de l'énergie, débattre, accepter des propositions différentes... Mais la manière cavalière dans ce dossier et voté présentement sans écouter l'opposition qui demande un renvoi en commission, cela ne donne pas du tout une bonne tonalité au vote de la péréquation sur les tarifs de l'électricité et, je vous le rappelle, Monsieur le ministre, le Tavini n'avait pas voté contre. Voilà.

Donc c'est dommage ! C'est dommage de confondre vitesse et précipitation. C'est dommage aussi de vouloir imputer au Tavini huiraatira une volonté d'obstruction. Pas du tout ! Le Tavini huiraatira avait déjà déposé en 2018 une proposition. C'est dommage de ne pas avoir effectivement un débat, une transparence, des débats démocratiques sur ce sujet extrêmement important qui va impacter l'égalité

des citoyens polynésiens devant l'électricité, j'espère aussi une ouverture à la concurrence et bien sûr avec une baisse des prix, mais surtout la compréhension de tous les représentants ici sur ce sujet très, très, très complexe.

**Merci**, président.

**Le président :** Merci, Madame la représentante. Sur l'amendement n° 7, nous n'avons plus d'intervention. Je sou mets au vote l'amendement. Même vote.

Sur l'ensemble de la délibération, même vote. Merci. La délibération est adoptée.

Nous passons à la loi du pays.

#### Article LP 1

**Le président :** Nous avons enregistré un amendement à l'article LP 1 qui porte sur le 2° de cet article. La parole est à Monsieur le ministre.

**M. Yvonnick Raffin :** Merci, Monsieur le président. Un amendement modifiant le deuxième alinéa de l'article LP 1 du projet de loi du pays portant modification de la loi n° 2020-38 du 15 décembre 2020 portant instauration d'une contribution de solidarité sur l'électricité.

Il est proposé de modifier le deuxième alinéa de l'article LP 1 du projet de loi comme suit :

Au 2° de l'article LP 1 du projet de loi du pays, les mots « 31 décembre 2021 » sont remplacés par les mots « 1<sup>er</sup> octobre 2021 ».

**Le président :** Merci. La discussion est ouverte sur l'amendement. N'ayant pas de demandes d'intervention, je sou mets au vote l'amendement. Qui est pour ?... Il est adopté à l'unanimité.

#### Article LP 2

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 2. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix l'article. Même vote.

Et sur l'ensemble de la loi du pays, Madame la secrétaire générale, pouvez-vous faire l'appel, s'il vous plaît ?

**M<sup>me</sup> Jeanne Santini** procède à l'appel des représentants afin qu'ils indiquent le sens de leur vote :

M <sup>me</sup>	Amaru	Patricia	pour
M <sup>me</sup>	Aro	Dylma	pour
M <sup>me</sup>	Atger-Hoi	Teumere	absente, procuration à M <sup>me</sup> Cécile Mercier, pour
M <sup>me</sup>	Bourgade	Maeva	pour
M.	Brotherson	Moetai	absent, procuration à M <sup>me</sup> Éliane Tevahitua, pour
M <sup>me</sup>	Bruant	Virginie	pour
M.	Buillard	Michel	absent, procuration à M <sup>me</sup> Dylma Aro, pour
M <sup>me</sup>	Butcher-Ferry	Yseult	absente, procuration à M. Luc Faatau, pour
M <sup>me</sup>	Cross	Valentina	pour
M.	Faatau	Luc	pour
M.	Flohr	Henri	absent, procuration à M <sup>me</sup> Juliette Matehau-Nuupure, pour
M.	Fong Loi	Charles	pour
M.	Frebault	Angélo	absent, procuration à M <sup>me</sup> Yvannah Pomare-Tixier, pour
M <sup>me</sup>	Frebault	Joëlle	absente, procuration à M <sup>me</sup> Monette Harua, pour

M <sup>me</sup>	Galenon	Minarii	pour
M.	Geros	Antony	pour
M <sup>me</sup>	Harua	Monette	pour
M.	Heaux	James	pour
M <sup>me</sup>	Iriti	Teura	pour
M.	Kautai	Benoit	pour
M.	Laurey	Nuihau	pour
M <sup>me</sup>	Le Gayic	Vaitea	absente, procuration à M <sup>me</sup> Sylviane Terooatea, pour
M.	Lisan	Marcelin	absent, procuration à M <sup>me</sup> Virginie Bruant, pour
M <sup>me</sup>	Lucas	Béatrice	pour
M.	Maraeura	Teina	absent, procuration à M <sup>me</sup> Louisa Tahuhuterani, pour
M <sup>me</sup>	Matchau-Nuupure	Juliette	pour
M <sup>me</sup>	Mercier	Cécile	pour
M.	Moutame	Thomas	pour
M.	Natua	Bernard	pour
M.	Perez	Antonio	pour
M <sup>me</sup>	Perry-Friedman	Vaiata	pour
M <sup>me</sup>	Pomare-Tixier	Yvannah	pour
M <sup>me</sup>	Puhetini	Sylvana	absente, procuration à M <sup>me</sup> Romilda Tahiaata, pour
M.	Riveta	Frédéric	pour
M.	Rohfritsch	Teva	pour
M.	Salmon	Geffry	absent, procuration à M <sup>me</sup> Teura Iriti, pour
M <sup>me</sup>	Sanquer	Nicole	pour
M.	Schyle	Philip	absent, procuration à M <sup>me</sup> Joséphine Teakarotu, pour
M.	Taae	Putai	pour
M.	Tahiata	Fernand	pour
M <sup>me</sup>	Tahiata	Romilda	pour
M <sup>me</sup>	Tahuhuterani	Louisa	pour
M <sup>me</sup>	Tarahu-Atuahiva	Teura	absente, procuration à M. James Heaux, pour
M.	Tavaearii	Wilfred	pour
M <sup>me</sup>	Teahe	Teapehu	pour
M <sup>me</sup>	Teakarotu	Joséphine	pour
M.	Tehaamoana	Etienne	absent, procuration à M <sup>me</sup> Vaiata Perry-Friedman, pour
M <sup>me</sup>	Teriitahi	Tepuaraurii	pour
M <sup>me</sup>	Terooatea	Sylviane	pour
M <sup>me</sup>	Tetuanui	Lana	absente, procuration à M <sup>me</sup> Moihara Tupana, pour
M <sup>me</sup>	Tevahitua	Éliane	pour
M.	Tokoragi	Félix	pour
M.	Tong Sang	Gaston	pour
M.	Toromona	John	absent, procuration à M. Antonio Perez, pour
M.	Tuheiava	Richard	pour
M <sup>me</sup>	Tupana	Moihara	pour
M <sup>me</sup>	Tuuhia	Augustine	pour

**Le président :** La loi du pays est adoptée à l'unanimité. Merci.

Monsieur le ministre, voilà donc ; vous avez vos textes à votre disposition. *Bonne continuation !*

**M. Yvonnick Raffin :** Juste, si vous permettez, Monsieur le président, je voudrais remercier l'ensemble, même ceux qui se sont abstenus parce que je pense que, foncièrement, tout le monde est d'accord pour mettre en place cette contribution de solidarité pour tout le monde.

Je voudrais dire ensuite, pour finir : oublions un petit peu nos querelles politiciennes parce que nous avons une opportunité historique — je dis bien : historique ! — de faire avancer notre transition énergétique et je mettrai toute notre énergie, mon énergie pour faire avancer effectivement cette transition énergétique tant attendue de tout le monde.

En tout cas, je voudrais vous remercier toutes et tous pour vos contributions, pour vos travaux, et je suis sûr que nous nous reverrons pour réajuster le modèle. Merci bien !

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre. (*Applaudissements dans la salle.*) Je propose une pause pour une reprise de nos travaux à 14 heures.

(*Suspendue à 13 h, la séance est reprise à 14 h 18.*)

**Le président :** Je vous propose de reprendre nos travaux.

RAPPORT N° 79-2021 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS RELATIVE À L'EXPLOITATION FORESTIÈRE DE PROPRIÉTÉS PRIVÉES PLANTÉES EN PIN DES CARAÏBES (*PINUS CARIBAEA*) EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE BOIS LOCALE

Présenté par M<sup>me</sup> et M. les représentants Louisa Tahuhuterani et Thomas Moutame

**Le président :** Nous sommes sur le dossier n° 5 relatif au projet de loi du pays relative à l'exploitation forestière de propriétés privées plantées en pin des Caraïbes (*Pinus Caribaea*) en vue du développement de la filière bois.

Le conseil économique social et culturel a une intervention à faire, de 10 minutes, avant qu'on examine le texte.

*Bonjour, Monsieur le vice-président, et merci de votre présence.* Vous avez la parole.

**M. Tearii Alpha :** *Bonjour à tous !* Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs, chers collègues ministres,

Ce projet de loi est, disons, une solution que nous avons cherchée à mettre en œuvre pour pouvoir réaliser l'exploitation de ces forêts de *Pinus* qui ont été plantés par nos anciens et une partie de ces *Pinus* ont été plantés sur des terrains privés. Et aujourd'hui, la difficulté historique, c'est : comment aller exploiter des *Pinus* d'intérêt public au départ du lancement de ce programme sur des terrains qui sont complètement enclavés ? La plupart de ces terrains privés évidemment se trouvent dans des zones non désenclavées des communes et sur des îles hautes : Tahiti, Moorea, Îles-sous-le-vent (Tahaa, Huahine et Raiatea), Rurutu, Raivavae, Rapa, et puis un peu aux Marquises, puisque la plupart des *Pinus* plantés aux Marquises se trouvent sur des domaines du Pays et 25 % sur des domaines privés.

Il est proposé par ce projet de loi que les massifs qui ont été cartographiés intéressants, puisque 80 % de ces massifs de *Pinus* sont arrivés à terme, ils ont plus de 30 centimètres de diamètre et donc c'est maintenant qu'il faut les exploiter. Sinon on va les perdre, on va laisser le bois qui va pourrir sur les parcelles et ce serait, bien sûr, dommage pour le programme ambitieux qui avait été lancé dans les années 70.

Et il est prévu que la DAG travaille sur des ouvertures de pistes, organise avec les *maires* des communes concernées des ouvertures de pistes sur terrains privés pour pouvoir connecter ces parcelles à la future exploitation de ces bois. Les travaux de ces pistes seraient pris en charge par la DAG, mais on ne lancera les travaux que si la rentabilité économique est avérée. Donc, il faut aller vérifier que le rapport entre le bois exploité par hectare soit intéressant économiquement avant de nous lancer dans des programmes de pistes. Mais nous avons déjà identifié sur les îles hautes que 80 % de ces forêts de *Pinus* sont exploitables puisqu'ils sont arrivés à terme.

Ensuite, il y a aussi une clarification du coût, en tout cas du prix d'achat de ces billes de bois parce que ce sont des ronds de bois, et on propose : 25 centimètres à 40 centimètres à 1 000 francs CFP le mètre cube ; et puis tout ce qui est plus gros que 40 centimètres à 2 000 francs CFP le mètre cube. Ce sont des tarifs qui seront validés en arrêté en Conseil des ministres.

Et il est prévu ensuite un partage du bénéfice entre le propriétaire privé et l'exploitant. La DAG, en tout cas le Pays, son rôle étant de profiter de ces pistes, de ces servitudes forestières, son rôle étant d'aménager, entre guillemets, les parcelles enclavées d'une commune puisqu'on le voit dans toutes les communes, l'urbanisation ou l'intérêt communal est en train de monter sur les parcelles hautes. Et grâce à ce travail qui va être effectué par la DAG, on va aussi participer à l'aménagement rural et à l'aménagement des servitudes d'une commune des îles hautes.

Donc, voilà l'intérêt de ce texte. Et évidemment que c'est une ambition que nous souhaitons réveiller rapidement puisque nous avons maintenant quatre scieries qui sont organisées, ici, en Polynésie, qui valorisent de plus en plus le bois local. Le *Pinus* a été reconnu comme un bois de qualité lorsqu'il est bien sûr bien coupé, bien traité. C'est un bois de qualité pour les constructions (bois de charpente, bois de structure). Nous le préconisons dans les constructions locales. Et puis nous travaillons également avec l'OPH, avec le collègue Jean-Christophe Bouissou, pour intégrer de plus en plus le bois local dans les constructions des *logements de type* OPH.

Et pour terminer, une nouvelle association vient de se formaliser à Nuku-Hiva puisque le scieur de bois de Nuku-Hiva... de Hiva-Oa s'est associé avec un importateur de bois de Papeete qui est connu de la place ; et ensemble, ils vont valoriser le plateau de Toovii à Nuku-Hiva qui recense 25 % du bois de *Pinus* de Polynésie et qui va être exploité par cet opérateur, et avec une ambition aussi de valoriser le bois pour faire de la biomasse. Donc en relation avec la commune de Nuku Hiva, ils vont vendre du bois et préparer aussi les billes de bois non valorisées pour la biomasse et créer de l'électricité avec cette biomasse.

C'est pour cela qu'il est important pour nous de faire avancer ce nouveau dispositif qui va, j'espère, libérer et ouvrir enfin l'exploitation de ces *Pinus*, et à travers nos anciens remercier le programme qui avait été mis en place dans les années 70. C'est à nous aujourd'hui de le mettre en œuvre. Eux ont fait leur part, ils ont planté. À nous maintenant d'inventer et de réaliser l'exploitation de ces *Pinus* si on arrive à aller couper les bois sur des parcelles qui sont, malheureusement, enclavées aujourd'hui.

Voilà. Merci de votre attention. Merci de votre soutien si ce texte recueille votre avis favorable. *Merci.*

**Le président :** Merci, Monsieur le vice-président. La parole est à Madame la rapporteure Louisa Tahuhuterani.

**M<sup>me</sup> Louisa Tahuhuterani :** Monsieur le président, Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants.

Le présent projet de texte s'inscrit dans la continuité de la politique forestière amorcée dans les années 1970 par la mise en œuvre d'un dispositif d'exploitation et de valorisation des plantations de pins des Caraïbes arrivées à maturité. À ce titre, sont éligibles audit dispositif les parcelles boisées remplissant les deux critères cumulatifs suivants : une certaine quantité dendrométrie du bois et un volume de pistes à créer ou à réhabiliter. Ces critères seront précisés par arrêté en Conseil des ministres.

Quelques articles du présent projet de loi du pays décrivent la procédure inhérente au dispositif d'exploitation forestière, dont la méconnaissance priverait les propriétaires privés d'en bénéficier. Tout d'abord, la Direction de l'agriculture dresse pour chaque commune un ou des « *plans d'exploitation forestière* » retraçant les massifs boisés éligibles avec leur numéro de parcelle cadastral ; les propriétaires concernés et les pistes d'accès aux massifs boisés. Ces plans sont par la suite soumis aux maires, qui disposent d'un délai d'un mois pour rendre un avis, puis ils seront approuvés par arrêté en Conseil des ministres. Ensuite, un « *projet d'exploitation de la propriété*

*privée boisée* » définissant les pistes d'accès à l'exploitation forestière est conclu entre l'administration compétente et le propriétaire. Enfin, dans un délai de quatre mois après la signature du « *projet d'exploitation de la propriété privée boisée* », une convention tripartite relative à la cession et à l'exploitation du bois local est conclue entre la Polynésie française, l'entreprise chargée de l'exploitation forestière et le propriétaire foncier intéressé.

À noter que la ou les entreprises chargées de l'exploitation forestière feront l'objet d'une sélection préalable par la Direction de l'agriculture et devront s'engager à verser au propriétaire le prix du mètre cube de bois abattu et mesuré bord de route fixé par le Conseil des ministres. Par ailleurs, la Direction de l'agriculture prend à sa charge, lorsque cela s'avère nécessaire, la réhabilitation des pistes d'accès aux massifs boisés ainsi que l'ouverture ou la réhabilitation des pistes d'exploitation sur les propriétés privées. La maîtrise d'ouvrage des travaux est conservée par la Direction de l'agriculture ; quant à la réalisation des travaux, elle est confiée à des entrepreneurs privés dans le respect des principes de la commande publique. À la fin de chaque chantier d'exploitation, les travaux de remise en état des pistes sont effectués par l'entreprise en charge de l'exploitation forestière.

Le présent projet de texte a reçu un avis favorable du Conseil économique, social, environnemental et culturel dans sa séance du 7 avril 2021.

L'examen du présent projet délibération en commission du 11 juin 2021 a suscité des échanges qui ont ainsi permis d'aborder principalement les points suivants : la qualité du bois pins des Caraïbes qui, traité à cœur par autoclave, est certifié classe 4, donc plus résistant que le bois importé ; la compétitivité du bois local dont le prix estimé au m<sup>3</sup> est inférieur au prix du bois importé ; le traitement des bois exploités dans les îles par les scieries basées dans les archipels afin de gagner en rapidité et en efficacité ; la possibilité de répondre aux marchés publics « *lots : bois local* », lancés par l'Office polynésien de l'habitat ; la possibilité pour les propriétaires terriens de bénéficier des aides agricoles pour la plantation de bois nobles (*tamanu, tou*, etc.) après achèvement de l'exploitation en pin des Caraïbes.

À l'issue des débats, le présent projet de loi du pays a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'élevage et du développement des archipels propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de loi du pays ci-joint. **Merci.**

**Le président :** Merci, Madame la rapporteure. Avant de passer à la discussion générale, nous allons entendre l'avis du conseil économique, social et culturel représenté par Monsieur Tepuanui Snow.

**M. Tepuanui Snow :** Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, Monsieur le président de la commission de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'élevage et du développement des archipels, Mesdames et Messieurs les représentants à l'assemblée de la Polynésie française, cher public, chers internautes, **bonjour.**

C'est dans le cadre d'une saisine du Président de la Polynésie française datant du 10 mars 2021 que le CÉSEC a eu à examiner le projet de loi du pays relative à l'exploitation forestière de propriétés privées plantées en pin des Caraïbes en vue du développement de la filière bois locale.

En ma qualité de rapporteur, j'ai l'honneur de vous exposer cet après-midi une synthèse de l'avis n° 60/2021 du CÉSEC, rendu en assemblée plénière le 7 avril 2021 dernier.

Premièrement, sur le principe de l'exploitation forestière en vue du développement de la filière bois locale, pour notre institution, compte tenu du contexte mondial, il y a effectivement urgence à exploiter et à valoriser cette ressource présente en vue de répondre aux besoins du marché local. En effet, les restrictions sanitaires et les confinements ont perturbé la production et le transport de bois de construction et de produits semi-transformés. En outre, il est indéniable que le développement d'une

filière bois est nécessaire au regard des enjeux du changement climatique, de l'emploi et de la demande des programmes sociaux. Ce projet de texte s'inscrit par ailleurs dans le cadre du schéma directeur de l'agriculture 2021-2030. L'institution retient plus particulièrement que le principal objet de ce projet de texte est de « *solder un passif de conventions non gérées correctement* » et qui ont fait l'objet de contentieux et demandes d'indemnités de la part de propriétaires privés conventionnés. Étant arrivées à maturité avancée, il devient urgent de procéder à l'exploitation de ces plantations de bois en pin des Caraïbes sous peine qu'elles dépérissent sur pieds. Enfin, ce dispositif permet au bois du pin des Caraïbes extrait des terrains terrassés d'être exploité au lieu d'être jeté, voire brûlé.

Deuxièmement, ce texte cible l'exploitation des forêts de pins implantés sur des parcelles privées. Le CÉSEC retient que, quand bien même les plantations n'ont pas fait l'objet d'un entretien régulier, une valorisation (grâce notamment à la technique du « lamellé-collé ») demeure possible s'agissant d'un bois pouvant être de moyenne qualité. En outre, la mise en place de systèmes d'autoclaves doit être fortement soutenue dans les autres îles que Tahiti, où les massifs forestiers sont présents. S'agissant de la notion d'exploitant forestier, le CÉSEC estime que l'organisation retenue privilégie fortement les grandes structures et cela au détriment des petites structures artisanales existantes. Un accompagnement des métiers et des compétences et un volet formation sont de mise. Ces métiers doivent à cet effet être valorisés et rendus attractifs auprès des jeunes. Il s'agit, dans le contexte de crise actuelle, de considérer cette filière comme une réelle opportunité de créer de nouveaux emplois dans le métier du bois. En outre, le CÉSEC estime que la récolte du bois devrait se faire de manière raisonnée. Les espaces exploités devraient être préservés des conséquences néfastes de prélèvements brutaux sur les sols forestiers, la biodiversité ou le paysage. De ce fait, il recommande que les opérations d'abattage et de débardage soient pratiquées, dans la mesure du possible, à l'aide de techniques d'exploitation forestière douces en lieu et place de la technique de coupe-rase. Le CÉSEC regrette fortement que le projet d'exploitation ne fixe pas le devenir de ces massifs. Outre la valorisation du terrain par une prise en charge des pistes d'accès et les aides agricoles existantes, l'institution recommande que le Pays procède au retrait complet des souches de pins lorsque le propriétaire privé s'engage à convertir son terrain en terre agricole ou à procéder à la reforestation, conformément au plan général d'aménagement approuvé par la commune.

En outre, dans la continuité des dispositions de la délibération de 1958, le CÉSEC recommande la mise en place d'un dispositif d'incitation au boisement et à l'entretien de la forêt. De même, devrait être promue l'agroforesterie, car elle permet de concilier une production agricole avec une production de bois tout en préservant la forêt. Enfin, le CÉSEC estime que le Pays devrait définir et figer le foncier à vocation forestière, ce dernier étant soumis à une pression foncière importante. Ceci implique de mettre en place une réglementation adaptée des zones plantées chez les privés dans le cadre des plans généraux d'aménagement et des plans de prévention des risques naturels.

Troisièmement, un dispositif qui doit être accompagné d'un programme plus global. Pour le CÉSEC, il convient de garantir la viabilité de la filière et de permettre un approvisionnement régulier en bois de construction tout en assurant une préservation et une valorisation de la ressource. Pour l'institution, il est nécessaire que la gestion des massifs forestiers publics permette à la filière d'être viable et d'approvisionner durablement les scieries qui auront investi, ainsi que le marché de la construction. Par ailleurs, des études complémentaires devraient être effectuées sur cette espèce afin d'évaluer notamment son impact réel sur son environnement. En outre, le CÉSEC estime que, compte tenu du réchauffement climatique et de la protection de la biodiversité, il est nécessaire de diversifier les essences forestières avec plus particulièrement des bois précieux ou à forte valeur ajoutée tels que le *miro*, le *tou*, le *tamanu*, le santal, l'acajou, le teck ou le *maru maru*... Enfin, de nombreuses autres mesures doivent se concrétiser ou être envisagées afin d'assurer la viabilité d'une telle filière et de faire face aux enjeux du changement climatique. Il s'agit de mettre en place une réelle économie circulaire, dont chaque étape doit être respectueuse de l'environnement et du développement durable. Aussi, il conviendrait notamment pour le Pays : d'établir un inventaire, de caractériser et de cartographier la forêt naturelle de Polynésie en plus des peuplements forestiers artificiels afin de visualiser les massifs les moins dégradés et sur lesquels des actions de conservation seraient nécessaires, mais également d'alimenter les données du Pays ; d'élaborer, en deuxième point, un code

forestier régissant l'exploitation et la gestion de la ressource ; de mener une réflexion sur le tarif d'achat du mètre cube du bois local auprès des propriétaires privés, et de mettre en place des mesures pour favoriser la consommation du bois local ; de créer des sous filières de *falcata*, de bambou et de cocotier ; et, enfin, de mettre en place une police verte et de gardes forestiers. Une approche interministérielle et une bonne gouvernance sont également nécessaires. Dans ce cadre, le CÉSEC recommande la mise en place d'un comité de pilotage interministériel intégrant les communes, le CÉSEC et les acteurs de la filière.

En conclusion, Monsieur le président, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le Conseil économique, social, environnemental et culturel a émis un avis favorable au projet de loi du pays relative à l'exploitation forestière de propriétés privées plantées en pin des Caraïbes en vue du développement de la filière bois locale.

J'en ai terminé. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les représentants, de votre attention à toutes et à tous. *Merci.*

**Le président :** Merci, Monsieur le conseiller. Nous passons à la discussion générale. Soixante minutes ont été prévues pour un temps total. La parole est à l'intervenante du groupe Tahoeraa huiraatira.

**M<sup>me</sup> Vaiata Perry-Friedman :** Monsieur le président, Messieurs les ministres, chers collègues, *bonjour.*

Les ressources forestières en Polynésie sont mal connues et l'estimation fait état de 200 000 hectares, y compris les exploitations forestières et cocoteraies, soit un taux de boisement de 57 %. La Polynésie est dépendante à plus de 90 % des importations de bois, principalement des résineux, en provenance de Nouvelle-Zélande, d'Amérique du Sud et du Chili. Depuis les années 1970, le Pays a ainsi entrepris un important programme de boisement par la plantation de pins des Caraïbes. Cette politique, qui incluait par des conventions des propriétaires privés sur lesquelles étaient plantés les pins, n'a pas donné les bénéfices escomptés pour les propriétaires. Or, ces arbres plantés arrivent à leur stade de maturité.

Le projet de loi du pays qui nous est soumis constitue une refonte de ce système. Ainsi, le Pays propose à tous les propriétaires de parcelles boisées, conventionnés ou non, de pouvoir vendre leur bois à un prix fixé par un arrêté pris en Conseil des ministres. Après approbation du plan par le Conseil des ministres, la Direction de l'agriculture sélectionne le ou les entreprises chargées de l'exploitation forestière, selon les règles des marchés publics.

On l'a entendu, le CÉSEC a rendu un avis favorable à ce projet de loi du pays tout en formulant certaines recommandations. En ce qui nous concerne, nous sommes naturellement favorables au développement de la filière bois inclus dans le schéma directeur de l'agriculture et nécessaire à l'économie du Pays. Ce qui est certain, c'est la nécessité d'un plan d'ensemble de l'exploitation forestière et une gestion raisonnée et équilibrée de cette ressource qui tienne compte de tous les aspects, économiques, sociaux, environnementaux et de développement durable de cette ressource.

Je vous remercie de votre attention.

**Le président :** Merci, Madame la représentante. La parole est à l'intervenant du groupe Tapura huiraatira, Thomas Moutame.

**M. Thomas Moutame :** Oui. Monsieur le président, Monsieur le vice-président, *bonjour.*

Il est temps de tourner la page sur les déconvenues du passé pour reconnaître ensemble que nous sommes arrivés à une étape charnière dans le développement d'une véritable filière bois local. En effet, sous l'impulsion du vice-président, en charge de l'agriculture, c'est la première fois qu'un gouvernement déploie un soutien public aussi massif au profit de cette ressource plantée et entretenue

par nos pairs depuis la fin des années 60. L'heure est donc venue, mes chers collègues, d'en tirer profit en exploitant nos pins des Caraïbes à l'échelle industrielle mais de manière durable comme une opportunité de créer des emplois et de la richesse pour le Pays. Et permettez-moi d'ajouter que notre balance commerciale fortement déficitaire, comme chacun le sait, ne s'en portera que mieux.

La valorisation du massif de Toovii et de ses 655 hectares des pins des Caraïbes dans l'île de Nuku-Hiva n'est plus qu'une affaire de mois après l'appel public à candidatures qui vient de désigner la société d'exploitation des bois marquisiens dirigée. Au vu des lourds investissements qu'il va falloir consentir, celle-ci a trouvé en l'importateur un partenaire solide et surtout capable d'écouler les produits finis sur le marché local. Précisons que Toovii représente à lui seul un quart des besoins annuels d'importation en bois du *pays*.

Mais, partant du constat que 60 % des forêts de pins en Polynésie française se trouvent sur des propriétés privées sous conventions conclues avec la collectivité, il convenait d'apporter une réponse juridique, économique et financière pour une exploitation pérenne au travers du projet de loi du pays qui nous est soumis. Le texte, en effet, détaille les différentes phases préliminaires à l'exploitation forestière en concertation avec les *maires* des communes concernées avant la signature d'une convention tripartite avec le propriétaire. Celui-ci recevra en retour une rente dont le prix du mètre cube de bois abattu et mesuré bord de route sera fixé en Conseil des ministres.

Des échanges que nous avons pu avoir avec les techniciens de la DAG en charge de ce dossier, le 11 juin dernier en commission législative, il ressort que toutes les conditions semblent réunies pour satisfaire toutes les parties prenantes. La ressource est là : elle couvre 5 300 hectares de plantations sur l'ensemble des îles de la Polynésie pour un volume estimé à 2 millions de m<sup>3</sup>. Les professionnels sont au rendez-vous grâce aux aides à l'installation mises en place par les pouvoirs publics. Nous recensons à ce jour huit scieries. Elles devraient être au nombre de treize d'ici 2023, capables de répondre à 55 % des besoins du Pays. Il ne reste plus qu'à installer des autoclaves dans les archipels éloignés à proximité des lieux d'abattage pour faciliter les procédures de traitement, limitant ainsi les frais d'acheminement du bois sur Tahiti.

J'ajoute enfin que, contrairement à ce que l'on entend dire, le pin des Caraïbes de chez nous est d'excellente qualité, aussi dense que le chêne. Il est traité à cœur et non seulement en périphérie comme ce que l'on trouve chez nombre de grossistes de la place. Qui plus est, il est proposé à un prix très compétitif. Raison de plus pour que le « *Made in fenua* » soit la règle pour la réalisation des *logements de type* OPH dont plusieurs éléments (charpente, terrasse, rambarde) sont en bois. À condition, bien entendu, que nous soyons en mesure de fournir les quantités de matière première nécessaires.

Voilà, en résumé, les grandes lignes de ce projet de loi du pays qui constitue, à n'en pas douter, un nouveau départ pour l'exploitation à grande échelle du pin des Caraïbes en Polynésie française. *Merci bien.*

**Le président :** Merci, Monsieur le représentant. La parole à l'intervenante du groupe Tavini huiraatira.

**M<sup>me</sup> Cécile Mercier :** Merci, Monsieur le président. *J'adresse mes salutations à Monsieur le vice-président et à ses techniciens.*

Notre assemblée est saisie aujourd'hui pour l'examen d'un projet de loi du pays relatif à l'exploitation forestière de propriétés privées plantées en pin des Caraïbes résultant du développement de la filière bois locale et dans la continuité de la politique sylvicole de boisement en pin des Caraïbes initiées en 1970.

Le CÉSEC et l’Autorité polynésienne de la concurrence ont tous deux émis des avis permettant une meilleure prise en compte des différents aspects et points sur la gestion durable et multifonctionnelle sylvicole porteuse de forts enjeux de société.

Dans son rapport, le CÉSEC reconnaît la démarche entreprise, notamment l’exploitation forestière de propriétés privées en vue du développement de la filière bois et l’urgence d’y procéder en vue de répondre aux besoins du marché local. Un avis favorable a donc été délivré « sous réserve de 18 observations et recommandations » qui méritent d’être prises en considération. On notera par exemple : la récolte du bois de manière raisonnée ; le retrait des souches de pins devant être effectué par le Pays en cas de conversion en terre agricole ou de reforestation, conformément au plan général d’aménagement approuvé par la commune ; le foncier à vocation forestière devant être défini et figé. Un point en page 3 attire néanmoins notre attention, celui retenu par le CÉSEC relatif aux « conventions non gérées correctement » et ayant fait l’objet de contentieux et de demandes d’indemnités de la part de propriétaires privés conventionnés.

Aussi, pour faire suite à la publication des observations définitives de la CTC sur la gestion de la collectivité de la Polynésie concernant la politique agricole en 2017, on retiendra la recommandation n° 10 visant à « *Procéder au recensement des conventions d’exploitation des plantations sur parcelles privées* ». Il est précisé en page 45 de ce rapport que le nombre de propriétaires concernés a été évalué à 200 mais que seules 138 conventions ont été répertoriées par les services du Pays.

Monsieur le ministre, quel est l’état des lieux sur les dispositifs conventionnels passés entre le Pays et les propriétaires privés dans les années 70, alors que la CTC signalait « *que les services ne disposent plus de l’ensemble des éléments sur les conventions passées* » ?

Un autre volet mérite notre attention, Monsieur le ministre, celui des risques juridiques et financiers qui pèsent aujourd’hui sur le Pays comme, par exemple, le contentieux qui a abouti au règlement d’un montant de près de 70 millions de F CFP aux ayants-droit du signataire d’une convention signée en 1971. Pourriez-vous nous préciser le nombre de dossiers ayant fait l’objet d’une demande d’indemnisation similaire ?

La CTC avait rappelé la responsabilité de la Polynésie aux fins d’indemnisation, la nécessité de « respecter ses obligations contractuelles » et d’évaluer par conséquent « une provision pour risque à ce titre ». Cette nécessité est d’autant plus importante et requiert la mobilisation de ressources supplémentaires.

Je vous remercie Monsieur le ministre de l’attention que vous porterez à nos diverses interrogations.  
*Merci bien.*

**Le président :** Merci, Madame la représentante. La parole est au non-inscrit, Monsieur Nuihau Laurey.

**M. Nuihau Laurey :** Merci, Monsieur le président. La loi qui est soumise à notre examen, présente un double intérêt. Le premier est de favoriser la valorisation du bois des pins des Caraïbes qui a fait l’objet d’investissement public il y a plusieurs décennies et d’en espérer le développement d’une filière, celle du bois qui peine encore, pour diverses raisons, à trouver ses marques. La seconde est de stimuler l’initiative privée en permettant aux propriétaires privés de domaines forestiers de bénéficier d’un support public au travers de l’évaluation de leur ressource, de la réalisation des chemins d’accès à celle-ci et par la prise en charge des dépenses, d’abattages, de débardages et de transport du bois jusqu’aux scieries. Sans ces prises en charge publiques, il est en effet évident pour qu’une exploitation privée ne trouverait son équilibre financier, signifiant ainsi le gel d’une ressource pourtant en capacité de générer de l’activité économique et de l’emploi.

Ce dispositif est donc un outil qui nous semble adapter à la volonté publique de développer la filière du bois et nous voterons en faveur de son adoption. Nous souhaitons cependant formuler deux

préconisations sous forme de questions. Premier point, est-il envisageable d'étendre ce dispositif à d'autres essences forestières, notamment certains bois nobles qui peuvent aussi présenter un intérêt économique évident ? Et, second point, nous aurions souhaité que le texte prévoie un bilan annuel de sa mise en œuvre car son efficacité réelle dépendra d'éléments concrets liés aux modalités d'évaluation de la ressource minimale à exploiter (quel volume, quel diamètre, quelle hauteur des troncs) le niveau d'acceptation de la prise en charge publique des chemins d'accès à la ressource et surtout le prix de vente du bois qui sera fixé par le Conseil des ministres et qui participera à l'évidence à la décision du propriétaire foncier d'exploiter ou non ses parcelles.

En tout état de cause, pour les raisons évoquées précédemment, nous soutenons ce projet et voterons en faveur de son adoption.

**Le président :** Merci, Monsieur le représentant. La discussion générale étant close, je donne la parole à Monsieur le vice-président.

**M. Tearii Alpha :** Merci pour vos interventions. Aujourd'hui, la place du bois local est de plus en plus importante dans notre économie de la construction, comme vous l'avez tous dit. Nous allons passer de 3 500 m<sup>3</sup> de sillage, donc scié par an... ce qui représente 10 % des besoins du pays, donc c'est la valeur 2000-2020 à 13 scieries d'ici deux ans, puisqu'il y a cinq projets qui sont en cours d'installation. Donc nous allons passer 3 500 m<sup>3</sup> à 17 000 m<sup>3</sup> sciés par an pendant trois ans, soit 55 % des besoins du pays en bois de construction. Donc, il est important aujourd'hui de sécuriser l'approvisionnement du bois local et donc d'aller chercher le bois qui se trouve sur les terrains privés.

Comme vous l'avez dit aussi, les conventions des années 1970 étaient devenues inapplicables et pas intéressantes au niveau exploitation par les propriétaires privés puisque les conventions précisaient que la part qui reviendrait aux privés c'est le solde de toutes les dépenses qui seraient mises en œuvre par le Pays sur le terrain privé et, une fois les dépenses publiques déduites des opérations, on ne partage que ce qui reste. Et aujourd'hui, on a évalué que toutes ces conventions, si on les mettait en œuvre, elles seraient négatives pour les propriétaires privés.

Et ensuite, comme l'a précisé Madame Mercier, il y a des contentieux. Il y a un contentieux qui dure depuis quelques années, Brosious, Moorea. Et donc nous devons éviter les contentieux privés par rapport au Pays, puisque celui-ci n'a pas tenu ses obligations conventionnelles depuis maintenant plus de dix ans, puisque cela fait au moins dix ans que nous devons commencer à exploiter ces bois. Et donc, ce projet de loi du pays vient réorganiser notre relation conventionnelle : la part du Pays est de créer ces servitudes, de venir apporter une rentabilité d'exploitation en prenant en charge les servitudes sur ces parcelles privées et évidemment que le *Pinus* n'étant pas le bois le plus noble en termes de valorisation, c'est pour le *Pinus* qu'il faut qu'on régleme rapidement. Tous ceux qui ont planté sur terrain privé des essences tels que l'acajou d'Amérique, l'acajou du Sénégal, du teck ou des bois plus nobles n'ont pas ce problème de rentabilité, et je vise par exemple les forêts de Moorea où on a des forêts privées de bois d'acajou, ils n'ont pas de problèmes de rentabilité, donc ne demandent pas d'intervention du Pays.

Je voulais dire aussi que nous mettons beaucoup d'ambitions dans ce projet puisque, comme le CÉSEC l'a rappelé, il va y avoir un lien avec les communes. Ces servitudes sur parcelles privées viennent consolider l'aménagement rural d'une commune, et donc on attendra bien sûr que ces plans d'aménagement ruraux soient aussi validés par la commune concernée avant de nous lancer dans les travaux.

Et pour terminer, l'objectif étant de sécuriser autant que possible notre économie endogène. Vous connaissez l'actualité, le port de Papeete n'est plus si stratégique que cela en termes d'approvisionnement maritime, nous allons être de plus en plus perturbés par les liens maritimes qui ne seront pas réguliers tels que nous l'avions conçu et plus nous réveillerons notre économie endogène et plus on sécurisera une partie de notre autonomie économique, donc de notre résilience économique. Parce qu'il est inconcevable demain de ne plus recevoir de bois de construction de nulle part pendant

quelques mois. Il faut absolument que l'on réveille notre économie, d'autant plus que le bois de *Pinus*, et ce n'est plus une vue de l'esprit, est un bois de construction validé par les certifications et reconnu comme un bon bois de construction. Donc, nous n'avons plus d'excuses pour ne pas exploiter les forêts de *Pinus* qui ont été plantées par anticipation par les anciens programmes de l'agriculture et les anciens élus de l'assemblée de la Polynésie française qui ont validé ces programmes dans les années 1970. Donc, il est temps maintenant de passer à la vitesse d'exploitation. *Merci.*

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre. La parole est à Monsieur Antony Geros.

**M. Antony Geros :** Merci, Monsieur le président. Monsieur le ministre, *bonjour.*

En fait, c'est un dossier, si je me souviens bien, qui était venu sur le banc pour la première fois du gouvernement en 2007 et, à cette époque, on s'était déjà aperçu du problème relatif à ces disparitions de conventions, mais ce n'est pas ce qui m'importait le plus. Ce qui m'importait le plus c'est la qualité de l'arbre à ce moment-là. Et en fait, il y avait un département forestier au niveau du SDR qui avait été complètement désaffecté peu de temps après le lancement de cette opération forestière et, donc, toutes les opérations d'équarrissages qui auraient permis d'avoir un bon bois à l'issue de sa plantation a complètement déperî la production. Je n'ai pas eu l'occasion d'assister à la commission, mais en parcourant la délibération, je vois bien que le traitement se fait en final au moment de l'abattage, avec le débardage, mais je ne vois pas d'équarrissage. En fait, c'est une opération très importante qui permet au tronc de grossir et ensuite de s'harmoniser en longueur. Et donc, je pose la question de savoir : est-ce que, dans le cadre du suivi de la plantation, le service du Pays va continuer à apporter son expertise ou ses moyens ou bien faudra-t-il que le propriétaire prenne l'attache d'un prestataire pour faire ce travail ?

**Le président :** La parole est à Monsieur le ministre.

**M. Tearii Alpha :** Merci pour la question.

Tout ce travail de validation du bois pour la coupe, l'équarrissage qui ne se fait pas forcément sur le chantier mais au niveau de la scierie, tout ce travail de vérification va toujours être mené par le service, en tout cas par les experts de la DAG.

On vous rappelle aussi que, depuis 2017, on a beaucoup travaillé pour l'agrément et la certification du bois. Donc, en deux ans (2017 à 2019), on a passé toutes les qualifications pour les certifications du bois local pour la construction.

Et je n'ai pas répondu au questionnement du CÉSEC, nous souhaitons une économie durable sur les parcelles du Pays. Il est prévu de replanter pour que, bien sûr, la régénération de la ressource soit assurée sur un cycle de 30 ans. C'est ce qui est prévu à Toovii. Mais sur les parcelles privées, il n'est pas prévu la régénération obligatoire puisque c'est au privé de décider s'il veut bloquer sa parcelle privée pour un nouveau cycle de 30 ou 40 ans. Aujourd'hui, on vient régler un problème d'exploitation de la ressource existante sur les terrains privés et on laissera le choix au propriétaire de se relancer dans une exploitation de bois, *Pinus* ou autre. Donc, on n'oblige pas la régénération sur terrain privé. Ce qui est prévu, c'est une régénération sur nos domaines publics à nous, pour avoir une ressource durable sur les terrains du Pays avec, bien sûr, une diversification du bois. On ne va pas replanter que du *Pinus* là où il y avait du *Pinus*. Il est certainement prévu, en tout cas on validera ça avec les experts, une mixité de bois, en tout cas une diversification de la variété de bois à planter sur les parcelles du domaine public.

Mais ne vous inquiétez pas, il n'est pas demandé au privé de valider la qualité du bois au moment de la coupe. Cela va être le travail des services publics avec un lien très fort avec le CIRAD, puisque nous avons une convention avec le CIRAD et nous avons aussi une convention avec l'ONFI, une organisation internationale qui connaît bien l'exploitation du bois. Donc, tout cela est consolidé depuis deux ans et c'est ce que nous sommes en train de mettre en œuvre aujourd'hui.

**Le président :** Merci, Monsieur le vice-président. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?...

La procédure d'examen simplifiée a été retenue pour l'examen de ce texte. N'ayant pas d'amendements, nous passons directement au vote public. Madame la secrétaire générale, pouvez-vous faire l'appel ?

**M<sup>me</sup> Jeanne Santini** procède à l'appel des représentants afin qu'ils indiquent le sens de leur vote :

M <sup>me</sup>	Amaru	Patricia	pour
M <sup>me</sup>	Aro	Dylma	pour
M <sup>me</sup>	Atger-Hoi	Teumere	absente, procuration à M <sup>me</sup> Cécile Mercier, pour
M <sup>me</sup>	Bourgade	Maeva	pour
M.	Brotherson	Moetai	absent, procuration à M <sup>me</sup> Éliane Tevahitua, pour
M <sup>me</sup>	Bruant	Virginie	pour
M.	Buillard	Michel	absent, procuration à M <sup>me</sup> Aro Dylma, pour
M <sup>me</sup>	Butcher-Ferry	Yseult	pour
M <sup>me</sup>	Cross	Valentina	pour
M.	Faatau	Luc	absent, procuration à M <sup>me</sup> Yseult Butcher-Ferry, pour
M.	Flohr	Henri	absent, procuration à M <sup>me</sup> Juliette Matehau-Nuupure, pour
M.	Fong loi	Charles	pour
M.	Frebault	Angélo	absent, procuration à M <sup>me</sup> Pomare-Tixier Yvannah, pour
M <sup>me</sup>	Frebault	Joëlle	absente, procuration à M <sup>me</sup> Monette Harua, pour
M <sup>me</sup>	Galenon	Minarii	pour
M.	Geros	Antony	pour
M <sup>me</sup>	Harua	Monette	pour
M.	Heaux	James	pour
M <sup>me</sup>	Iriti	Teura	pour
M.	Kautai	Benoit	absent, procuration à M. Bernard Natua, pour
M.	Laurey	Nuihau	pour
M <sup>me</sup>	Le Gayic	Vaitea	absente, procuration à M. James Heaux, pour
M.	Lisan	Marcelin	absent, procuration à M. Charles Fong Loi, pour
M <sup>me</sup>	Lucas	Béatrice	absente, procuration à M. Gaston Tong Sang, pour
M.	Maraeura	Teina	absent, procuration à M <sup>me</sup> Louisa Tahuhuterani, pour
M <sup>me</sup>	Matehau-Nuupure	Juliette	pour
M <sup>me</sup>	Mercier	Cécile	pour
M.	Moutame	Thomas	pour
M.	Natua	Bernard	pour
M.	Perez	Antonio	pour
M <sup>me</sup>	Perry-Friedman	Vaiata	pour
M <sup>me</sup>	Pomare-Tixier	Yvannah	pour
M <sup>me</sup>	Puhetini	Sylvana	absente, procuration à M <sup>me</sup> Romilda Tahiaata, pour
M.	Riveta	Frédéric	pour
M.	Rohfritsch	Teva	pour
M.	Salmon	Geffry	absent, procuration à M <sup>me</sup> Iriti Teura, pour
M <sup>me</sup>	Sanquer	Nicole	pour
M.	Schyle	Philip	absent, procuration à M <sup>me</sup> Joséphine Teakarotu, pour
M.	Tae	Putai	pour
M.	Tahiaata	Fernand	pour
M <sup>me</sup>	Tahiaata	Romilda	pour
M <sup>me</sup>	Tahuhuterani	Louisa	pour
M <sup>me</sup>	Tarahu-Atuahiva	Teura	absente

M.	Tavaearii	Wilfred	pour
M <sup>me</sup>	Teahe	Teapehu	absente, procuration à M. Moutame Thomas, pour
M <sup>me</sup>	Teakarotu	Joséphine	pour
M.	Tehaamoana	Étienne	absent, procuration à M <sup>me</sup> Perry-Friedman Vaiata, pour
M <sup>me</sup>	Teriitahi	Tepuaraurii	pour
M <sup>me</sup>	Terooatea	Sylviane	absente
M <sup>me</sup>	Tetuanui	Lana	absente, procuration à M <sup>me</sup> Moihara Tupana, pour
M <sup>me</sup>	Tevahitua	Éliane	pour
M.	Tokoragi	Félix	absent
M.	Tong Sang	Gaston	pour
M.	Toromona	John	absent, procuration à M. Perez Antonio, pour
M.	Tuheiaava	Richard	pour
M <sup>me</sup>	Tupana	Moihara	pour
M <sup>me</sup>	Tuuhia	Augustine	pour

**Le président :** Avec 54 voix pour, la loi du pays est adoptée.

La parole est à Monsieur le vice-président.

**M. Tearii Alpha :** *Merci de votre soutien sur cette nouvelle loi du pays. Comme vous le savez, les (NDT, propriétaires des) parcelles concernées attendent que ce bois qui a été planté à l'époque soit exploité pour que cela soit pris en compte dans l'industrie du bois local. Merci de votre soutien unanime. Et je compte sur les uns et les autres pour encourager ce programme. Merci.*

**Le président :** *Merci à notre vice-président.*

RAPPORT N° 84-2021 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION HABILITANT LE PRÉSIDENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE À NÉGOCIER ET À SIGNER UNE CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC L'UNIVERSITÉ DE CALIFORNIE

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Romilda Tahiaata et Minarii Galenon

**Le président :** Nous passons au rapport n° 84-2021 relatif à un projet de délibération habilitant le Président de la Polynésie française à négocier et à signer une convention de coopération avec l'université de Californie.

La parole est à Monsieur le vice-président.

**M. Tearii Alpha :** Vous connaissez l'Université de Berkeley. Elle est classée parmi les trois plus grandes universités mondiales, américaines, et nous avons la chance d'avoir leur présence en Polynésie, à la Station Gump de Moorea. Ce n'est pas le système francophone, c'est un système américain. C'est une éco-station qui fait tourner des dizaines et des dizaines de chercheurs étudiants et chercheurs confirmés sur tous les sujets insulaires et maritimes. Et donc, cette convention entre la Polynésie et l'Université de Berkeley nous permet de rentrer dans le meilleur de ce qui se fait au niveau « recherches marines », entre autres, et, bien sûr, le partage de la connaissance. C'est pour que nous puissions connaître le vrai potentiel qui existe peut-être sous nos yeux mais que nous n'avons pas encore vraiment évalué. Avec Tea Frogier, que vous connaissez, notre déléguée à la recherche, nous sommes en train de chercher à consolider cette connaissance au bénéfice du Pays. L'objectif c'est que, demain, nous puissions réveiller l'économie de la connaissance. On a l'économie bleue, l'économie verte, l'économie touristique, mais la science peut aussi apporter une partie de la richesse qu'attend notre pays pour son développement. Et humblement, si Berkeley nous propose une convention, il faut la saisir puisque c'est l'une des plus grandes universités mondiales. *Merci.*

**Le président :** Merci, Monsieur le vice-président. La parole est à Madame la rapporteure, Madame Romilda Tahiaata.

**M<sup>me</sup> Romilda Tahyata :** Merci, Monsieur le président. Monsieur le vice-président, Monsieur le ministre, Mesdames et Messieurs les représentants, *bonjour*.

Le présent projet de délibération a été transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française par lettre n° 4295/PR du 16 juin 2021.

La Polynésie française a inscrit dans ses priorités de développement social, culturel et économique l'acquisition, l'application et la diffusion de la connaissance scientifique, notamment celle s'adressant à la gestion, à la conservation et à la valorisation de son patrimoine naturel et culturel. Afin d'atteindre cet objectif, il est important de pouvoir bénéficier de l'expertise d'organismes de recherche nationaux ou internationaux.

L'Université de Californie est présente en Polynésie française depuis 1985 au travers de la station de recherche du Pacifique Sud Richard B. Gump qui exerce des activités scientifiques, emploie du personnel local et apporte son assistance scientifique et technologique à la Polynésie française dans le cadre de conventions de coopération scientifique, tous arrivées à échéance. Aussi, un projet d'accord de coopération a été élaboré entre la Polynésie française et l'Université de Californie.

Le projet proposé aujourd'hui vient définir pour une nouvelle période de quatre ans, les domaines ainsi que les conditions générales de cette coopération entre la Polynésie française et l'Université de Californie. Les domaines prioritaires sont notamment les récifs coralliens et écosystèmes marins, les sociétés polynésiennes, la santé des populations, les risques naturels et le changement climatique ou encore les énergies nouvelles, nouvelles ressources et nouveaux outils numériques. En matière de gouvernance, sera créée une instance de concertation, un comité directeur mixte, qui aura pour mission d'identifier les domaines de coopération scientifique, de déterminer les opérations que l'Université peut mener afin de répondre aux besoins de la Polynésie française, d'examiner le suivi et l'évaluation des actions en cours et de proposer leurs réorientations éventuelles. La présente délibération que nous vous proposons d'approuver habilite le Président de la Polynésie française à négocier et à signer cette convention de coopération scientifique avec l'Université de Californie.

Examiné en commission le 18 juin 2021, le présent projet de délibération a suscité des échanges qui ont ainsi permis à la commission d'aborder principalement les points suivants : le cadre général de la coopération entre la Polynésie française et l'Université de Californie et les missions de cette dernière ; les programmes de recherche et les coopérations scientifiques mises en œuvre en Polynésie française ; la protection des données recueillies dans le cadre de ces programmes ; et la possibilité à l'avenir que l'ensemble de ces coopérations scientifiques ainsi que leur suivi fassent l'objet d'une présentation aux représentants à l'assemblée.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint. *Merci*.

**Le président :** Merci, Madame le rapporteur du dossier. Soixante minutes ont été décidées par la conférence des présidents pour le temps parole relatif à la discussion générale. La parole à l'intervenante du groupe Tapura huiraatira, Madame Moihara Tupana.

**M<sup>me</sup> Moihara Tupana :** Merci, Monsieur le président. Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le vice-président, Monsieur le ministre, chers collègues, *bonjour*.

Peut-être que certains d'entre vous l'ignorent mais l'Université de Californie est présente en Polynésie française depuis plus de 35 ans au travers de sa station de recherche du Pacifique Richard B. Gump qui est basée à Moorea. La mission principale de cette station est de développer notre île sœur comme un modèle pour comprendre comment les procédés physiques, biologiques et culturels interagissent

pour façonner les écosystèmes tropicaux. Plus largement, sa stratégie scientifique vise à promouvoir la recherche et l'éducation dans le domaine des grands changements globaux, de la biocomplexité tropicale et du développement durable, des risques naturels ou encore du changement climatique.

Au travers du texte qui nous est proposé aujourd'hui, nous venons définir pour une nouvelle période de quatre ans les domaines et les conditions générales de cette coopération entre le Pays et l'Université de Californie que vous avez détaillés dans le rapport, sachant que des conventions particulières viendront ensuite préciser les modalités d'exécution pour chaque type de programme.

L'Université de Californie étant étrangère, il est nécessaire d'habiliter le Président du Pays à pouvoir négocier et signer cette convention cadre de coopération comme le veut l'article 17 de notre loi organique, et c'est tout l'objet du projet de délibération qui est soumis à notre examen aujourd'hui.

Pour conclure, je rappellerai que l'un des programmes phares mené par la station est le projet Moorea Biocode qui vise à faire un inventaire de toutes les espèces animales et végétales, terrestres et marines non microbiennes de l'île. En outre, il existe le projet pilote IDEA (acronyme pour Island Digital Ecosystem Avatars) appelé plus communément le projet Avatar qui est un outil technologique avant-gardiste. L'idée est de modéliser les données de terrain afin de réconcilier l'interaction entre les systèmes naturels et humains. Pour faire simple, il s'agit de mieux comprendre et simuler aujourd'hui pour mieux prévoir et construire demain.

Nous ne pouvons évidemment qu'approuver ce type de coopération qui s'inscrit clairement dans l'avenir de nos enfants et de notre planète, et je vous invite, mes chers collègues, à suivre le vote unanime des élus de notre commission de l'éducation et de la recherche. *Merci.*

**Le président :** *Merci, Madame la représentante.* La parole est à la représentante non inscrite, Madame la députée Nicole Sanquer.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** *Merci, Monsieur le président. Monsieur le ministre, une intervention courte en fait, puisque nous soutiendrons ce projet de délibération pour renouveler cette convention pour les quatre années prochaines. Moi, j'avais juste une petite question, Monsieur le ministre : est-ce que ce partenariat, cette coopération a un coût pour la Polynésie française ? Merci.*

**Le président :** *Merci.* La parole est au représentant du groupe Tahoeraa huiraatira, Monsieur James Heaux.

**M. James Heaux :** *Merci, Monsieur le président. Mon intervention sera également brève dans la mesure où ce dossier a été examiné en profondeur lors de la réunion de la commission législative et où nous avons eu les réponses aux questions posées à savoir qu'il est question d'habiliter le Président à négocier avec l'Université américaine. Le groupe Tahoeraa huiraatira votera favorablement le projet de texte présenté. Merci.*

**Le président :** *Merci, Monsieur le représentant.* La parole est à l'intervenante du groupe Tavini huiraatira, Madame Minarii Galenon.

**M<sup>me</sup> Minarii Galenon :** *Merci, président. Bonjour, Monsieur le vice-président et Monsieur le ministre de la santé, ainsi que nous tous, chers collègues, bonjour, en cette fin d'après-midi.*

Je remercie mes collègues qui sont intervenus précédemment, qui ont fait un bon résumé de ce projet de délibération qui donne donc habilitation au Président du Pays de négocier et de signer une convention de coopération avec l'Université de Californie. Vous l'avez bien dit, Monsieur le vice-président, il est vrai que vous recherchez le meilleur au niveau de la recherche marine et ce n'est que des bienfaits pour nous la Polynésie.

Lors de notre commission législative le 18 juin dernier, nous avons eu la chance et le plaisir d'avoir des moments d'échanges passionnants et édifiants avec notre ministre Madame Frogier et qui est aujourd'hui déléguée à la Recherche qui nous avait expliqué les accords de coopération scientifique avec différents centres dont le centre français de recherche de Moorea et l'IFREMER. Ce qui nous avait aussi interpellé, c'est bien le mode de fonctionnement de la recherche avec la collectivité pour s'assurer que les moyens de ces centres de recherche soient inscrits et s'inscrivent sur l'atteinte des objectifs et des priorités de la Polynésie française.

Et en matière de recherche, on va parler de recherche fondamentale et d'acquisition de connaissances qui permettent de venir alimenter et adapter des programmes d'enseignement supérieur. Nous avons bien intégré cela. Ce sont souvent de grandes universités et de grands centres de recherche qui possèdent des antennes ici, lesquelles doivent s'inscrire sur les objectifs du territoire et véritablement contribuer, en matière d'acquisition de connaissances au développement sectoriel de la Polynésie française.

Aujourd'hui, nous avons cette négociation avec l'Université de Californie, qui est une université étrangère et, de ce fait, le Président doit être habilité par l'assemblée à venir négocier et puis signer l'accord de coopération, comme cela est prévu par l'article 17 de notre loi organique. C'est ce que nous proposons aujourd'hui.

Et ce qui est intéressant peut-être, si nous pouvons suggérer quelque chose, c'est que nous travaillons plus avec nos cousins insulaires du Pacifique, parce que nous sommes certainement confrontés aux mêmes problématiques en termes de recherche sur les maladies vectorielles transmises par exemple par les moustiques. Ainsi, nous trouvons judicieux de tourner nos regards et aussi notre attention en tant que pays du même continent océanien.

Les membres de notre commission ont souhaité rencontrer les membres du centre de recherche de Moorea, voire connaître leur programme et mieux connaître les modalités de fonctionnement. C'est ce que notre rapporteure nous a cité tantôt. Et il est important pour nous, et bien sûr que cela touche chaque élu que nous sommes au sein de cette assemblée, que tous les domaines concernant l'environnement ne peuvent que nous intéresser.

C'est pour cela, Monsieur le vice-président, je souhaitais vous remercier pour ce projet de délibération que nous vous soumettons aujourd'hui. Et je vous invite, chers collègues, à voter favorablement ce texte. *Merci bien.*

**Le président :** Merci, Madame la représentante. La discussion générale étant close, la parole est au vice-président.

**M. Tearii Alpha :** Oui. *Merci* pour vos interventions.

Tout d'abord, je voulais remercier la présidente de la commission de l'éducation et de la recherche d'avoir modifié l'ordre du jour pour intégrer dans l'ordre du jour du 18 juin dernier ce dossier qui est arrivé en dernier. Merci de l'avoir étudié pour que nous soyons à l'heure de la séance d'aujourd'hui.

On parle beaucoup de sciences (la science dure, les sciences marines, les sciences génétiques, etc.), mais Berkeley fait beaucoup de convergences entre les sciences et la connaissance patrimoniale. Vous connaissez peut-être tous Hinano Murphy qui fait partie de ce réseau de Berkeley qui cherche la convergence entre la science patrimoniale et la science académique. Et, souvent, les plus grandes découvertes viennent de cette observation-là. Et c'est cette méthodologie de travail qui est intéressante par cette approche beaucoup plus respectueuse de notre différence culturelle et patrimoniale et, tout ça, bien sûr, fait avancer plus vite la connaissance.

Ensuite, Berkeley ne nous coûte pas plus que ce que nous mettons déjà directement dans nos établissements puisque tous ces programmes qu'il souhaite lancer chez nous, il les finance tout seul.

Au fait, ils sont autonomes financièrement, avec un système de fondation, de financement public-privé mais qui vient directement des États-Unis. Par contre, Berkeley participe aussi sur des programmes qui sont financés par nous en apportant leur expertise, comme le programme d'éradication des moustiques qui est porté par Malardé, sans venir dénaturer notre ambition polynésienne.

Dans le Pacifique, il y a bien sûr d'autres organismes de recherche. Et c'est ce que je viens de dire à Tea Frogier, on va produire bientôt, dans quelques semaines, une communication en Conseil des ministres et que l'on va bien sûr partager avec l'assemblée de tous les programmes qui sont tissés par nos organismes de recherche et les organismes du Pacifique. Je vous donne un exemple : Malardé travaille déjà avec Fidji dans le cadre d'un programme qui s'appelle « Fiji-Share » et *taote* (NDT, ministre de la santé) est également à la manœuvre avec la Direction de la santé sur tout ce qui est maladie vectorielle, et donc nous avons des programmes qui avancent là-dessus. Nous avons aussi avec Samoa un programme de recherche agronomique entre la DAG et Samoa. Il y a des programmes avec la Calédonie. Et puis, nous allons valoriser cette convention que le Président Fritch a signée avec le gouvernement néo-zélandais pour tisser des liens plus forts avec les organismes de recherche maories et néo-zélandais sur les sujets d'agriculture, sur les sujets de recherche marine. Et puis, maintenant que nous avons la présence d'un consulat général de l'Australie en Polynésie, avec la présence de Madame la consule générale de l'Australie, nous travaillons aussi avec tout le gouvernement pour écrire un partenariat direct entre les organismes d'intérêt pour le groupe de l'Australie par rapport à la Polynésie ; et nous, dans le domaine des ressources marines, le domaine de la perliculture, le domaine de l'agriculture, nous avons aussi des conventions à tisser avec les organismes de recherche australiens. L'Australie est un grand pays du Pacifique qui connaît bien les milieux tropicaux puisque l'Australie a aussi un climat tropical, subtropical ; ils connaissent les coraux, l'agriculture en milieu insulaire, les poissons lagunaires, et je pense qu'on aura beaucoup à partager avec le réseau australien demain.

Mais, en l'occurrence, Berkeley c'est le gotha mondial qui est déjà chez nous et à nous de valoriser avec eux. L'intérêt, c'est la convergence des sciences académiques avec notre connaissance patrimoniale, et c'est Berkeley qui sait le mettre en valeur pour l'instant chez nous. *Merci*.

**Le président :** Merci, Monsieur le vice-président. Nous passons à l'examen du projet de délibération.

#### Article 1<sup>er</sup>

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 1<sup>er</sup>. N'ayant pas de demandes d'intervention, je soumetts au vote l'article. Il est adopté à l'unanimité. *Merci*.

#### Article 2

**Le président :** La discussion est ouverte sur l'article 2. N'ayant pas de demandes d'intervention, je soumetts au vote l'article. Il est adopté à l'unanimité. *Merci*.

Sur l'ensemble de la délibération, même vote. *Merci*. La délibération, Monsieur le vice-président, est adoptée.

**M. Tearii Alpha :** *Merci*. Le vice-président de Berkeley vient vers le 20 juillet, il sera présent en Polynésie. Il s'appelle Randy Katz, il est n° 2 de l'Université et c'est lui qui viendrait signer la convention avec notre Président. Donc, c'est dans quelques jours. *Merci*.

**Le président :** *Merci*.

RAPPORT N° 80-2021 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS RELATIF À LA CONTRACEPTION ET LA CONTRACEPTION D'URGENCE

RAPPORT N° 81-2021 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS RELATIF À L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE

Présentés par M<sup>mes</sup> les représentantes Virginie Bruant et Sylvana Puhetini

**Procédure d'examen simplifiée**

**Le président :** Nous passons à l'examen groupé des rapports suivants, les n° 80-2021 sur le projet de loi du pays relatif à la contraception et la contraception d'urgence et 81-2021 sur le projet de loi du pays relatif à l'interruption volontaire de grossesse, en précisant que la procédure d'examen simplifiée a été décidée par la conférence des présidents.

La parole est à Monsieur le ministre de la santé.

**M. Jacques Raynal :** Merci, Monsieur le président. Ces textes viennent asseoir de façon, je dirai, plus régulière dans le cadre légal les actions qui contiennent à la fois la contraception et l'interruption volontaire de grossesse, c'est-à-dire tout ce que l'on appelle la périnatalité en fait, et la prévention surtout des grossesses non désirées. Et donc on assoit un peu mieux nos textes avec, sur l'IVG, une adaptation et, sur la contraception orale et notamment la contraception d'urgence, la mise en place de nouvelles dispositions.

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre de la santé. La parole est à Madame la rapporteure, Madame Virginie Bruant, présidente de la commission de la solidarité et de la santé.

**M<sup>me</sup> Virginie Bruant :** Merci, président. Monsieur le ministre, chers collègues,

Par lettres n<sup>os</sup> 3090 et 3946/PR des 4 et 7 juin 2021 dernier, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par notre assemblée deux projets de loi du pays : le premier fixant le cadre réglementaire relatif à la contraception et à la contraception d'urgence et le second opérant diverses adaptations de la réglementation polynésienne en matière d'interruption volontaire de grossesse compte tenu des dispositions du code de la santé publique rendues applicables en Polynésie française.

Leur examen en commission le 11 juin dernier a suscité des échanges qui ont principalement porté sur les points suivants. Pour la délivrance et la facturation en pharmacie de médicaments contraceptifs d'urgence aux mineures, un cadre particulier est bien mis en œuvre afin que la confidentialité de la personne soit respectée. Le pharmacien devra ainsi accueillir toute mineure dans un lieu adapté afin de poser les questions liées à sa demande, d'y apporter les conseils nécessaires et d'informer sur les autres moyens de contraception. Cette première approche consiste en un dialogue préventif afin que le recours à la contraception d'urgence ne devienne pas une habitude. Par ailleurs, une procédure est mise en place pour garantir l'anonymat des mineures lors de la facturation et le remboursement du médicament. Concernant les îles éloignées, la contraception d'urgence est déjà présente dans toutes les structures de santé publique. Un protocole médical sur sa délivrance, destiné aux professionnels non médecins, a en ce sens été établi.

À l'issue des différents débats, ces deux projets de loi du pays ont recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, au nom de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi, je vous propose, chers collègues, de les adopter. Merci beaucoup.

**Le président :** Merci, Madame la présidente de la commission, rapporteure du dossier. La parole est à la représentante du CÉSEC, Madame Diana Yieng Kow.

**M<sup>me</sup> Diana Yieng Kow :** Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, Madame la présidente de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi, Mesdames et Messieurs les représentants à l'assemblée de la Polynésie française, cher public, *bonjour*.

C'est dans le cadre d'une saisine du Président de la Polynésie française datant du 5 février 2021 que le CÉSEC a eu à examiner le projet de loi du pays relatif à la contraception et à la contraception d'urgence. En ma qualité de rapporteure, j'ai l'honneur de vous exposer une synthèse de l'avis n° 57/2021 du CÉSEC rendu en assemblée plénière le 4 mars 2021.

Les observations et recommandations du CÉSEC sont les suivantes :

Premièrement, s'agissant des dispositions générales, l'article LP 2 rappelle la possibilité pour toute personne d'être informée sur l'ensemble des méthodes contraceptives et d'en choisir une librement. Cet article reprend la rédaction de l'article L. 5134-1 du code de la santé publique applicable en métropole. Or, si cet article LP 2 fait état d'une information sur les méthodes contraceptives données par un professionnel de santé, l'article LP 3, quant à lui, précise que l'information relative aux actes liés à la contraception chez les mineures est donnée par le médecin ou la sage-femme lors de la première consultation. Le CÉSEC recommande de conserver une rédaction identique pour les personnes habilitées à délivrer une information portant sur la contraception.

Deuxièmement, s'agissant du secret, l'article LP 3 prévoit que les actes liés à la contraception peuvent être protégés par le secret quand ils concernent les mineures. Alors que la réglementation nationale consacre la confidentialité, le projet de loi du pays ne prévoit qu'une possibilité de secret. Le respect de la confidentialité pour les mineures permet de lever l'un des freins à l'accès à la contraception et à la prévention des grossesses non désirées. Néanmoins, le CÉSEC recommande que, pour les mineures de moins de 15 ans, le dialogue avec les parents soit fortement encouragé par le professionnel de santé consulté sauf avis médical contraire. De la même manière, le CÉSEC recommande que la confidentialité puisse éventuellement être assurée au bénéfice des femmes adultes, pour la contraception d'urgence comme pour toute contraception, dans les mêmes conditions que pour les mineures.

Troisièmement, sur les conditions de la prise en charge de la contraception d'urgence, l'article LP 5 pose le principe de la gratuité de cette méthode contraceptive féminine exceptionnelle qui pourra être délivrée même en l'absence d'ordonnance. Néanmoins, la contraception relevant du domaine de la prévention qui elle-même est de la compétence de la santé publique, l'ensemble des dépenses y afférant ne devrait pas être à la charge des régimes de la Caisse de prévoyance sociale mais à la charge de la collectivité. Concernant les structures habilitées à la dispensation, le CÉSEC recommande : d'étendre l'obligation d'accompagnement psychologique et de suivi médical à chaque structure autorisée à délivrer un tel traitement médicamenteux ; d'édicter des protocoles précis pour la délivrance des contraceptifs d'urgence par les pharmacies et les établissements scolaires, et d'en assurer le contrôle ; de doter le secteur éducatif privé de personnels de santé formés au même titre que le secteur éducatif public ; d'organiser une intervention régulière de personnels de santé au sein des CJA et des MFR ; de consacrer dans la dotation budgétaire de l'Université de la Polynésie française l'installation pérenne d'un personnel de santé.

Quatrièmement, sur le renouvellement des médicaments contraceptifs, l'article LP 11 permet aux pharmaciens de prolonger la délivrance d'un moyen contraceptif dans le cas où l'ordonnance initiale serait échuë, et ce, sous certaines conditions. Le CÉSEC estime que ce renouvellement hors d'une ordonnance à jour ne doit pas remplacer la délivrance d'un contraceptif dans un cadre médical régulier. Il appartiendra aux pharmaciens de bien poursuivre leur devoir d'informations sur ce sujet.

Cinquièmement, sur l'éducation indispensable à la sexualité, l'éducation à la sexualité en milieu scolaire contribue non pas à encourager une sexualité précoce mais, au contraire, à l'apprentissage d'un comportement responsable dans le respect de soi et des autres. Le CÉSEC recommande que cette éducation à la sexualité commence dès la maternelle et se poursuive tout au long de la scolarité, selon des programmes adaptés aux différents âges.

En conclusion, le projet de loi du pays soumis à l'avis du CÉSEC facilite l'accès à la contraception d'urgence des jeunes filles en leur permettant de bénéficier d'un anonymat et en étendant les professionnels pouvant les délivrer. Sous réserve des observations et recommandations qui précèdent, le Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française a émis un avis favorable au projet de loi du pays relatif à la contraception et la contraception d'urgence.

Je vais vous lire la synthèse du deuxième projet.

C'est dans le cadre d'une saisine du Président de la Polynésie française datant du 18 mars 2021 que le Conseil économique, social, environnemental et culturel a eu à examiner un projet de loi du pays portant mesures d'application relatives à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). En ma qualité de rapporteure, j'ai l'honneur de vous exposer une synthèse de l'avis n° 62/2021 du CÉSEC, rendu en assemblée plénière le 22 avril 2021.

Les observations et recommandations du CÉSEC sont les suivantes :

Aux termes de l'exposé des motifs du projet de loi du pays, il est établi que l'interruption volontaire de grossesse (IVG) relève de la compétence de l'État (au titre des libertés publiques et du droit civil) et que la loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001 relative à l'IVG et à la contraception a rendu applicables certaines dispositions du code de la santé publique métropolitain en Polynésie française. Le cadre réglementaire serait resté inchangé en Polynésie française depuis 2002 alors même que de nombreuses évolutions législatives ont été opérées. Il appartient donc à la Polynésie française de tenir compte des évolutions législatives et d'en définir les modalités d'application.

Le CÉSEC regrette de ne pas avoir eu communication d'un bilan d'évaluation récent portant sur l'application des délibérations n°s 2002-55 APF et 2002-56 APF du 28 mars 2002 relatives à l'IVG. La réalisation de ce bilan est pourtant prévue par l'article 17 de la délibération n° 2002-55 précitée. Le CÉSEC recommande de fiabiliser et de mettre à jour les statistiques relatives à l'IVG, et en particulier de déterminer le taux de recours à l'IVG par tranches d'âges, lequel permettrait de faire des comparaisons avec d'autres collectivités et d'en apprécier l'évolution.

Pour répondre à une plus grande exigence de lisibilité et de compréhension du texte, le CÉSEC préconise de reprendre les dispositions législatives qui s'appliquent à la Polynésie française ou de préciser clairement les articles du code de la santé publique auxquels la loi du pays doit faire référence. C'est notamment le cas pour : le délai légal pour pratiquer l'IVG, lequel est actuellement fixé avant la fin de la 12<sup>e</sup> semaine de grossesse ; certaines des dispositions relatives aux consultations médicales pour la femme mineure non émancipée.

Au regard des compétences élargies de la sage-femme en matière d'IVG, le CÉSEC recommande que les programmes de formation en Polynésie française de ces professionnels puissent être complétés et améliorés pour leur permettre de réaliser les IVG et d'exercer leur activité dans les meilleures conditions. Il recommande de prévoir *a minima* dans la loi du pays les catégories de compétences et qualifications requises pour pratiquer l'IVG. Le CÉSEC attire l'attention des autorités publiques sur les difficultés que pourraient rencontrer les sages-femmes exerçant à titre libéral pour trouver une assurance selon les actes qu'elles sont amenées à réaliser dans le cadre des IVG et des évolutions proposées.

Le CÉSEC recommande aux autorités compétentes de prévoir un délai minimum entre les deux consultations médicales pour toutes les femmes et d'en définir les modalités. Il préconise que le régime et les dispositifs de conventionnement cités dans le texte puissent faire l'objet d'une évaluation régulière et d'un bilan annuel visant à apprécier leur bon fonctionnement et application. Le CÉSEC préconise que la délivrance des médicaments nécessaires à la réalisation de l'IVG médicamenteuse soit étendue à toutes les pharmacies afin d'en faciliter l'accès à certains médecins et sages-femmes.

Dans les îles les plus reculées, une meilleure coordination pour les Évasan et gestion de la fréquence des liaisons inter-îles sont des voies de progression pour permettre aux populations éloignées un meilleur accès aux soins. Dans son avis n° 6/2015 du 13 janvier 2015 relatif à la loi du pays organisant les transports interinsulaire maritimes et aériens, le CÉSEC préconisait qu'une véritable réflexion soit menée sur les Évasan et prise en compte dans l'élaboration du schéma directeur des transports.

Il rappelle également qu'il a rendu un avis favorable n° 57/2021 du 2 mars 2021 sur le projet de loi du pays relatif à la contraception et à la contraception d'urgence.

Sous réserve des observations et recommandations qui précèdent, le CÉSEC a émis un avis favorable au projet de loi du pays qui lui a été soumis.

Je vous remercie de votre attention à tous et à toutes. *Merci.*

**Le président :** Merci, Madame la conseillère. Soixante minutes ont été décidées pour la discussion générale et vous en connaissez la répartition. La parole est à l'intervenante du groupe Tapura huiraaatira, Madame Yvannah Pomare.

**M<sup>me</sup> Yvannah Pomare-Tixier :** Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Monsieur le ministre, Mesdames, Messieurs les représentants à l'assemblée de la Polynésie française, chers collègues, *bonjour*. Monsieur le sénateur, *bonjour*.

Il nous est demandé aujourd'hui d'examiner deux projets de loi du pays qui sont une véritable avancée pour le droit des femmes à disposer de leur corps, l'un relatif à la contraception et la contraception d'urgence et l'autre à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Il s'agit de rendre applicables les mesures de la loi de 2001 en la matière et d'enfin faire évoluer la réglementation polynésienne qui est restée figée depuis 2002 alors que d'autres dispositions nationales ont été étendues en Polynésie française depuis 2008 et 2016, certaines d'ailleurs à la demande de notre institution.

Il était donc temps d'inscrire dans le marbre ces dispositions au travers de ces deux lois du pays, et nous ne pouvons que nous en réjouir. Car oui, cela ne fait que 20 ans (depuis 2001 donc), qu'en Polynésie, la loi permet à toutes les femmes, qu'elles soient majeures ou mineures, d'avoir recours à l'IVG, tandis qu'elle est pratiquée en France depuis 1975 grâce à la loi dite « Veil » qui, comme chacun sait, a permis de légaliser et d'encadrer l'avortement après des débats houleux et parfois virulents pendant près de 25 heures au Sénat. Fort heureusement, c'était une autre époque même si, semble-t-il, les membres du CÉSEC ont fait un bond dans le temps de 46 ans lorsqu'ils ont débattu de ces deux projets de loi sur lesquels ils devaient donner leur avis en avril dernier. Sans vouloir m'étendre sur le sujet, je ne peux en effet que regretter, et le mot est faible, que certains de ces hommes représentant la société civile, je vous le rappelle, soient même allés jusqu'à remettre en cause le droit à l'IVG en tenant des propos venus d'un autre siècle. Et je regrette peut-être encore davantage le silence assourdissant des femmes siégeant à leur côté dans cette institution ce jour-là.

Ceci étant dit, les femmes de notre institution ainsi que ces messieurs, évidemment, sont fort heureusement loin d'être sourds face aux progrès que représente cette mise à jour de notre réglementation locale. Car, entendons-nous bien, il ne s'agit pas ici de revenir en arrière en remettant en question le droit à l'IVG mais simplement d'en améliorer les modalités pratiques.

D'abord, les femmes majeures ne seront plus obligées de se soumettre à la consultation psychosociale préalable à un avortement et qui était obligatoire jusqu'ici. Elle reste en revanche de mise pour les femmes mineures non émancipées, et c'est une bonne chose. Le délai de sept jours entre les deux consultations médicales (la première à titre informatif et la seconde pour avoir le consentement écrit sur le type d'IVG à pratiquer) est supprimé pour les majeures et réduit à 48 heures pour les mineures. Il est primordial de permettre à ces jeunes filles de pouvoir avoir recours à l'avortement sans en informer leurs parents dans des cas extrêmes comme l'inceste, rappelait à juste titre le docteur Wiart au CÉSEC. Des femmes mineures qui pourront par ailleurs se voir délivrer des contraceptifs sans le

consentement de leurs parents ou de leur représentant légal. Il n'est en effet pas toujours facile pour ces jeunes filles d'en parler dans le cercle familial parce que, comme on dit ici, « ça fait honte ! », et cela les conduit, malheureusement, encore trop souvent à des situations de détresse. C'est peut-être encore plus flagrant dans nos îles où tout le monde se connaît et où le poids de la religion joue également un rôle important. Elles auront également accès gratuitement dans les pharmacies aux médicaments ayant pour but la contraception d'urgence, autrement dit « la pilule du lendemain », qui ne sont pas soumis à prescription médicale obligatoire. Elles doivent toutefois être bien informées que ce type de contraceptifs doit rester exceptionnel et ne devienne la norme.

Pour conclure, je suis particulièrement ravie que, grâce à ces textes, nos sages-femmes agréées à un établissement hospitalier puissent pratiquer les consultations préalables et les IVG médicamenteuses, comme la loi de modernisation de notre système de santé le prévoit depuis 2016. C'est souvent plus facile, là encore, de s'adresser à une femme lorsque l'on se retrouve confronté à ce genre de décision à prendre. C'est donc avec un enthousiasme non dissimulé que je vous invite, mes chers collègues hommes et femmes, à adopter d'une seule et même voix ces deux textes qui, comme je vous le disais en préambule, sont une véritable avancée pour les femmes dans leur droit de disposer librement de leur corps. *Merci.*

**Le président :** Merci, Madame la représentante. La parole est à l'intervenante du groupe Tahoeraa huiraatira, Madame la présidente Teura Iriti.

**M<sup>me</sup> Teura Iriti :** Merci, Monsieur le président. Ce sujet concerne toute la population et, reconnaissons-le, tous les milieux, bien que certains soient mieux armés pour y faire face. Les chiffres sont alarmants : 1 100 bébés sont nés de mères mineures, entre 2011 à 2019, dont 37 de jeunes filles de moins de 15 ans. D'ailleurs, de nombreux chefs d'établissements scolaires, dans leurs rapports d'activités, mentionnent ce problème comme sérieux et récurrent. Ce projet de loi du pays permet ainsi l'accès à la contraception à des mineures et même à des femmes majeures désireuses d'éviter une grossesse non désirée et surtout avec toutes les mesures à prendre rappelées par notre collègue du CÉSEC. Il n'en reste pas moins que, dans ce domaine comme tant d'autres, l'information, parentale et scolaire voire publique, devrait rester le meilleur moyen de prévenir des grossesses non désirées, en exposant clairement et sans tabou aux jeunes les enjeux, personnels, psychologiques et sociaux, que représente la sexualité assumée ou mal assumée. C'est une œuvre de longue haleine qui commence également comme souvent par les adultes. D'autant que les chiffres alarmants des violences intrafamiliales ne cessent d'augmenter.

*Je remercie aussi pour l'observation qui vient d'être faite parce que la grande inquiétude, le gros souci ce sont les conséquences de l'intolérance, de la drogue. Et ce qui est grave c'est le comportement, je dirai, désobligeant de nos amis envers les femmes. Aujourd'hui, nous sommes sur le même piédestal. Même dans les us et coutumes de ce pays, il est question de respect entre les femmes et les hommes, ainsi que les enfants. Donc, face à cette inquiétude, qui n'est pas nouvelle puisque j'en parle toujours, il convient effectivement qu'ensemble, nous réfléchissions à une solution pour que l'intolérance ne devienne un fléau dans notre vie. Merci.*

**Le président :** *Merci, Madame la présidente.* La parole est à l'intervenant du groupe Tavini huiraatira, Madame Éliane Tevahitua.

**M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua :** Merci, Monsieur le président. Monsieur le ministre, *courage*, c'est presque fini. (*Rires dans la salle.*)

Depuis le 4 juillet 2001, il y a 20 ans, la loi relative à l'IVG et à la contraception rendait applicable certaines dispositions ayant trait à la contraception et à la contraception d'urgence en Polynésie. Ainsi, la prescription, la délivrance ou l'administration de contraceptifs aux personnes mineures ne requiert plus le consentement parental ni du représentant légal. La délivrance aux mineures des contraceptifs d'urgence non soumis à prescription médicale obligatoire est gratuite dans les pharmacies. À titre exceptionnel, les infirmières scolaires du second degré peuvent, en l'absence d'un médecin, donner une contraception d'urgence à des élèves mineures et majeures.

Pour rappel, la contraception d'urgence fait appel à la contraception hormonale d'urgence plus communément appelée la « pilule du lendemain » ou à la pose d'un dispositif intra-utérin au cuivre. Si la pilule du lendemain permet de bloquer ou de retarder l'ovulation, le stérilet au cuivre empêche la fécondation ou l'implantation d'un ovule fécondé. Mais, cette contraception d'urgence est inefficace une fois que l'œuf fécondé a nidé dans l'utérus. C'est pourquoi son utilisation n'est possible que jusqu'à 3 à 5 jours suivant un rapport à risque.

Donc, à la suite de la loi du 4 juillet 2001, le décret du 19 décembre 2003 relatif à la contraception d'urgence rend applicable dans notre pays la nécessité d'un entretien préalable à la délivrance aux mineures de produits contraceptifs d'urgence et le code de l'éducation prévoit également que les universités puissent délivrer la contraception d'urgence auprès des étudiantes qui en exprimeraient le besoin. Mais ces avancées législatives au niveau métropolitain sont demeurées lettre morte en Polynésie à défaut de réglementation locale les mettant en œuvre. C'est ce que vient enfin réparer au bout de 20 ans le projet de loi du pays relatif à la contraception et la contraception d'urgence qui permettra d'éviter le recours traumatisant à l'IVG notamment instrumentale.

Mieux vaut tard que jamais, dirions-nous ! Mais ce retard aura causé des dégâts. Ainsi, un tiers des jeunes filles, interrogées en 2016 dans le cadre de l'enquête sur le comportement de santé des jeunes scolarisés âgés de 13 à 17 ans, affirmait avoir déjà eu des rapports sexuels et que 3,5 % d'entre elles ont déclaré avoir été enceintes au moins une fois. De 2011 à 2019, 1 naissance sur 10 survenait chez des mères de moins de 20 ans. Parmi elles, un tiers était mineures dont 1 % avait moins de 15 ans. Durant cette période de 9 années, 1 100 bébés sont nés de mères mineures dont 37 de jeunes filles de moins de 15 ans. Ces grossesses adolescentes n'épargnent aucun archipel : 12 % des naissances des Îles-sous-le-vent, 10 % aux Îles-du-vent et aux Tuamotu-Gambier et 8 % aux Marquises et aux Australes.

Certaines jeunes filles ont choisi parfois d'avoir un enfant. Mais d'autres adolescentes veulent éviter une grossesse et ne parviennent pas à le faire faute de connaissances et en raison de contraintes liées à l'accès à la contraception d'urgence, aux transports et aux ressources financières. Ainsi, parmi les 1 000 IVG ayant lieu chaque année en Polynésie, 14 % concernent des mineures dont 1 % a moins de 15 ans. C'est ce que prévoit d'adapter le présent projet de loi du pays afin d'éviter des grossesses non désirées et prévenir le recours à l'IVG, pour lequel le groupe Tavini huirait voter favorablement.

Quant au deuxième projet de loi du pays relatif à l'IVG, je me permets de rappeler que l'IVG est un avortement provoqué, décidé par la femme enceinte pour des raisons personnelles non médicales qui lui sont propres et effectué dans le cadre légal instauré par la loi Veil du 17 janvier 1975 et les articles L2211-1 et suivants du code de santé publique. Ainsi, l'article L2211-1 reproduit que « *La loi assure la primauté de la personne, interdit toute atteinte à la dignité de celle-ci et garantit le respect de l'être humain dès le commencement de sa vie* » et l'article L2211-2 définit qu'« *Il ne saurait être porté atteinte au principe mentionné à l'article L2211-1 qu'en cas de nécessité et selon les conditions définies par le présent titre (...)* ». Ces articles adaptés à la Polynésie servent justement de préambule au présent projet de loi du pays.

46 ans après la loi libéralisant l'avortement portée par Madame Simone Veil autorisant aux femmes de pouvoir interrompre une grossesse non désirée, sans risquer leur vie ou aller dans un pays étranger où il était autorisé, ce projet de loi du pays amène des modifications dans l'accès à l'IVG en Polynésie. En son temps, Madame Veil eut à subir injures et calomnies. Aujourd'hui, dans notre pays, nous avons eu droit aux remugles fétides provenant de la quatrième institution du pays où certains, heureusement une très petite minorité, remettaient en cause le droit des femmes à l'IVG alors que ce n'était pas l'objet de leur saisine. À les croire, les Polynésiennes ne seraient bonnes qu'à procréer pour éviter à la CPS d'être en difficultés. J'ai cru un instant avoir entendu le prêche rétrograde d'un ayatollah radical dans ces pays où les femmes sont inféodées à leurs parents masculins, au pire lapidées. Non, nous étions bien au CÉSEC, quatrième institution du pays. Encore plus choquant fut pour moi le mutisme

absolu des conseillères du CÉSEC. Comment ont-elles pu laisser passer de tels propos ? Heureusement, la grande majorité a voté en faveur de ce projet de texte.

Car il ne s'agit pas d'augmenter le recours à l'IVG dont les chiffres sont stables depuis plusieurs années, mais de diminuer les IVG chirurgicales par curetage au 3<sup>e</sup> mois de grossesse, plus coûteuses et plus risquées car elles nécessitent une anesthésie générale avec les risques inhérents à ce type d'anesthésie et elles demeurent psychologiquement traumatisantes pour les femmes qui y ont recours même plusieurs années après, même plusieurs dizaines d'années après. Désormais, l'accès à l'IVG médicamenteuse est facilité, jusqu'à 7 semaines après le début des dernières règles. En établissement de santé, ce délai peut être prolongé jusqu'à 9 semaines après la date des dernières règles. Toutefois, « l'IVG ne constitue pas un acte de confort et peut avoir des conséquences sur la santé et la vie de la femme concernée quels que soient son âge et sa situation sociale ».

Si le Conseil constitutionnel, dans sa décision du 27 juin 2001 sur la loi relative à l'IVG et à la contraception précise que l'IVG est de compétence régaliennne eu égard aux libertés publiques, le Pays lui demeure compétent dans le domaine de la santé et devait définir les modalités d'application. Le 28 mars 2002, l'assemblée adoptait deux délibérations sur les modalités de réalisation et de prise en charge des IVG, notamment les conditions d'accompagnement, d'information, de sécurité médicale et de prévention liées à cette intervention. Depuis, ce cadre réglementaire est resté inchangé alors même que de nombreuses évolutions législatives opérées au niveau national ont été étendues à la Polynésie. 19 ans après, le présent projet de loi du pays sur l'IVG vient rattraper ce retard réglementaire du Pays.

En pratique, le projet de loi du pays transpose les avancées législatives hexagonales en fixant les nouvelles modalités d'information et de consultation assurée par un médecin ou une sage-femme, de pratique de l'IVG dans le cadre hospitalier ou en ambulatoire, de sécurité médicale en cas de complications hémorragiques ou infectieuses, d'agrément des établissements hospitaliers et enfin, de suivi de l'activité d'IVG.

La loi du pays abroge la délibération initiale du 28 mars 2002 et modifie en conséquence l'ordonnance du 24 septembre 1945 régissant l'exercice et l'organisation des professions médicales de médecin, de chirurgien-dentiste et de sage-femme en autorisant cette dernière de pratiquer les consultations d'IVG et de réaliser l'IVG par voie médicamenteuse.

La loi du pays modifie également la délibération du 29 août 1980 fixant les conditions d'importation des médicaments en n'accordant la seule possibilité d'importation des médicaments abortifs aux pharmacies à usage intérieur des établissements hospitaliers. Les articles finals LP 16 à LP 19 garantissent aux femmes de recourir à l'IVG, sans interruption jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi du pays.

Il est regrettable qu'aucun bilan statistique relative à l'IVG et d'évaluation de l'application des délibérations de 2002 ni de l'impact de la loi du 4 juillet 2001 n'ait été adressé aux représentants de l'assemblée, en particulier le taux moyen de recours à l'IVG pour les femmes en âge de procréer qui demeure un mystère. Les seuls chiffres disponibles datent de 2004 à 2007 où ce taux était estimé à 12,3 pour 1 000 en moyenne en Polynésie. Ce taux moyen de recours à l'IVG serait stable en 2017 et inférieur à celui de France métropolitaine et celui des DOM. Peut-être disposez-vous de chiffres plus récents, Monsieur le ministre ?

Selon l'exposé des motifs, 1 000 IVG sont pratiquées en Polynésie, soit 25 IVG pour 100 naissances, et ces chiffres sont stables depuis une dizaine d'années. La voie médicamenteuse est choisie dans 60 % des IVG alors qu'elle représente 76 % des IVG dans l'ensemble des départements, régions et collectivités ultramarines françaises. Le présent projet de loi permettra aux femmes qui souhaitent recourir à l'IVG de majorer le recours à la voie médicamenteuse au détriment de la voie instrumentale.

En conclusion, le groupe Tavini huiraatira votera favorablement ces deux textes.

Et je souhaite amener une précision quant à la remarque du CÉSEC sur la nécessaire formation des sages-femmes par rapport à ces soi-disant nouveaux droits. Il faut savoir que la formation des sages-femmes est une formation universitaire où le diplôme est octroyé, pour l'heure actuelle, par la faculté de médecine de Tours. Donc, toute évolution des textes en métropole s'applique en Polynésie. Donc, on s'est retrouvé dans une situation où on exigeait des étudiantes de faire ces actes-là, d'apprendre tous les savoirs possibles qui existaient déjà en France. Par contre, ici, elles n'avaient pas le droit de mettre en pratique ce qui leur était exigé pendant leurs études. Donc, l'idée de devoir rattraper cela ne se pose même pas puisque cela fait une dizaine d'années que la formation qui est octroyée en métropole est exactement reproduite ici et que le diplôme est octroyé par une faculté de médecine métropolitaine. Merci.

**Le président :** Merci, Madame la représentante. La parole est à la non-inscrite, Madame la députée.

**M<sup>me</sup> Nicole Sanquer :** Merci, Monsieur le président. Monsieur le ministre, mon intervention se fera en deux temps.

Le premier projet de loi du pays relatif à la contraception et la contraception d'urgence et soumis pour examen aujourd'hui est un texte attendu par les professionnels de santé mais aussi par une majeure partie de notre population. Ce texte permettra, comme le rapport nous l'explique bien, l'application des mesures de la loi du 4 juillet 2001. En effet, aucun cadre réglementaire n'avait été mis en place pour autoriser l'accès aux contraceptifs ainsi qu'aux contraceptifs d'urgence pour les mineures. Il aura fallu donc plus de 20 ans pour adapter notre législation aux extensions de la loi de 2001 par décret du 19 décembre 2003. C'est chose faite aujourd'hui, et nous tenons à remercier le ministère pour cette avancée. L'absence d'un code de santé publique spécifique à la Polynésie française pose clairement les difficultés d'adaptation de notre législation, ce qui explique aussi les délais trop longs pour une meilleure application de la loi.

Dans la première partie, le projet de loi vient définir de manière générale le principe de la contraception afin que chaque patiente soit le mieux informée sur les différents moyens de contraception, leur pose et leur délivrance. L'essence de ce texte aurait fait débat il y a quelques années en Polynésie française car la sexualité restait un sujet tabou dans les familles. L'article LP 3 démontre l'évolution de notre société puisqu'il vient instaurer une autorisation d'accès à la contraception sans le consentement de l'autorité parentale. En d'autres termes, il est désormais possible pour une jeune fille mineure d'avoir recours à la contraception sans qu'elle en parle à ses parents. Dans un second temps, le projet de loi vient autoriser et encadrer le recours à une contraception d'urgence gratuite afin d'éviter les interruptions volontaires de grossesse. Cette contraception d'urgence devient disponible dans les pharmacies et dans les établissements d'enseignement secondaire. Comme il nous a été expliqué en commission, les îles n'ont pas été oubliées et l'accès aux contraceptifs et aux contraceptifs d'urgence sera aussi encadré et facilité.

Concernant le deuxième projet de loi du pays relatif à l'interruption volontaire de grossesse, comme le texte précédent, il est tout aussi nécessaire d'adapter notre législation pour être en conformité avec l'évolution législative de la réglementation du procédé des avortements depuis 2002. Par ce projet de loi du pays, on vient sécuriser l'accès à l'IVG en Polynésie française. Cela démontre une fois de plus l'évolution de notre société, de son ouverture d'esprit, la femme devient responsable et maîtresse de son corps. Ce projet de loi vient, dans un premier temps, compléter le cadre réglementaire de la pratique de l'IVG et, dans un deuxième temps, protéger la femme qui a recours à l'avortement en termes d'accompagnement et de suivi médical. Les IVG instrumentales ne sont pas sans risque. Par conséquent, l'opération est encadrée par les autorisations délivrées aux établissements et aux professionnels de santé habilités.

Parmi les statistiques citées dans les rapports, on retiendra un nombre trop important de grossesse précoce, mais on retiendra aussi 1 000 IVG pratiquées en Polynésie française. Et malgré la stabilité des chiffres, il s'agit d'un chiffre non négligeable. 60 % des IVG sont pratiquées par voie médicamenteuse. En 2016, on votera dans cette assemblée la possibilité aux sages-femmes

d'accompagner les femmes et les jeunes femmes désireuses de mettre un terme à leur grossesse et les délais de réflexion seront réduits. Derrière ces chiffres, il est aussi intéressant de connaître les motifs qui poussent une femme à avoir recours à l'IVG : moyens de contraception défectueux, mauvaise information, situation familiale dégradée pour accueillir un enfant, immaturité et jeune âge de la patiente, rapports non consentis, etc. Cette analyse permettra de définir les contours de la communication et des messages à transmettre sur ce sujet assez délicat. L'interruption volontaire de grossesse est un acte souvent difficile à prendre et la patiente doit être informée, accompagnée et soutenue. Même si les délais de réflexion sont de nouveau réduits, les consultations sont maintenues avec un caractère obligatoire pour les jeunes filles. Cet acte peut se révéler traumatisant chez la patiente si l'accompagnement n'est pas garanti. Parce que ces opérations ont un coût financier mais aussi des conséquences psychologiques, il faut pouvoir les limiter avec plus de prévention et de moyens pour éviter les récurrences.

En conclusion, si aujourd'hui nous allons poser et préciser les cadres réglementaires pour la contraception et l'IVG, il nous faut aussi penser aux méthodes de communication et d'information pour prévenir les jeunes tout comme les femmes sur la nécessité de contrôler leur grossesse. La prévention doit aujourd'hui commencer assez tôt afin de limiter le recours aux IVG. Contrairement à ce que beaucoup pensent, la prévention n'est pas uniquement dévolue aux enseignants ou aux professionnels de santé ou du social. Elle commence déjà à la maison par les messages des parents à leurs enfants. Les jeunes, tout comme les moins jeunes, doivent prendre conscience que l'arrivée d'un enfant, prématurément ou non préparé, peut avoir des conséquences sur leur quotidien, leurs relations et leur avenir tout simplement. Être parent est une responsabilité lourde à assumer à tous les points de vue.

Je vous remercie.

**Le président :** Merci, Madame la représentante-députée. La parole est à Minarii Galenon.

**M<sup>me</sup> Minarii Galenon :** Merci, Monsieur le président, de m'accorder ce temps de parole. Tout d'abord, je voulais vous remercier, Monsieur le président, pour tout le respect et l'amour que vous avez pour les femmes que nous sommes. Merci beaucoup ! Monsieur le ministre, *bonjour. Bonjour* tout le monde ! Non, c'est pour vous réveiller un peu, voilà !

Je souhaite avant intervenir en tant que représentante de la fédération du conseil des femmes que je préside parce qu'elles ont quelque chose à vous dire. Vous rappelez seulement que nous sommes fortes de 18 associations de tous les archipels de notre Polynésie. Eh bien, quand on entend « contraception, contraception d'urgence et IVG », je souhaitais dire qu'il faut peut-être le dire à chaque fois « interruption volontaire de grossesse ». Ne pensez-vous pas que c'est une douleur permanente ? Mes collègues qui m'ont précédée l'ont précisé : des souffrances, des souffrances physiques, physiologiques et psychologiques qui peuvent durer toute une vie. Ne pensez-vous pas qu'il faille regarder la femme autrement et puis l'aimer comme elle l'est ? Vous rappelez, chers amis, que la femme polynésienne a droit au respect de sa personne et de son libre arbitre. Grâce à vous, Messieurs, et à l'amour qu'elle vous porte, elle souffre aussi pour vous. Lui laisser son libre arbitre. En effet, aucune femme ne peut s'envisager libre si elle ne peut choisir en toute conscience sa maternité, notamment en recourant à l'interruption volontaire de grossesse. Il est vrai que ce droit était intégré à la législation en 75 et avec beaucoup de retard chez nous, en mars 2002 ! Que penser de ces hommes — je ne vais pas les juger aujourd'hui — aux réactions misogynes et rétrogrades et archaïques qui ne devraient plus avoir cours au XXI<sup>e</sup> siècle ? Et c'est dommage pour eux car ils sabotent la crédibilité et la représentativité de la quatrième institution du Pays. Et je voulais remercier tous nos collègues hommes élus au sein de cet hémicycle de nous soutenir, de soutenir les actions des femmes car je sais que chacun d'entre vous avez toujours été en soutien à la cause des femmes et je vous en remercie, pour toutes ces femmes que je représente.

Nous sommes persuadés que le chemin parcouru en matière de droit des femmes est d'une grande fragilité. Nous le savons. C'est pourquoi, nous, le conseil des femmes, nous ne pouvons accepter la

moindre pensée d'un retour en arrière parce que « *tout ce qui touche à l'émancipation des femmes bouleverse un ordre établi par les hommes et pour les hommes* ». Ça vient de l'extrait des droits de l'Homme.

Pour terminer, chers collègues, j'ai dit à président que mon intervention sera courte, je voudrais vous remercier, Messieurs, mes chers collègues de l'assemblée et à tous les hommes qui m'écoutent en ce moment, merci pour votre amour envers les femmes. Et continuez à les aimer ! Je vous invite à les aimer, à les respecter en ne remettant plus en cause leur libre arbitre.

Voilà. *Je vous remercie de votre attention. (Applaudissements dans la salle.)*

**Le président :** Merci, Madame la représentante. La parole est aux hommes ! (*Rires.*) La parole est à Antonio Perez.

**M. Antonio Perez :** *Merci.* Je voudrais saluer le travail de la commission de la santé, tous les membres qui ont travaillé sur ce dossier, saluer le travail des rapporteurs, saluer l'intervention de toutes les collègues élues qui ont fait leur intervention lors de ce dossier. Et dire qu'évidemment, sur le plan médical, c'est un dossier qui concerne uniquement les femmes ; mais au travers de tous les hommes élus que nous sommes, mes collègues sont avec moi sur ce point, c'est vous dire que vous avez notre soutien moral, plein et entier, que nous fustigeons les déclarations qui ont été faites au CÉSEC par certains, des déclarations indignes d'un autre temps ; et vous dire que nous sommes à vos côtés pour ce combat, pour cette avancée, nous en tant que mari, en tant que père et, pour certains d'autres, grand-père de jeunes filles, de jeunes femmes, et c'est toute la sensibilité de la femme polynésienne que nous soutenons aujourd'hui à travers ce texte. Et vous dire bravo pour ce travail, pour ce combat mené et cette réussite. *Merci bien. Et courage ! (Applaudissements dans la salle.)*

**Le président :** Merci, Monsieur le président de la commission des finances et de l'économie. N'ayant plus de demande d'interventions, je déclare la discussion générale close et passe la parole à notre ministre de la santé.

**M. Jacques Raynal :** Merci, Monsieur le président. Je serai bref. Comme on dit tout est dit, je viens trop tard. Mesdames les représentantes, majoritaires aujourd'hui dans l'assemblée puisque, si je compte le nombre, vous êtes plus que les hommes ; ceci n'étant pas une critique, bien évidemment, mais juste un constat,

Juste revenir sur un point qui avait été soulevé par le CÉSEC et qui a été aussi signalé, c'est l'histoire du secret. La confidentialité en matière de médecine, quelle qu'elle soit, elle est assurée par la déontologie des personnels de santé, quels qu'ils soient, tous, du plus petit au plus haut grade. Donc, cette confidentialité, de toute façon, est assurée. Par contre, le secret dont il s'agit là particulièrement, c'est la protection — ça a une vertu — de la mineure par rapport à l'autorité parentale. Vous le savez, lorsque vous êtes consommateur de santé, vous avez des prestations et vous recevez chez vous un relevé des prestations auxquelles vous avez eu droit dans le mois, dans l'année ou autre. Et il était prévu au niveau de la CPS que les relevés de prestations et de consommation de soins pour les enfants apparaissent sur la fiche du responsable familial, celui qui était l'assuré médical. Eh bien, dans ce domaine-là, cette prestation n'apparaît pas. Donc, c'est cela le secret en quelque sorte, c'est-à-dire que personne ne peut savoir que la jeune fille dont il s'agit, si elle est mineure, a procédé à une demande de contraception d'urgence voire d'IVG. Voilà. Donc c'était la précision que je voulais apporter.

Bien évidemment, je souscris totalement à tout ce qui a été dit. Je n'ai pas été au CÉSEC et j'avoue que je souscris également aux remarques qui ont été faites, mais je me souviens très bien de la prestation de l'ancien ministre de la santé qui, à l'Assemblée nationale, avait eu à subir en effet des injures, enfin des choses que l'on ne devrait pas voir. Je m'en souviens parce que j'assistais à la séance.

Et donc, je me dis que, c'est vrai que nous avons peut-être perdu un peu de temps, mais peu importe. Depuis 2015, ma conseillère santé me disait qu'elle travaillait sur ce texte. Il a fallu ce temps-là, cinq ans pratiquement, pour que l'on aboutisse. Le texte est là maintenant et il faut le faire vivre. Il faut faire rentrer dans les consciences des professionnels de santé et il faut faire rentrer dans les usages ce qui est contenu dans ce texte, et peut-être faudra-t-il évidemment au fur et à mesure l'amender.

Je détiens ici et je vous le transmettrai, puisque vous ne l'avez pas eu, un état statistique relevé par les services de la santé sur les interruptions volontaires de grossesse par classe d'âge et par année, de 2014 à 2019. Je vais le faire reproduire, Monsieur le président, et je le transmettrai au secrétariat de l'assemblée qui se chargera de vous le transmettre.

Voilà, c'est à peu près tout ce que j'avais à dire. Je suis bien évidemment satisfait de ce que j'ai entendu, et je laisse à votre appréciation le vote que vous devez fournir. Merci beaucoup.

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre.

Pour le vote de ces deux textes, sous réserve que tout le monde soit unanime, c'est bien cela ?... Il n'y a pas de vote contraire ?... Alors on va faire un vote public et chaque voix compte pour deux, pour les deux textes. On fait l'appel une fois, on ne va pas faire l'appel deux fois. Vous êtes d'accord ?... On est bon ?... Merci.

Madame la secrétaire générale.

**M<sup>me</sup> Jeanne Santini** procède à l'appel des représentants afin qu'ils indiquent le sens de leur vote :

M <sup>me</sup>	Amaru	Patricia	pour
M <sup>me</sup>	Aro	Dylma	pour
M <sup>me</sup>	Atger-Hoi	Teumere	absente, procuration à M <sup>me</sup> Cécile Mercier, pour
M <sup>me</sup>	Bourgade	Maeva	pour
M.	Brotherson	Moetai	absent, procuration à M <sup>me</sup> Éliane Tevahitua, pour
M <sup>me</sup>	Bruant	Virginie	pour
M.	Buillard	Michel	absent, procuration à M <sup>me</sup> Aro Dylma, pour
M <sup>me</sup>	Butcher-Ferry	Yseult	pour
M <sup>me</sup>	Cross	Valentina	pour
M.	Faatau	Luc	absent, procuration à M <sup>me</sup> Yseult Butcher-Ferry, pour
M.	Flohr	Henri	absent, procuration à M <sup>me</sup> Juliette Matehau-Nuupure, pour
M.	Fong Loi	Charles	pour
M.	Frebault	Angelo	absent, procuration à M <sup>me</sup> Yvannah Pomare-Tixier, pour
M <sup>me</sup>	Frebault	Joëlle	absente, procuration à M <sup>me</sup> Monette Harua, pour
M <sup>me</sup>	Galenon	Minarii	pour
M.	Geros	Antony	absent, procuration à M <sup>me</sup> Valentina Cross, pour
M <sup>me</sup>	Harua	Monette	pour
M.	Heaux	James	pour
M <sup>me</sup>	Iriti	Teura	pour
M.	Kautai	Benoit	pour
M.	Laurey	Nuihau	absent, procuration à M <sup>me</sup> Nicole Sanquer, pour
M <sup>me</sup>	Le Gayic	Vaitea	absente, procuration à M. James Heaux, pour
M.	Lisan	Marcelin	absent, procuration à M. Charles Fong Loi, pour
M <sup>me</sup>	Lucas	Béatrice	absente, procuration à M. Gaston Tong Sang, pour
M.	Maraeura	Teina	absent, procuration à M <sup>me</sup> Louisa Tahuhuterani, pour
M <sup>me</sup>	Matehau-Nuupure	Juliette	pour
M <sup>me</sup>	Mercier	Cécile	pour
M.	Moutame	Thomas	pour

M.	Natua	Bernard	pour
M.	Perez	Antonio	pour
M <sup>me</sup>	Perry-Friedman	Vaiata	absente
M <sup>me</sup>	Pomare-Tixier	Yvannah	pour
M <sup>me</sup>	Puhetini	Sylvana	absente, procuration à M <sup>me</sup> Tahiaata Romilda, pour
M.	Riveta	Frédéric	pour
M.	Rohfritsch	Teva	pour
M.	Salmon	Geffry	absent, procuration à M <sup>me</sup> Teura Iriti, pour
M <sup>me</sup>	Sanquer	Nicole	pour
M.	Schyle	Philip	pour
M.	Taae	Putai	pour
M.	Tahiata	Fernand	absent, procuration à M <sup>me</sup> Virginie Bruant, pour
M <sup>me</sup>	Tahiata	Romilda	pour
M <sup>me</sup>	Tahuhuterani	Louisa	pour
M <sup>me</sup>	Tarahu-Atuahiva	Teura	absente
M.	Tavaearii	Wilfred	pour
M <sup>me</sup>	Teahe	Teapehu	absente, procuration à M. Moutame Thomas, pour
M <sup>me</sup>	Teakarotu	Joséphine	pour
M.	Tehaamoana	Etienne	absent
M <sup>me</sup>	Teriitahi	Tepuaraurii	pour
M <sup>me</sup>	Terooatea	Sylviane	absente
M <sup>me</sup>	Tetuanui	Lana	absente, procuration à M <sup>me</sup> Moihara Tupana, pour
M <sup>me</sup>	Tevahitua	Éliane	pour
M.	Tokoragi	Félix	absent
M.	Tong Sang	Gaston	pour
M.	Toromona	John	pour
M.	Tuheiava	Richard	pour
M <sup>me</sup>	Tupana	Moihara	pour
M <sup>me</sup>	Tuuhia	Augustine	absente, procuration à M <sup>me</sup> Patricia Amaru, pour

**Le président :** Les deux lois du pays sont adoptées à 52 voix pour, quasiment à l'unanimité.

Monsieur le ministre, vous avez le mot de la fin.

**M. Jacques Raynal :** Je voulais corriger... J'ai omis d'excuser ma collègue ministre, Madame Isabelle Sachet, qui devait nous accompagner dans cette discussion et qui malheureusement a été prise par un conseil d'administration qu'on ne pouvait pas reporter parce qu'il avait déjà été reporté plusieurs fois. Et elle vient juste de m'envoyer un message, elle vient juste de terminer, donc je vous prie de bien vouloir l'excuser.

**Le président :** Merci, Monsieur le ministre.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER  
POUR L'ANNÉE 2020 (SG 4664)

**Le président :** Nous passons au rapport d'activité de la Commission de contrôle budgétaire et financier pour l'année 2020. Madame la présidente, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Dylma Aro :** Merci, Monsieur le président. J'espère que vous avez encore de l'énergie pour m'écouter ! *Bonjour.*

Tout d'abord je tiens à remercier très chaleureusement tous les membres de la CCBF pour leur disponibilité et réactivité. *Merci bien.* Nous avons tous fait preuve d'une capacité d'adaptation, d'une agilité et d'une résilience exceptionnelle.

En effet, la Covid 19 nous a obligé à modifier nos modes de travail : nous devons limiter nos interactions sociales et privilégier le télétravail et les visioconférences en vue de limiter la propagation du virus. Je tiens aussi à remercier l'ex-maire de Rangiroa, Monsieur Teina Maraëura, car c'est grâce à lui que j'ai eu l'idée de la visio-conférence et notre institution s'est mise en ordre de marche.

Comme vous le savez, notre Commission a exercé son activité en 2020 dans un contexte particulier de pandémie mondiale. En rendant nos avis avec la même diligence, la CCBF n'a donc pas failli à sa tâche. En effet, notre activité a été soutenue, puisque nous avons examiné 506 dossiers représentant un volume financier de près de 40 milliards de francs CFP. Ce montant est la preuve de la politique budgétaire dynamique menée par le Pays en temps de crise sanitaire.

Je vais vous relater les grandes masses financières, mais bien sûr, vous avez tous les détails dans ce rapport d'activité complet pour 2020. Le montant des aides financières aux établissements publics et parapublics s'élève à près de 19 milliards de francs CFP, dont près de 4 milliards F CFP pour le Social, 2 milliards F CFP pour l'Éducation et près de 2 milliards F CFP aussi pour la Santé. Le reliquat concerne les télécommunications, la culture, l'économie, la pêche, le tourisme et bien d'autres secteurs.

Dans cette enveloppe financière importante énoncée ci-dessus, nous avons notamment émis un avis favorable pour l'octroi d'un prêt de 10 milliards de francs CFP à la Caisse de Prévoyance Sociale en vue de sauver notre Protection Sociale Généralisée mise à mal par la destruction des emplois salariés et la baisse des cotisations sociales engendrées par les conséquences économiques de la crise sanitaire.

Les aides financières aux sociétés et aux sociétés d'économie mixte s'élèvent à plus de 14 milliards de francs CFP. Une avance en compte courant de 2,1 milliards F CFP a été octroyée à *Air Tahiti Nui* pour lui permettre de consolider sa trésorerie.

Des subventions de fonctionnement, des subventions d'équilibre ou une avance en compte courant ont été attribuées respectivement à Fare Rata, Sofidep, *Air Tahiti*, Huilerie de Tahiti, TNTV et Tahiti Nui Hélicoptère et bien d'autres.

Les dossiers de défiscalisation locale ont approché le montant de 7 milliards de F CFP. Le secteur touristique a été le secteur le plus soutenu avec près de 6 milliards F CFP d'avantages fiscaux, soit environ 90 % des aides à la défiscalisation. Le second secteur est celui de la construction et du logement, et le troisième, celui de l'industrie.

Les dossiers de subvention aux associations totalisent une enveloppe globale de près 1,2 milliards F CFP, cela concerne essentiellement le logement, l'agriculture, le sport, l'enseignement, la santé et les activités du champ social.

Les acquisitions foncières représentent plus de 4 milliards F CFP et visent à constituer les réserves foncières utiles aux secteurs productifs.

Les communes des archipels éloignées principalement ont obtenu une dotation de plus de 1 milliard F CFP pour les services publics de l'énergie électrique, pour des engins et équipements de chantier, des aménagements divers pour l'action sanitaire, sociale et l'environnement.

En conclusion, notre commission continuera à participer à la construction de la « Polynésie d'après » par l'examen attentif des projets qui visent la lutte contre le réchauffement climatique, la transition énergétique, l'autonomie alimentaire, la croissance de l'économie bleue et verte, sans oublier le champ social qui est une nécessité vitale pour la population la plus fragile.

Les défis et les chantiers qui nous attendent sont immenses, chers collègues, mais il en va de la qualité de la vie de notre population et de l'avenir de nos générations futures.

*Merci* à tous !

**Le président :** Merci, Madame la présidente de la commission de contrôle budgétaire et financier.

Nous avons prévu une discussion générale de 60 minutes. La parole est au groupe Tahoeraa huiraaatira. Madame la présidente du groupe, à vous la parole.

**M<sup>me</sup> Teura Iriti :** Oui, merci beaucoup Monsieur le président.

Je disais justement que tout a été dit. Il est vrai que notre présidente de commission de la CCBF, on reconnaît son talent et son sérieux dans le travail effectué, donc bravo et surtout, bravo aussi à ceux qui sont membres de cette commission parce que nous savons que c'était une des commissions qui se réunie assez régulièrement. *Merci bien.*

**Le président :** Merci, Madame la présidente de groupe.

La parole est au groupe Tavini huiraaatira. Madame Cécile Mercier.

**M<sup>me</sup> Cécile Mercier :** Merci, Monsieur le président.

L'assemblée de la Polynésie française est saisie du rapport d'activité de la Commission de contrôle budgétaire et financier pour l'exercice 2020.

Nous retrouvons donc, et je retrouve avec vous, un exercice récurrent qui consiste à procéder au contrôle des fonds publics alloués, tous guichets confondus, par la CCBF au terme d'un exercice budgétaire.

Pour cet exercice 2020, il faut relever une particularité, celle du montant global des aides allouées par la CCBF, tous guichets financiers confondus. Soit un total de plus de 39 milliards F CFP, ce qui représente une hausse de plus de 103 % par rapports à l'enveloppe allouée en 2019.

Il faut ici se pencher sur les motifs et les raisons de cette augmentation substantielle et les mettre en rapport avec le rôle et la responsabilité de la CCBF en tant qu'instrument financier ayant la capacité de structurer et d'influencer le tissu économique de notre pays.

Cela est d'autant plus vrai que la référence essentielle de l'année passée est celle d'une crise sanitaire sans précédent à laquelle ni le monde, ni notre pays ont été préparés.

Face à cette crise, avons-nous été à la hauteur des enjeux et des attentes de la population ? Quelles leçons pouvons-nous retenir pour améliorer les activités futures de la CCBF et son mode opératoire ?

Je souhaiterai aborder plusieurs points devant vous.

Le premier point est une suggestion que j'ai déjà faite l'an passé et que je souhaite réitérer. Il s'agit de trouver le moyen d'améliorer le rôle de la CCBF en termes de suivi et d'évaluation de ses activités financières. En effet, le rapport 2020, comme l'était déjà le rapport 2019, tout comme les précédents, reste un catalogue exhaustif et récapitulatif de toutes les aides allouées sur une période de 12 mois, qu'il s'agisse d'aides financières aux personnes morales, de participation du Pays au capital de sociétés et autres soutiens, de garanties d'emprunt, d'opérations immobilières du Pays et, accessoirement, de nominations.

Ainsi, d'une année sur l'autre nous sommes très précisément informés du nombre et du montant des aides octroyées aux associations, aux communes, aux établissements publics, aux sociétés...

Un tel catalogue annuel est la photographie exacte d'une comptabilité des entrants et des sortants, par secteur d'activité. Mais, aucune extrapolation ou analyse ne sont faites de toutes ces données agrégées sous forme de catalogue pour franchir une étape supplémentaire en termes de suivi et d'évaluation des travaux de la CCBF.

Je réitère donc ma suggestion, celle de voire les prochains rapports annuels de la CCBF assortis d'un volet suivi - évaluation avec indicateurs de réussite des différentes aides financières allouées par la CCBF. À terme, nous devrions être capables de procéder à une réelle étude d'impact des différentes mesures financières prises dans l'année, ou d'obtenir un véritable bilan coût-avantage des aides allouées, tous guichets confondus.

Nous devons raisonner en nombre d'emplois créés quand nous octroyons une aide à une entreprise locale, surtout lorsque celle-ci nous dit, à l'appui de sa demande, qu'il y aura un, deux ou plus d'emplois créés.

Cette simple vérification est-elle seulement faite au terme de l'année écoulée ?

Nous avons vécu une crise sanitaire et une crise économique majeure, et les conséquences de cette crise sont loin d'être abouties, ni même connues. Dans ce contexte sans précédent, nous devons à nos administrés une garantie de transparence et de probité. Dans ce temps de crise qui n'est pas encore achevée, nous devons revenir aux objectifs essentiels qui prévalaient lors de la création de la CCBF en décembre 2007, à savoir la protection de l'emploi, j'entends par là, l'emploi local et l'aide aux petites et très petites entreprises.

Or, force est de constater, que dans ses différents octrois égrenés notamment en 2019 et 2020, la CCBF n'a pas toujours été humble avec les plus démunis. Il y a, à mon sens, toujours trop d'aides et d'octrois en faveur de grands groupes et de structures commerciales en situation de monopole ou dans le secteur du luxe ou de la grande distribution. Nous devrions faire de la discrimination positive et concentrer nos aides vers les plus démunis des polynésiens.

Je ne souhaite faire aucune discrimination, ni ostraciser quiconque, mais quelle légitimité y a-t-il, par exemple, à octroyer une aide financière à une enseigne franchisée d'un grand groupe de luxe métropolitain, ou à un secteur qui s'apparente à de l'élitisme et à une certaine gentrification dans les habitudes commerciales ?

Cette pandémie devrait nous aider à adopter des attitudes plus humbles et plus terre à terre vis à vis des administrés les plus nécessiteux que nous sommes censés défendre.

Nous devons nous reposer la question des critères de sélection des bénéficiaires des aides octroyées par la CCBF.

Est-ce le principe du « first come, first serve » ou cela fait-il l'objet d'une logique qui n'apparaît pas toujours dans les paquets d'aides qui sont transmis à la CCBF pour approbation ? Y a-t-il une approche sectorielle dans l'octroi de ces aides ? Un plan d'action général qui concernerait toute une filière, par exemple ?

Les systèmes de suivi-évaluation avec indicateurs de suivi et de réussite devraient être plus systématiquement intégrés à la bonne gouvernance et à la bonne gestion financière des deniers publics et dans le mode opératoire de toute administration moderne.

Je suggère qu'un budget soit dégagé par le Gouvernement pour le recours à un Cabinet de consultants spécialisé dans le suivi-évaluation pour que soit élaboré à l'attention de la CCBF un cadre d'action axé sur la culture du résultat et du bilan coût-avantage.

Je terminerai mon propos par une remarque peut être triviale, qui se rapporte aux différentes nominations que la CCBF approuve à différents emplois, et notamment les postes de président ou de membres des conseils d'administration des établissements publics.

La CCBF approuve la majorité de ce type de nomination en l'absence de transmission formelle du curriculum vitae des agents qu'il est proposé de nommer. Certes, quand il s'agit de nommer un membre du gouvernement en exercice à la tête de tel ou tel conseil d'administration, nous connaissons tous de vue ou de réputation le ministre en question. Néanmoins, la bonne règle voudrait qu'à chaque proposition de nomination, la CCBF puisse se prononcer sur la base d'un CV en non plus sur la foi d'un simple patronyme.

Je vous remercie.

**Le président :** Merci, Madame la représentante.

La parole est au groupe Tapura huiraaatira, Madame la présidente du groupe.

**M<sup>me</sup> Tepuaraurii Teriitahi :** Oui, Monsieur le président, je ne serai pas longue. Simplement et effectivement pour m'associer aux félicitations à Madame la présidente de la CCBF et remercier ses membres également pour leur assiduité. Parce que, c'est vrai que c'est une commission qui se réunit quasiment chaque semaine, et pour cela effectivement, on doit féliciter l'assiduité des membres. Et vous remercier aussi pour l'évolution qu'on a instaurée dans la modification du règlement intérieur parce qu'il est vrai que le système de suppléance n'était pas forcément facile à mettre en place. Aujourd'hui, ça sera un système de procuration, donc ça facilitera certainement les choses également.

Mais, je voudrais retenir de ce magnifique rapport d'activité — chaque année, on la chance d'avoir un très beau rapport d'activité toujours bien coloré et bien fourni —, simplement un chiffre qui m'a sauté aux yeux, puisque l'on dit ici que la CCBF a examiné des dossiers qui représentent près de 40 milliards F CFP. Et comme l'a dit Madame la présidente, effectivement, c'est le reflet également, c'est le miroir des aides attribuées par notre gouvernement. Et je vais retenir un autre chiffre, puisque la CCBF a examiné 140 projets d'arrêté pour des subventions en faveur des associations. Donc, c'est vrai que c'est moins que l'année précédente, mais néanmoins, il y a quand même eu des aides octroyées aux associations à hauteur de 1,195 milliard F CFP. Malgré la crise, on a continué à aider les associations.

Donc voilà, merci en tout cas pour l'investissement que mettent les élus dans cette commission et puis tous nos encouragements pour la suite. Merci.

**Le président :** Merci, Madame la présidente du groupe Tapura huiraaatira.

Nos félicitations à notre présidente de la commission. Bravo ! On peut l'applaudir. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Dylma Aro :** Merci.

Juste vous dire, merci pour votre soutien.

**Le président :** Merci.

RAPPORT N° 85-2021 RELATIF UNE PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION CRÉANT LE DISPOSITIF JEUNES CADRES POLYNÉSIENS « JCP » DESTINÉ À L'ACCUEIL EN STAGE DE LONGUE DURÉE À L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE D'ÉTUDIANTS DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Présenté par M<sup>mes</sup> les représentantes Louisa Tahuhuterani et Romilda Tahiaata

### **Procédure d'examen simplifiée**

**Le président :** Nous passons au texte suivant relatif à une proposition de délibération créant le dispositif jeunes cadres Polynésiens « JCP » destiné à l'accueil en stage de longue durée à l'assemblée de la Polynésie française d'étudiants des établissements de l'enseignement supérieur de la Polynésie française.

Nous passons directement la parole à Madame la rapporteure, Louisa Tahuhuterani.

**M<sup>me</sup> Louisa Tahuhuterani :** Merci, Monsieur le président. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants,

La présente délibération a pour objet de définir les éléments constitutifs d'un dispositif qui a pu être expérimenté par l'assemblée durant deux années (octobre 2014 à septembre 2016) et dont le bilan est globalement positif puisqu'il a ainsi pu générer une image plus positive de l'institution et il a constitué pour les étudiants une réelle opportunité pour les candidats retenus ; l'objectif poursuivi, à savoir participer à l'océanisation des cadres, a été atteint, et les établissements d'enseignement supérieur ont pu ajuster leurs formations en fonction des besoins constatés.

Ce dispositif permet l'accueil, en nombre limité, en stage de longue durée (six mois) rémunéré (80 000 F CFP par mois), en alternance au sein de ses services administratifs et des commissions intérieures, d'étudiants inscrits au moins en troisième année d'une formation post-baccalauréat.

Ces étudiants doivent être inscrits dans les cursus suivants : Droit et sciences politiques ; Communication ; Sciences de l'information ; Économie et finances ; Sciences humaines et littéraires ; Langues et cultures polynésiennes.

La sélection des candidats se déroule en deux temps, en premier lieu, en interne aux établissements d'enseignement et, en second lieu, par un choix final d'un jury composé de personnalités administratives et politiques propres à l'assemblée.

Les conditions d'exercice du stage sont établies de manière à permettre aux étudiants de cumuler celui-ci avec leur formation supérieure et, d'être directement immergés dans le milieu professionnel en rapport avec leur projet professionnel.

Le référent du stagiaire est le tuteur de stage qui est désigné parmi les présidents des commissions intérieures de l'assemblée et qui représente la fonction pédagogique.

Au terme de la période de stage, le stagiaire produit un rapport de son stage qui est communiqué au jury. Ce dernier délibère en matière d'attribution d'une lettre personnelle de félicitations et de recommandation, assortie d'une gratification financière de 100 000 F CFP pour les stagiaires les plus méritants.

Ce dispositif JCP est pérennisé et sera ouvert par décision du président de l'assemblée en tenant compte des crédits votés à cet effet. Pour rappel, il a été proposé par collectif budgétaire d'inscrire une enveloppe de crédits supplémentaires au budget de l'assemblée d'un montant de 1 200 000 F CFP qui permettra l'accueil en stage pour cette fin d'année (de septembre à décembre) d'au moins 5 stagiaires.

Examinée en commission le 18 juin 2021, la présente proposition de délibération a suscité des échanges qui ont ainsi permis à la commission d'aborder principalement les points suivants : les modifications apportées par rapport à l'ancien dispositif JCP compte tenu notamment du bilan des deux sessions mises en œuvre de 2014 à 2016 ; l'importance du rôle du tuteur dans le suivi des travaux du stagiaire ; et la dénomination du dispositif, étant précisé que les membres de la commission ont émis le souhait d'apporter à celle-ci un caractère polynésien.

À l'issue des débats, la présente proposition de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter la proposition de délibération ci-jointe. Merci.

**Le président :** Merci, Madame la rapporteure.

Soixante minutes sont prévues pour la discussion générale. La parole est au groupe Tahoeraa huiraatira. Qui intervient ?... Monsieur James Heaux, vous avez la parole.

**M. James Heaux :** *Merci, Monsieur le président. Mon intervention sera brève puisque nous avons minutieusement examiné ce texte lors de notre commission, et tout est clair. Le seul point important que l'on retiendra ici, c'est que ce dispositif permettra d'apporter des connaissances solides à nos jeunes étudiants au sein même de cette assemblée dirigée par vos soins, Monsieur le président.*

*Et donc, n'ayant pas d'interrogations, ni de questions, nous voterons bien évidemment pour cette proposition de délibération.*

*Merci.*

**Le président :** *Merci bien.*

La parole est au groupe Tapura huiraatira. Madame Romilda Tahiaata, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Romilda Tahiaata :** Ce n'est pas une surprise puisque le collectif budgétaire n° 1 de notre institution, que nous avons approuvé pas plus tard que la semaine dernière, comportait une nouvelle inscription d'un montant de 1,2 million F CFP au chapitre « Insertion professionnelle » pour justement redonner vie à ce dispositif inédit.

Nous ne nous attarderons pas sur les raisons qui ont fait que les jeunes cadres polynésiens créés en 2014, puis expérimentés deux années durant jusqu'en 2016, n'ont pas été reconduits jusqu'ici. Toujours est-il que la faculté donnée à des étudiants (post-bac) de se confronter à un premier défi professionnel sur une période de six mois tout en poursuivant leur cursus scolaire semble avoir été une expérience profitable aux trois parties concernées, et en premier lieu aux stagiaires eux-mêmes. Aussi, nous pouvons donc être fiers et enthousiastes à l'idée de pouvoir renouveler le dispositif à compter de la prochaine rentrée universitaire et, ainsi, de contribuer, aussi modestement soit-il, à l'émergence de jeunes talents.

Pour cette première amorce, qui devrait être opérationnelle courant octobre 2021, cinq places vont être offertes selon les modalités de recrutement et d'organisation interne qui ont été légèrement modifiées dans la nouvelle délibération qui nous est soumise. Pour les accompagner, ils auront pour tuteur et référent l'un des présidents de commission législative ; une tâche qui incombait jusqu'ici aux cadres de services administratifs. Ce changement se justifie pleinement par le fait que les étudiants seront davantage au service des élus et donc des travaux législatifs que de l'administration où leur parcours en sera d'autant réduit. En échange de leur collaboration et de leur savoir-faire dans ce que j'appellerai un partenariat gagnant-gagnant, les stagiaires recevront une indemnité nette mensuelle de 80 000 F CFP ainsi que pour les plus méritants, au vu du rapport qu'ils devront rendre à la fin de la période, une gratification forfaitaire de 100 000 F CFP. Enfin, contrairement à la délibération de 2014, ce nouveau dispositif se veut pérenne. Il appartiendra dès lors au président de l'assemblée en fonction et selon le montant des crédits disponibles, d'accroître ou le nombre de places offertes, tout en sachant que l'accueil et l'encadrement de ces personnes représentent une charge assez lourde.

Tels sont, mes chers collègues, les éléments d'information qui justifient pleinement l'approbation de cette délibération donnant une nouvelle vie au dispositif des « Jeunes cadres polynésiens ». Je vous remercie de votre attention.

**Le président :** Merci, Madame la représentante. La parole est à l'intervenante du groupe Tavini huiraaatira, Madame Minarii Galenon.

**M<sup>me</sup> Minarii Galenon :** Merci, président. Tout d'abord, président, je voulais vous remercier d'avoir réactivé ce dispositif pour permettre à notre institution de participer à la formation de nos jeunes talents polynésiens.

Je voulais aussi remercier et féliciter notre collègue Maeva Bourgade qui nous a proposé une expression en *langue tahitienne* : « *Te u'i hou no 'ananahi* ». *Merci ! On peut l'applaudir*. Bravo, Maeva, vraiment !

C'est très bien puisque, président, ce dispositif qu'on appelle « Jeunes cadres polynésiens », ensuite on disait JCP. Eh bien à la belle remarque de Moihara qui a dit qu'il ne fallait plus mettre JCP, donc on a trouvé une expression en *tahitien*. Alors, président, j'espère que tu seras content de notre trouvaille parce que c'est vrai que c'est plus valorisant pour nos jeunes qui viennent chez nous puisque nous avons décidé de participer à la vie sociale et économique de notre pays.

Sur le fonctionnement, les modifications qui ont été apportées, c'est impliquer davantage les présidences de commission avec, je le souhaite, une volonté de transmission de savoirs. Je sais que tous les président(e)s de commission ont cette notion en soi. Et si ce dispositif permet aussi de susciter davantage de vocations des jeunes de s'impliquer dans la vie institutionnelle de notre pays — pourquoi pas —, nous aurons posé une nouvelle pierre et préparé les générations qui finissent leurs études. Ce qui serait peut-être conseiller si c'est possible, c'est peut-être veiller à leur faire signer une charte de confidentialité, leur donner un cadre de travail accueillant et bienveillant, des outils informatiques nécessaires et sécuriser l'accès aux données auxquelles ils auront accès. À l'ère d'Internet et de la dématérialisation, il va de soi de sécuriser les accès, à mon sens. Et nous formons le souhait que ce dispositif soit pérennisé au minimum jusqu'à la fin de notre mandature.

Voilà. *Je vous remercie de votre attention*.

**Le président :** Merci, Madame la présidente de la commission de l'éducation. Nous en avons terminé avec la discussion générale. Justement deux amendements ont été déposés par les rapporteuses. Je demande à Louisa Tahuhuterani de présenter le premier amendement.

**M<sup>me</sup> Louisa Tahuhuterani :** Amendement n° 1 modifiant l'intitulé de la proposition de délibération créant le dispositif jeunes cadres polynésiens destiné à l'accueil en stage de longue durée à l'assemblée de la Polynésie française d'étudiants des établissements de l'enseignement supérieur de la Polynésie française.

Il est proposé de modifier l'intitulé de la proposition de délibération comme suit :

« Proposition de délibération relative au dispositif "Jeunes cadres polynésiens - Te u'i hou no 'ananahi" destiné à l'accueil en stage de longue durée à l'assemblée de la Polynésie française d'étudiants des établissements de l'enseignement supérieur de la Polynésie française ».

**Le président :** Merci. Bon, c'est clair, l'exposé des motifs... La discussion est ouverte sur l'amendement. Je mets aux voix l'amendement. Il est adopté. Donc, l'intitulé de la délibération sera modifié en conséquence. Merci.

#### Article 1<sup>er</sup>

**Le président :** Nous passons au second amendement modifiant l'article 1<sup>er</sup>.

**M<sup>me</sup> Louisa Tahuhuterani :** Il est proposé de modifier l'article 1<sup>er</sup> de la proposition de délibération comme suit :

Article 1<sup>er</sup>.- La présente délibération fixe les modalités d'application du dispositif intitulé « Jeunes cadres polynésiens - Te u'i hou no 'ananahi », destiné à l'accueil en stage de longue durée à l'assemblée de la Polynésie française d'étudiants des établissements de l'enseignement supérieur de la Polynésie française.

**Le président :** Merci, Madame la représentante. La discussion est ouverte sur l'amendement. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix l'amendement. Il est adopté à l'unanimité.

Sur l'article amendé, la discussion est ouverte. Je le mets aux voix. Il est adopté à l'unanimité. Merci.

Nous passons à l'adoption de l'ensemble de la délibération avec les titres et article 1<sup>er</sup> amendés. N'ayant pas de demandes d'intervention, je mets aux voix l'ensemble de la délibération amendé. L'ensemble de la délibération est adopté.

La parole est à Madame Moihara Tupana.

**M<sup>me</sup> Moihara Tupana :** Merci, Monsieur le président. Il faut également remercier les services de l'assemblée qui nous ont proposé les modifications relatives à ce dispositif. Donc, on les salue bien fort, et surtout on les encourage à poursuivre les réflexions autour de ce type de dispositif. Mais ce qu'on a oublié peut-être de mentionner, c'est que vous êtes à l'origine de ce dispositif, Monsieur le président. Donc, recevez tous nos remerciements. Et aussi peut-être espérer que ce type de dispositif puisse s'étendre au-delà de notre institution. En tout cas, c'est le vœu que je formule aujourd'hui.  
*Merci.*

**Le président :** Merci, Madame la représentante. En fait, je n'ai fait que poursuivre l'œuvre qui avait été initiée par notre Président actuel, Monsieur Fritch, qui était président de l'assemblée à l'époque. Je pense que c'est une bonne chose. Ne faites pas trop de publicité parce qu'on ne peut recevoir que cinq stagiaires à la fois. En tout cas, il n'y a plus de terme de fin de la mesure, ce n'est plus limité dans le temps. Chaque année, on peut ouvrir l'accueil de cinq stagiaires. C'est une bonne chose. Bien sûr, si on peut faire plus, en fonction des crédits et surtout des postes d'accueil, ce n'est pas toujours facile de recevoir, il faut s'en occuper, il faut accompagner. Merci en tout cas de votre unanimité sur ce texte.

RAPPORT N<sup>o</sup> 71-2021 RELATIF À UNE PROPOSITION D'ACTE DE DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE À LA COMMISSION PERMANENTE  
Présenté par M. le représentant Philip Schyle

**Le président :** Nous passons au dernier rapport, n<sup>o</sup> 71-2021 relatif à une proposition d'acte de délégation de l'assemblée de Polynésie française à la commission permanente.

La parole est à Monsieur le rapporteur, président de la commission des institutions.

**M. Philip Schyle :** Oui. Bonjour, Monsieur le président. Mesdames, Messieurs,

La proposition d'acte de délégation qui vous est soumise est classique. Elle a été examinée en commission le 9 juin dernier ; elle a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission après que ceux-ci aient retiré ou corrigé un certain nombre de dossiers, ce qui a été fait.

Par ailleurs, si vous permettez, Monsieur le président, pour faire d'une pierre deux coups, il y a un amendement qui est également déposé à cette proposition d'acte de délégation. Ce qui importe surtout, c'est la liste des affaires qui est annexée et dans laquelle, chers collègues, vous pouvez voir que trois dossiers supplémentaires y ont été insérés, une demande d'avis et deux projets de délibération sur des comptes financiers.

C'est l'objet de l'acte de délégation qui vous est soumis. Merci.

**Le président :** Merci, Monsieur le président de la commission des institutions, pour la présentation synthétique de cette proposition de délibération.

Nous avons quand même prévu 60 minutes de discussion générale avant l'adoption des amendements. Apparemment, les groupes se contentent de l'exposé du président de la commission et rapporteur. C'est bien cela ?... Pas d'intervention des groupes.

Nous passons directement à l'amendement du texte. Pas de problème, pas d'intervention. On adopte : unanimité.

L'ensemble du texte, d'accord ?... Merci. Unanimité. *Merci bien.*

#### **IV) PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LES QUESTIONS ÉCRITES**

**Le président :** Nous avons terminé avec les dossiers à l'ordre du jour.

Nous passons au point IV) de notre ordre du jour, il s'agit de la présentation du rapport sur les questions écrites par le président de l'assemblée, moi-même. Vous avez été destinataires du rapport sur les questions écrites et nous disposons pour l'heure, sur 48 questions écrites déposées, de 9 questions demeurées sans réponse. Je me suis assuré auprès du gouvernement pour que ces réponses nous soient transmises dans les meilleurs délais.

#### **V) EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE**

**Le président :** Pour l'examen de la correspondance, vous connaissez la procédure.

#### **VI) CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**Le président :** Et nous arrivons à la clôture de la séance. Avant de clore, la séance du 1<sup>er</sup> a été annulée, il n'y a pas de séance le 1<sup>er</sup> juillet. Initialement, dans notre calendrier, on avait prévu une séance le 1<sup>er</sup> et, en accord avec le gouvernement, les dossiers les plus importants ont été adoptés. Et, normalement, cette session doit se clôturer le 6 juillet à minuit. Si, toutefois, le gouvernement demande de réunir en urgence une séance dans le cadre de la session ordinaire administrative avant le 6 juillet, c'est toujours possible. Sinon on sera en session extraordinaire après.

La parole est à Monsieur le président du groupe Tavini huiraatira Antony Geros.

**M. Antony Geros :** Oui, Monsieur le président. Je voulais juste rebondir sur un dossier qui a été examiné et adopté au cours de cette session, il s'agit de la transformation du statut de nos collaborateurs. Je voudrais juste rappeler au service technique d'avoir à bien harmoniser le phasage entre la transformation de ces collaborateurs disposant d'un statut de droit public aujourd'hui en un statut de droit privé. Donc ça, c'est à la demande des collaborateurs qui ne veulent pas avoir de coupure, si c'était possible. *Merci.*

**Le président :** Je demanderai à notre secrétaire générale, pourquoi pas, de réunir les présidents de groupe pour assurer cette bonne coordination, harmonisation et programme de la mise en place de ces contrats. Nous disposons effectivement jusqu'à début octobre pour réaliser la mise en place de ces nouveaux contrats de collaborateurs.

*Merci à tous et que le Seigneur vous bénisse. Portez-vous bien !*

*(Il est 17 heures 1 minute.)*

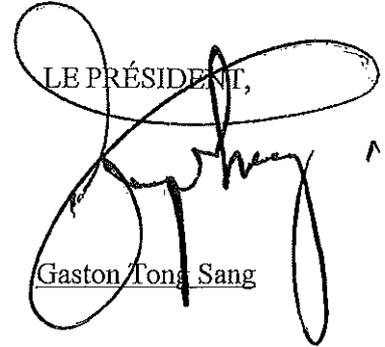
LA SECRÉTAIRE



Béatrice Lucas



LE PRÉSIDENT,



Gaston Tong Sang